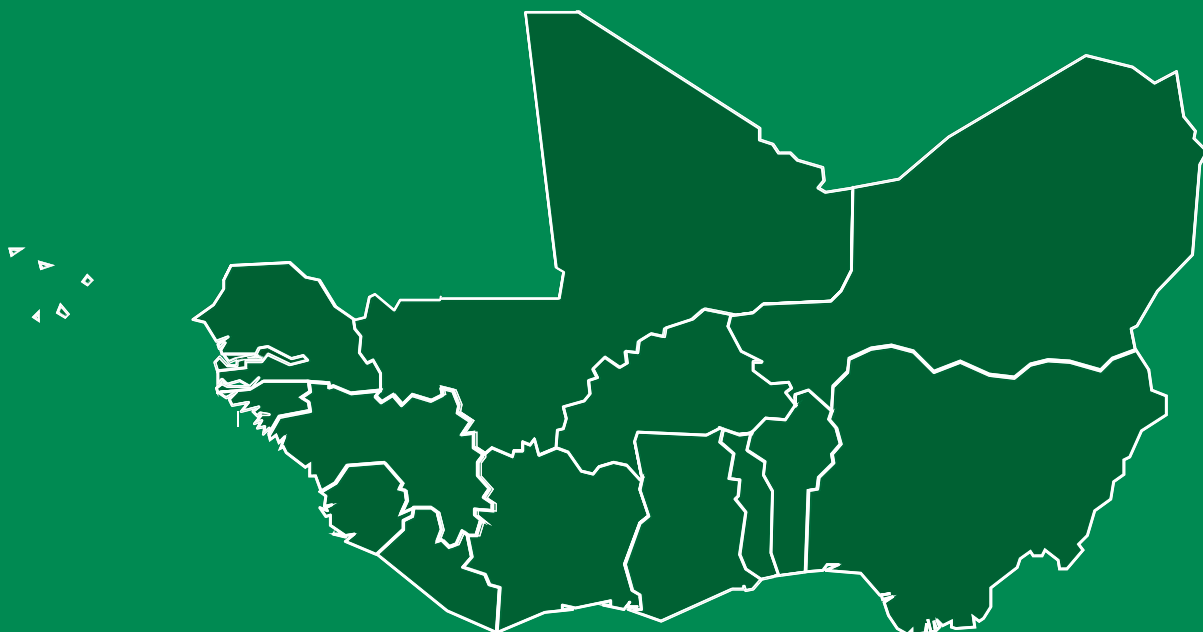


PROCESSUS ECOWAP/PDDAA, HORIZON 2025



PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENTS
AGRICILES ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ET NUTRITIONNELLE

PRIASAN 2016-20





REMERCIEMENTS

AVEC LA FACILITATION TECHNIQUE DE : LE HUB RURAL



EN PARTENARIAT AVEC : ROPPA, POSCAO, FCCIAO, AFAO



AVEC L'APPUI FINANCIER, LOGISTIQUE ET TECHNIQUE : USAID, AFRICA LEAD, FAO, CSAO/OCDE



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

AfricaLead
Scaling up for food security in Africa



Secrétariat du Club
DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

EN COLLABORATION AVEC : UEMOA, CILSS, AFRICA RICE, IFPRI, CORAF, UOFA/OA, APSS, WIL DAF, COFENABVI, RBM, RECAO, AAFEX, NANTS



AfricaRice



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1 CONTEXTE : L'ECOWAP/PDDAA : 10 ans de transformation des agricultures et de la gouvernance du secteur	5
2 Bilan des acquis et des limites des 10 ans	9
3 Les priorités ECOWAP 2025	12
4 La vision retenue dans le Cadre d'orientation stratégique 2025	13
5 Rappel des principes de l'ECOWAP	14
6 Rappel des missions principales du niveau régional	15
7 Objectif général et spécifiques du PRIASAN 2016-2020	16
8 Logique d'intervention du PRIASAN 2016-2020	17
9 Logique d'intervention détaillée de chaque objectif spécifique du PRIASAN 2016-2020	19
10 Le dispositif institutionnel et la mise en œuvre du PRIASAN	82
11 Le budget et la stratégie de financement 2016-2020	84
12 Le plan de communication	85
13 ANNEXE 1. Tableau récapitulatif des instruments de politiques mobilisables	86

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 Vue d'ensemble de la logique d'intervention	17
TABLEAU 2 Logique d'intervention de l'objectif spécifique n°1 : « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »	20
TABLEAU 3 Programmes en cours relatifs à l'OS1	32
TABLEAU 4 Logique d'intervention de l'objectif spécifique n°2 : Promouvoir les chaines de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional	36
TABLEAU 5 Etat des programmes en cours pour l'OS2	46
TABLEAU 6 Logique d'intervention de l'objectif spécifique n°3: Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et renforcer la résilience des populations rurales vulnérables	50
TABLEAU 7 Programmes en cours correspondant à l'OS3	56
TABLEAU 8 Logique d'intervention de l'objectif spécifique n°4 : Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire	62
TABLEAU 9 Programmes en cours correspondant à l'OS4	76

2003 : la Déclaration de MAPUTO

L'Afrique s'est dotée à l'orée du troisième millénaire d'une stratégie globale de développement, dénommée « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD). Le volet agricole du NEPAD - le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) -, est formulé pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur sur l'ensemble du continent. Il est crédité d'une réelle volonté de mise en œuvre par les chefs d'États africains, qui ont pris, à Maputo en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10% des dépenses publiques au financement du secteur agricole. L'objectif global du PDDAA est « d'aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture » et, ce faisant, d'« éradiquer la faim et de réduire la pauvreté grâce à l'agriculture. » (CAADP, 2013). Le PDDAA a retenu quatre piliers, pour accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- **Pilier 1:** Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
- **Pilier 2:** Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés ;
- **Pilier 3:** Augmenter les approvisionnements alimentaires, réduire la faim, améliorer les réponses en cas d'urgence alimentaire ;
- **Pilier 4:** Améliorer la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies.

Le PDDAA incite à concevoir les stratégies nationales de développement agricole en prenant explicitement en compte les complémentarités et les échanges commerciaux régionaux.

Les communautés économiques régionales (CEDEAO en Afrique de l'Ouest) soutiennent non seulement l'élaboration des programmes nationaux, mais lancent des processus participatifs similaires pour concevoir des programmes régionaux complémentaires des programmes nationaux, tout en tenant compte des retombées et des économies d'échelle régionales dans les investissements et les politiques. En outre, les programmes nationaux sont conçus sur la base de principes communs afin de faciliter la collaboration régionale. C'est le cas de l'ECOWAP en Afrique de l'Ouest.

2005 : l'adoption de l'ECOWAP

En 2002, la CEDEAO engage l'élaboration de la politique agricole régionale, l'ECOWAP (politique agricole de la CEDEAO) dans le cadre d'un processus consultatif avec les 15 États membres et les groupes de parties prenantes. Le lancement du PDDAA en 2003 conduit la CEDEAO à inscrire le processus ECOWAP dans la dynamique continentale du PDDAA. Adoptée en Janvier 2005 à Accra par les Chefs d'Etat, l'ECOWAP s'est vue assignée l'objectif central de « *contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres* ». Prenant en compte la structure du secteur et la diversité des systèmes d'exploitation et de production, « *la politique agricole s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs* ».

La politique s'inscrit dans la perspective d'une forte intégration du marché intérieur régional et d'une protection extérieure différenciée selon les spécificités des produits.

Trois axes majeurs d'intervention ont été assignés à la politique :

1. l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture ;
2. la mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire ;
3. l'adaptation du régime commercial extérieur.

La mise en œuvre de l'ECOWAP se fonde sur un ensemble de principes qui définissent la portée et les limites des actions régionales par rapport aux actions nationales, en particulier le principe de subsidiarité, de complémentarité, etc. Par ailleurs, elle systématise la participation, la concertation et le principe de responsabilité partagée.

L'ECOWAP constitue enfin un cadre de référence et de convergence des politiques et programmes des différentes organisations

de coopération technique régionales. À l'issue de l'adoption de l'ECOWAP, un premier plan d'action a été conçu avec comme objectif premier de redonner de la cohérence aux différents programmes régionaux en vigueur et d'identifier les principaux gaps. Le faible engagement de la Communauté internationale a fortement limité sa portée et ses impacts.

2008 : la crise alimentaire mondiale

La crise alimentaire mondiale de 2008 a sonné le réveil de la Communauté internationale, des institutions régionales et des gouvernements de l'Afrique de l'Ouest. Elle a placé les questions de développement agricole, et surtout les enjeux alimentaires et nutritionnels au cœur des agendas de tous les acteurs. Les inquiétudes portaient simultanément sur, (i) l'aggravation conjoncturelle de la situation alimentaire (avec une augmentation brutale du nombre de personnes sous alimentées, sous nourries et vivant parfois dans le dénuement total), (ii) les risques politiques, induits par les émeutes de la faim et l'exacerbation des conflits; et (iii) les perspectives alimentaires mondiales en raison de la croissance démographique, du ralentissement de la croissance agricole, de la crise des énergies fossiles (montée en puissance des agro-carburants potentiellement concurrents des utilisations alimentaires), et des changements climatiques.

La crise alimentaire de 2008 a montré la pertinence de la politique régionale, orientée vers la souveraineté alimentaire. En mai 2008, le Conseil extraordinaire des Ministres de la CEDEAO sur la hausse des prix des denrées alimentaires en Afrique de l'Ouest définissait les termes d'une « Offensive régionale pour la production alimentaire et contre la faim ». Elle allait permettre de coordonner les efforts des pays pour répondre à l'urgence de la situation, et surtout engager la mobilisation en vue d'une mise en œuvre complète de l'ECOWAP, considérée comme la réponse structurelle au défi alimentaire.

2010 : l'adoption des PNIA et du PRIA

La mise en œuvre de l'ECOWAP s'appuie sur deux piliers essentiels: les quinze Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et le Programme régional d'investissement agricole (PRIA). Les PNIA traduisent les priorités des États et des acteurs nationaux.

Ils sont principalement centrés sur des investissements productifs et couvrent les différents sous-secteurs : agriculture, élevage, pêche, foresterie. Ils définissent le volume et l'affectation des investissements permettant de générer au moins 6 % de croissance annuelle du secteur agricole, considérés comme nécessaires à la réduction de moitié du taux de prévalence de la pauvreté (O.M.D.). Dans leur immense majorité, les PNIA de 1^{re} génération consacrent la grande majorité de leur financement au segment de la production (subventions des intrants, développement de l'irrigation, etc. Les investissements dans la commercialisation, la transformation, la sécurité sanitaire des aliments, la recherche, la vulgarisation et le développement du capital humain sont relativement peu mis en avant.

La crise alimentaire de 2008 a conduit la région à déterminer des grandes priorités. Ces dernières étaient guidées par un triple souci : (i) répondre à l'urgence créée par la nouvelle conjoncture internationale; (ii) privilégier les questions clés, déterminantes pour impulser une transformation décisive et massive du secteur agricole, et (iii) prendre en compte la réalité des ressources institutionnelles, humaines et financières mobilisables. Ces priorités ont fédéré les différentes parties prenantes autour du Pacte pour la mise en œuvre de l'ECOWAP conclu et signé à Abuja en novembre 2009 et ont constitué le soubassement du Programme régional d'investissement agricole de première génération adopté en 2010. Ce dernier fédère et inscrit les priorités nationales et régionales dans une vision commune, sur la base de trois principes : la cohérence, la coordination et la subsidiarité.

Le PRIA combine des investissements et des instruments de politique publique (réglementations, incitations, etc.). Les instruments de politique publique visent à accompagner les investissements productifs et surtout à mettre en place des mesures incitatives et à créer un environnement réglementaire favorable au développement agricole. Trois objectifs spécifiques ont été assignés au PRIA :

- La promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires;
- La promotion d'un environnement global

favorable au développement agricole ;
- La réduction de la vulnérabilité alimentaire
et la promotion de l'accès durable à
l'alimentation.

2015 : l'adoption du TEC

L'année 2015 a marqué un tournant dans le

renforcement de l'intégration régionale en
Afrique de l'Ouest. Conformément à la décision
de la réunion extraordinaire de la Conférence
des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à
Dakar le 25 octobre 2013, le Tarif Extérieur
Commun (TEC) de la CEDEAO est effectivement
entré en vigueur, le 1^{er} janvier 2015. *Il a pour
objectif d'accroître les échanges intra-*

BILAN DES ACQUIS ET DES LIMITES DES 10 ANS

Fin 2015, les parties prenantes de l'ECOWAP ont réalisé un bilan des dix dernières années (« ECOWAP + 10 »). Cette section synthétise les impacts et les limites au regard des objectifs et des trois axes d'intervention retenus dans le document de politique adopté par les Chefs d'Etat en 2005. Elle traite des principales dimensions suivantes :

- (I) l'accroissement de la mobilisation des ressources internes et externes en faveur de l'agriculture;
- (II) l'augmentation de la production agricole ;
- (III) l'accroissement des échanges entre les pays de la région ;
- (IV) L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- (V) L'amélioration du revenu et la réduction de la pauvreté ;
- (VI) Le dispositif institutionnel et la gouvernance de ECOWAP.

2.1. Le financement du secteur agricole

Depuis 10 ans les pays et la région ont nettement accru les ressources consacrées au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Cependant, peu de pays sont parvenus à atteindre de façon durable et régulière le seuil de 10 % des dépenses publiques consacrées au secteur. La plupart des pays ont augmenté les dépenses publiques au secteur, mais compte tenu de l'accroissement du budget global de l'Etat, ces efforts ne se traduisent pas forcément par une augmentation de la part des dépenses agricoles dans le budget national. On peut en réalité dégager trois grandes dynamiques, sur la base des travaux du ReSSAKS comparant les évolutions entre trois périodes, 2004-2007, 2008-2010 et enfin, 2011-2013 :

- Un groupe de 7 pays ayant réduit la part des dépenses publiques allouées au secteur ;
- Un groupe de 6 pays ayant accru la part des dépenses, sans parvenir à atteindre le seuil des 10% ;
- Un groupe de deux pays qui ont atteint ou dépassé les 10 %.

Globalement, les pays d'Afrique de l'Ouest consacrent de l'ordre de 5 % de leur budget public à

l'agriculture. Les pays sahéliens y consacrent plus de ressources que les pays côtiers. Mais dans le cas de ces derniers, la part de l'aide au développement dans le financement du secteur agricole est plus faible que dans les pays sahéliens.

Cette analyse ne permet pas de couvrir l'ensemble de la problématique du financement agricole, et notamment le rôle que joue, ou non, le secteur bancaire dans le financement des exploitations agricoles et des autres agents économiques des chaînes de valeur.

Au plan régional, la mise en œuvre de l'ECOWAP a favorisé l'accroissement de la mobilisation des ressources internes et externes en faveur de l'agriculture. Entre 2010 et 2015, plusieurs programmes importants ont été développés sur les différents axes du PRIA. Les partenaires techniques et financiers évaluent leur contribution à hauteur de 300 à 350 millions de dollars au financement du PRIA sur la période 2010-2015. Cependant, nombre de ces programmes n'ont pu être effectivement engagés qu'à partir de 2014 et recouvrent partiellement la période du PRIASAN 2^e génération.

² Source : Données FAO dans « Bilan de 10 ans de mise en œuvre de l'ECOWAP » ; Conférence Internationale sur l'Agriculture en Afrique de l'Ouest ; CEDEAO ; 2015.

2.2. La productivité et la production agricole

La production agricole, notamment céréalière, a connu une forte progression dans la région. Les hausses les plus importantes ont concerné le riz (+95%) et le maïs (+130%). L'Afrique de l'Ouest a connu une augmentation importante du cheptel ruminant et porcin, ainsi que du secteur de la volaille : +48% pour les bovins et petits ruminants, +85% pour les volailles et +59% pour le porc, selon les données de la FAO. Certaines filières peinent toutefois à suivre cette tendance, comme la filière lait ou les produits issus de la pêche. En raison de données limitées, la plupart des études en Afrique de l'Ouest sont axées sur des mesures de productivité partielle des facteurs, en particulier le rendement à l'hectare. Cet accroissement découle d'un ensemble d'actions spécifiques développées visant à améliorer la productivité et la production des produits stratégiques (riz, maïs, manioc) et pastorale.

Il s'agit de :

- L'intensification des systèmes de production et l'amélioration de la productivité, notamment via l'augmentation de l'utilisation des intrants (semences, engrais, produits vétérinaires et phytosanitaires), la mise en œuvre de réglementations communes, la lutte contre les maladies et épizooties, la recherche et la diffusion des techniques et technologies, etc.
- La structuration des filières permettant de prendre en charge les enjeux en aval de la production. Plusieurs programmes ont été élaborés, dont certains sont déjà engagés sur le terrain notamment dans le sous secteur de la pêche et de l'aquaculture, le sous secteur de l'élevage, les filières rizicoles à travers l'offensive régionale pour la relance durable et soutenue de riziculture, l'initiative relative à l'aviculture villageoise, etc. Toujours dans ce domaine, plusieurs organisations interprofessionnelles ont bénéficié d'appuis de l'ECOWAP.

Certaines productions, notamment le riz et le maïs, ainsi que les filières avicoles ont connu des progrès de productivité, au moins partiellement imputables aux PNIA et au PRIA. Mais pour l'essentiel, l'augmentation des volumes de production restent liés à des accroissements des surfaces cultivées et de la taille des cheptels. Autrement dit, la région parvient à accroître l'offre pour répondre

partiellement à la dynamique de la demande, en utilisant de plus en plus de ressources naturelles et de main d'œuvre.

2.3. Les échanges entre les pays de la région et avec le reste du Monde

Les échanges de produits agricoles (bétail sur pied, céréales, produits maraîchers, racines et tubercules principalement) jouent un rôle de premier plan dans l'intégration régionale, et ont fortement augmenté au cours des dernières années. Les flux se sont globalement construits sur les complémentarités agro-écologiques de la région. Les pays sahéliens (Mali, Niger, Burkina-Faso) approvisionnent les pays côtiers (Bénin, Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo) en bétail (ovins, bovins) et céréales sèches, alors que les pays côtiers exportent des produits issus de la pêche, et des céréales telles que le maïs, des racines et tubercules vers la zone sahélienne. En termes de volumes, les échanges sont largement polarisés par le Nigéria, qui représente à lui seul la moitié des la production et de la consommation régionale. Les produits agropastoraux constituent le deuxième poste des échanges intracommunautaires, loin derrière les hydrocarbures. Parmi les produits agropastoraux, le bétail constitue le poste le plus important, avec une valeur estimée à plus de 340 millions de dollars (CILSS).

Les dimensions commerciales de l'ECOWAP portaient sur deux axes majeurs (i) l'approfondissement du marché régional des produits agricoles et, (ii) une politique de protection différenciée aux frontières. Leur mise en œuvre relevait d'une responsabilité principale du Département du Commerce, des douanes et de la libre circulation, et a fortement impliqué le D.A.E.R.E. Des progrès majeurs ont été réalisés, parmi lesquels :

- la mise en place d'une Union Douanière, dotée d'un TEC structuré autour de cinq niveaux de tarifs et prenant en compte les spécificités agricoles. Cependant, pour deux produits jugés stratégiques, le riz et le lait, les niveaux de protection retenus sont jugés très insuffisants par les acteurs du secteur. Le TEC est incomplètement mis en œuvre par les Etats membres.
- la forte implication du Département AERE, des organisations de producteurs et de la société civile dans la négociation de l'APE entre

³ Source : Données FAO dans « Bilan de 10 ans de mise en œuvre de l'ECOWAP » ; Conférence Internationale sur l'Agriculture en Afrique de l'Ouest ; CEDEAO ; 2015

l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne. Cet investissement a permis d'exclure du schéma de libéralisation des échanges entre les deux régions, la plupart des produits agricoles sensibles parce que concurrencés par les importations d'origine européenne. L'APE régional reste suspendu à la ratification par l'ensemble des pays. A défaut, l'application des accords intérimaires bilatéraux (Côte d'Ivoire et Ghana) pourraient fragiliser l'Union douanière.

- La mise en œuvre du SLEC, avec l'agrément des entreprises et des produits originaires, facilitant la circulation des produits du cru et des produits transformés originaires (notamment les jus de fruits).
- La facilitation des échanges de produits agricoles à l'intérieur de la région via le développement des observatoires des flux et des pratiques anormales, ainsi que le plaidoyer.

Ces progrès représentent une amélioration considérable de l'environnement économique et commercial du secteur privé, y compris les exploitations familiales.

2.4. La sécurité alimentaire et nutritionnelle

Au niveau de la région, la situation de la sécurité alimentaire s'est sensiblement améliorée, mais reste préoccupante, et très disparate (IFPRI, ACTED, 2015). En effet, La moyenne régionale pondérée du GHI (Global Hunger Index) (Cap Vert exclu,) est passée de 25,5 (1990) à 15,6 (2014). Ce score demeure inférieur à la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne (18,2), mais supérieur à la moyenne au niveau des pays en développement (12,5). La disponibilité en calories par habitant s'est fortement améliorée, dépassant dans la majorité des pays le seuil de 2500 Kcal/jour/hab. Le taux de sous-alimentation a baissé, mais dépasse encore dans de nombreux pays la moyenne mondiale (11%).

La situation nutritionnelle est fortement dégradée. Près de 40% des enfants de moins de 5 ans sont touchés par un retard de croissance, 12% souffrent de malnutrition aiguë et l'anémie frappe 75 % d'entre eux, soit des taux bien supérieurs aux seuils admis par l'OMS.. Les problèmes nutritionnels sont plus aigus dans le Sahel, en lien avec les taux de

fécondité, une diversité de l'alimentation plus limitée, les conditions sanitaires, et un ensemble d'autres facteurs.

2.5. Réduction de la pauvreté et amélioration du revenu des producteurs

Le secteur agricole constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la région ouest africaine : plus de 50 % des populations vivent en milieu rural et tirent l'essentiel de leurs ressources des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. De même, 65% des actifs travaillent dans le secteur agricole, essentiellement dans le domaine de la production, mais également dans la transformation et la commercialisation des produits. Parmi ces actifs, plus de la moitié sont des femmes. En tant que tel, le secteur agricole a un effet multiplicateur important pour la croissance et l'emploi, et pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. Or, dans la plupart des pays, la pauvreté frappe plus fortement les zones agricoles et rurales, où généralement plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Ces données globales issues des enquêtes nationales sur les conditions de vie des ménages sont corroborées par les analyses des moyens d'existence conduites dans différentes zones agro-écologiques et qui montrent qu'entre 40 et 60 % des ménages sont très pauvres ou pauvres. L'insécurité alimentaire frappe plus particulièrement ces ménages dont les ressources reposent généralement sur la pluriactivité (production agricole ou élevage, artisanat, cueillette, commerce, travail journalier, etc.). Si l'évaluation du revenu des ménages agricoles pose beaucoup de problèmes, ces enquêtes (HEA Sahel) mettent en évidence de grandes inégalités entre les ménages. Les « nantis » qui représentent en moyenne 15 % des ménages (23% de la population totale), possèdent à eux seuls environ 47 % des terres cultivées, 54% du cheptel de petits ruminants et 70% du gros cheptel. Ces différences de dotation en facteurs de production induisent des revenus très différenciés. Les ménages les plus pauvres sont ceux qui consacrent la plus grande partie de leurs revenus à l'alimentation de base, ce qui explique leur très faible capacité à accumuler, protéger leur capital minimum face à un choc, et à investir.

Le dispositif actuel d'information agricole et de suivi-évaluation des PNIA et du PRIA ne permet pas de mesurer l'évolution des revenus et des inégalités.

⁴ Source : Food Economy Group. HEA Sahel Atlas ; Septembre 2014

LES PRIORITÉS ECOWAP 2025

Sept enjeux prioritaires ont été identifiés pour l'agriculture et l'alimentation dans l'espace CEDEAO au cours des dix prochaines années. Elles sont intégrées dans le PRIASAN 2016-2020 :

- a. Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la souveraineté alimentaire,
- b. Mieux intégrer la dimension nutritionnelle,
- c. Affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional,
- d. Promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques,
- e. Accroître la résilience des exploitations familiales,
- f. Mieux hiérarchiser les priorités au niveau régional,
- g. Gouverner les dimensions intersectorielles.

Sur le plan des thématiques prioritaires, le PRIASAN met l'accent sur les aspects suivants :

- a. Développer la structuration des chaînes de valeur, et élargir la palette des produits régionaux stratégiques : (I) bétail-viande ; (II) lait local ; (III) riz ; (IV) maïs ; (V) manioc ; (VI) pêches et aquaculture ; (VII) fruits et légumes.

- b. Elaborer et promouvoir une véritable stratégie régionale de l'élevage et des sous-produits animaux fondée sur les complémentarités au sein de la région ;
- c. Développer une offensive en faveur des filières « lait local », à l'image de l'offensive régionale sur la promotion des filières rizicoles ;
- d. Approfondir l'intégration de la dimension genre dans les PNIA et le PRIA ;
- e. Engager une politique volontariste d'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices et développer l'attractivité du secteur ;
- f. Mettre en œuvre la stratégie d'adaptation de l'agriculture face au changement climatique (Cadre d'intervention et Alliance régionale pour le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat - AIC) ;
- g. Repenser l'approche du financement du secteur agricole dans le cadre de véritables politiques de financement intégrant la diversité des besoins et des finalités, et comportant des services financiers appropriés aux conditions spécifiques des différents acteurs ainsi que des mécanismes novateurs, sur la base de la capitalisation de l'expérience ;
- h. Préparer la région à réagir et gérer une crise alimentaire et nutritionnelle majeure.

LA VISION RETENUE DANS LE CADRE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2025

« Une agriculture moderne, durable, inclusive, compétitive, garante d'emplois décents, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la souveraineté alimentaire ».

- a. Le terme « moderne » recouvre la modernisation des exploitations familiales et l'introduction du secteur privé ;
- b. Le terme « durable » recouvre les enjeux liés à la durabilité des systèmes de production, de transformation, stockage et distribution, ainsi que la promotion de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) ;
- c. Le terme « inclusive » fait référence à l'équité entre les hommes et les femmes, et à l'intégration des jeunes ;
- d. Le terme « compétitive » fait référence à la maîtrise des coûts de production et des coûts de transactions tout au long des chaînes de valeur pour les produits destinés aux marchés régionaux et aux marchés internationaux. Il fait

référence à l'ensemble des éléments de la compétitivité (prix, hors prix) ;

- e. Le terme « garante d'emplois décents » fait référence à des modèles de développement à fort contenu en emplois (production et chaînes de valeur), formés, correctement rémunérés et disposant d'un statut et d'une protection sociale ;
- f. Le terme « sécurité alimentaire et nutritionnelle » fait référence à une offre alimentaire suffisante et diversifiée et plus généralement aux différents paramètres constitutifs de la SAN (Cf. définition) ;

g. Le terme « souveraineté alimentaire » fait référence au droit et devoir de la région de développer et de mettre en œuvre ses propres politiques alimentaires basées sur la réduction de la dépendance à l'égard des importations des produits stratégiques dans les systèmes alimentaires et à un solde commercial agricole et agroalimentaire positif.

RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ECOWAP

L'ECOWAP se fonde sur les principes suivants :

Le principe de **subsidiarité**, selon lequel on ne traite au niveau régional que ce qui ne peut pas être mieux traité au niveau national ou local. Ce principe implique entre autres que « la compétence nationale est la règle, la compétence communautaire, l'exception ».

Le principe de **proportionnalité** qui implique que l'action de la communauté ne doit pas excéder ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du Traité. Son application doit permettre, entre autres, d'éviter d'imposer à un pays membre des règles trop contraignantes ou des efforts trop élevés par rapport à ce qui serait raisonnable ou efficace.

Le principe de **complémentarité** permet de prendre en compte les avantages comparatifs des différents pays et bassins de production et de conférer une dimension géographique à la politique agricole en même temps qu'il permet de donner une orientation volontariste aux investissements publics et à l'aide extérieure.

Le principe de **régionalité** selon lequel la Communauté ne traite que des questions qui concernent au moins deux États membres ;

Le principe de **solidarité** selon lequel la Communauté garantit un minimum de cohésion entre ses membres et met en commun un

ensemble de ressources financières, humaines et institutionnelles afin de réduire les disparités qui existent entre eux ;

Le principe de **partenariat** et de concertation vise à assurer une implication permanente des acteurs du secteur agricole dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation et les éventuelles réformes de la politique agricole de la Communauté. La recherche de synergie, la quête d'efficacité dans la mise en œuvre des différentes stratégies suggèrent un partage des responsabilités en s'appuyant sur les expériences et les acquis des différents acteurs et institutions qui travaillent dans le secteur.

Le principe de **progressivité** implique une approche graduelle permettant de tenir compte des situations nationales et des intérêts particuliers.

Ces principes, qui ont globalement guidé la mise en œuvre de l'ECOWAP, et plus spécifiquement le positionnement du PRIA par rapport aux PNIA's restent valides et guident les orientations du cadre stratégique 2025 et la conception du PRIASAN 2016-2020.

Dans le cadre du COS 2025, il a été décidé d'introduire un principe additionnel portant sur l'inclusivité, l'égalité de genre et la discrimination positive.

RAPPEL DES MISSIONS PRINCIPALES DU NIVEAU RÉGIONAL

Au regard de ces principes, trois missions principales relèvent du niveau régional :

a. la gestion des interdépendances entre les pays. Cette mission est essentielle dans un contexte où les agricultures et les marchés sont fortement reliés. Les programmes de fluidification du commerce des produits agricoles et alimentaires, de structuration des chaînes de valeur à l'échelle régionale, de gestion des espaces frontaliers, etc. entrent dans cette mission.

b. la coopération autour des problèmes communs. Il s'agit d'une des principales missions déployées depuis 2005 et qui a consisté à mettre en place des capacités institutionnelles,

humaines et financières permettant aux Etats et aux acteurs de mutualiser des moyens d'action (recherche, information, formation, capacités de gestion des crises, etc.), de rationaliser et d'accroître l'efficacité des ressources nationales et régionales ;

c. la gestion des relations de la région avec le reste du monde. Cette mission concerne plus particulièrement les dimensions commerciales (prise en compte des spécificités agricoles et alimentaires dans l'Union douanière et le TEC), les négociations internationales relatives au commerce, à l'environnement et aux changements climatiques, le financement de l'agriculture et l'aide au développement.

OBJECTIF GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUES DU PRIASAN 2016-20

7.1.1. Objectif Général

Le PRIASAN « contribue de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays » (objectif général de l'ECOWAP).

7.1.2. Objectifs spécifiques

Cet objectif général est décliné en quatre objectifs spécifiques :

a. OS1. « Contribuer à accroître la productivité

et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production » ;

b. OS2. « Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional » ;

c. OS3. « Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations rurales vulnérables » ;

d. OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire ».

LOGIQUE D'INTERVENTION DU PRIASAN 2016-20

TABLEAU 1
Vue d'ensemble de la logique d'intervention

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ATTENDUS
O.S. N°1 : « contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »	RÉSULTAT 1.1 : la productivité et la production agro sylvo pastorale et halieutique sont accrues, et le taux de croissance annuelle de la production est supérieure à celui de la demande.
	RÉSULTAT 1.2 : les systèmes de production sont adaptés aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles à des fins d'exploitation agro sylvo pastorale et halieutique est améliorée et durable.
	RÉSULTAT 1.3 : les pertes post-production sont réduites.
	RÉSULTAT 1.4 : l'emploi et les revenus sont accrus et les inégalités de genre sont réduites.
O.S. N°2 : promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional	RÉSULTAT 2.1 : le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux est amélioré, les marchés sont plus stables et les obstacles aux échanges réduits
	RÉSULTAT 2.2. : les unités de transformation agro-alimentaire sont capables de répondre aux besoins du marché régional et international
	RÉSULTAT 2.3 : les chaînes de valeurs pourvoyeuses d'emplois rémunérateurs pour les femmes et les jeunes sont structurées
	RÉSULTAT 2.4 : l'environnement des affaires favorise l'innovation et l'investissement (cf. résultat 4.2)



→ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ATTENDUS
O.S. N°3 : Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et renforcer la résilience des populations rurales vulnérables	RÉSULTAT 3.1 : La vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle chronique est réduite et la résilience des populations rurales vulnérables est renforcée
	RÉSULTAT 3.2 : Les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles conjoncturelles et plus globalement la gouvernance régionale de la SAN sont renforcées
O.S. N°4 : Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire	RÉSULTAT 4.1. : Les besoins de financement du secteur agricole et agro-alimentaire sont couverts, et les services financiers sont adaptés aux besoins des différents acteurs du secteur.
	RÉSULTATS 4.2. : L'environnement des affaires des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires est suffisamment incitatif et favorise des investissements privés (producteurs, entreprises, banques, organisations professionnelles, transformateurs, etc.) accrus.
	RÉSULTATS 4.3. : Les systèmes d'information nationaux et régionaux sont pleinement fonctionnels et fournissent une aide à la décision pertinente
	RÉSULTATS 4.4. : Les différentes parties prenantes disposent de capacités (techniques, organisationnelles, financière et de gestion) pour exercer leurs activités professionnelles
	RÉSULTATS 4.5. : Les institutions publiques disposent de capacités et assument leurs rôles de planification, de suivi évaluation et de responsabilité mutuelle
	RÉSULTATS 4.6. : Les différentes parties prenantes disposent de capacités (techniques, organisationnelles et de gestion financière) et jouent pleinement leurs rôles dans la conception, le pilotage, la mise en œuvre et la coordination des PRIASAN/PNIASAN
	RÉSULTAT 4.7 : Le dispositif de suivi-évaluation et de responsabilité mutuelle est pleinement fonctionnel

LOGIQUE D'INTERVENTION DÉTAILLÉE DE CHAQUE OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU PRIASAN 2016-20

Présentation détaillée de l'objectif spécifique n°1 : « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »

Objet et champ thématique de l'objectif spécifique n°1

Les gains de productivité sur l'ensemble des chaînes de valeur sont le seul moyen durable de satisfaire simultanément les besoins des consommateurs et des producteurs. Pour y parvenir, il est nécessaire de favoriser une combinaison de l'intensification durable, l'agriculture intelligente face au climat et le développement des chaînes de valeur inclusives (cf. OS2).

Cet objectif porte sur le déploiement d'un ensemble d'actions visant à améliorer la productivité et la production des produits stratégiques dans les sous secteurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Les produits jugés stratégiques à l'échelle de la région, en raison : (i) de leur place centrale dans les régimes alimentaires, et par conséquent dans l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire de la région ; (ii) des connexions sous régionales des marchés et de l'importance de la politique de commerce extérieur ; (iii) des impacts des politiques nationales d'incitation (subvention ciblées des intrants par exemple) sur les coûts de production et la compétitivité au niveau du pays et sur les pays voisins ; (iv) des gains attendus d'une mutualisation des efforts nationaux, en particulier dans le domaine de la recherche, de la capitalisation et du partage des bonnes pratiques ; etc. Cet objectif prend en compte les questions foncières, leurs systèmes de production, le secteur amont (approvisionnement en semences, intrants et équipements), le financement des exploitations, la recherche agricole et l'appui-conseil, la gestion des connaissances, l'adaptation au changement climatique et la résilience, la réduction des pertes post-récoltes etc.

La mise en œuvre de l'objectif va favoriser :

- le développement des chaînes de valeur, pour répondre à l'évolution des besoins et attentes des consommateurs, sur le plan quantitatif, sur le

plan qualitatif et sur le plan de la sécurité sanitaire des aliments ;

- le développement de systèmes de production qui relèvent le double défi d'une amélioration rapide de la productivité et d'une assurance de durabilité environnementale (protection des eaux et des sols principalement) ;

- le changement d'image du secteur et son attractivité, notamment pour inciter les jeunes à acquérir une formation professionnelle de qualité et à s'installer dans l'agriculture, que ce soit au niveau de la production, de l'amont ou de l'aval.

Fonder le développement agricole et la souveraineté alimentaire sur la transformation et la modernisation des agricultures familiales reste l'option centrale retenue par la Communauté régionale. Mais derrière cet ensemble nommé « exploitations familiales » se dessine une très large diversité de situations socioéconomiques, de stratégies et de capacités. Une part importante des ménages les plus pauvres vivent sur des exploitations de très petites tailles, disposant de très peu de facteurs de production (terres, cheptel, équipements) et qui, bien souvent tirent leurs (maigres) ressources d'une combinaison d'activités au sein desquelles les activités agricoles ou d'élevage sont mineures. Plusieurs Etats et certaines organisations de producteurs se sont penchés sur le devenir des exploitations familiales, et notamment sur les perspectives des plus fragiles d'entre-elles. Cette question est aussi cruciale que délicate. Elle appelle des réponses guidées par le respect de la dignité humaine et par le pragmatisme. Elle ne peut être traitée en l'absence d'une vision globale de la transformation des agricultures, d'une analyse des bases productives minimales nécessaires pour assurer une vie et des revenus décents aux membres du ménage dans les différentes zones et systèmes de production, et sans une vision clarifiée des perspectives d'évolution des régimes foncières et de la stratégie d'installation des jeunes agriculteurs.

TABLEAU 2

Logique d'intervention de l'objectif spécifique n°1 : « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »

	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS
O.S. N°1 : « contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »	RÉSULTAT 1.1 : la productivité et la production agro sylvo pastorale et halieutique sont accrues, et le taux de croissance annuelle de la production est supérieure à celui de la demande.	ACTIVITÉ 1.1.1 : Appuyer la modernisation des exploitations agro-sylvo-pastrales et halieutiques familiales et l'intensification durable des systèmes de production
		ACTIVITÉ 1.1.2 : Promouvoir la maîtrise de l'eau
		ACTIVITÉ 1.1.3 : Promouvoir la recherche et la diffusion des connaissances sur les itinéraires de production des produits stratégiques
		ACTIVITÉ 1.1.4 : Renforcer les capacités des organisations de producteurs
	RÉSULTAT 1.2 : Les systèmes et techniques de production sont adaptés aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles à des fins d'exploitation agro sylvo pastorale et halieutique est améliorée et durable	ACTIVITÉ 1.2.1 : Appui à la diversification et la sécurisation des systèmes agricoles
		ACTIVITÉ 1.2.2 : Promotion des systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux
		ACTIVITÉ 1.2.3 : Préservation des espaces forestiers et promotion des techniques d'exploitation durable
		ACTIVITÉ 1.2.4 : Promotion de la pêche maritime et continentale responsable et développement de l'aquaculture

ACTIONS

ACTION 1.1.1.1 : Mise en œuvre effective des réglementations communautaires place sur les engrais, les semences, les pesticides et les médicaments vétérinaires

ACTION 1.1.1.2 : Harmonisation des politiques nationales de subvention des intrants

ACTION 1.1.1.3 : Renforcement des réseaux de distribution d'intrants

ACTION 1.1.1.4 : Promotion de la recherche sur l'amélioration génétique dans les différents sous-secteurs et de la diffusion du matériel génétique amélioré

ACTION 1.1.1.5 : Mise en œuvre de l'Alliance sur les semences

ACTION 1.1.1.6 : Promotion des services financiers aux EF et des instruments de gestion du risque (Cf. OS4)

ACTION 1.1.1.7 : Harmonisation des réformes foncières agricoles et pastorales (OS4)

ACTION 1.1.1.8 : Promotion d'une charte des investissements fonciers responsables (OS4)

ACTION 1.1.1.9 : Appui aux observatoires des EF

ACTION 1.1.1.10 : Renforcement des services vétérinaires et des services de santé animale

ACTION 1.1.1.11 : Lutte contre les épizooties

ACTION 1.1.2.1 : Diffusion des bonnes pratiques pour la petite et grande irrigation

ACTION 1121 : Diffusion des techniques de CES (Cf. 1213)

ACTION 1.1.3.1 : Renforcement des capacités et mutualisation des résultats de recherche

ACTION 1.1.3.2 : Capitalisation, diffusion des connaissances et promotion des plateformes d'innovation

ACTION 1.1.4.1 : Promotion des services financiers adaptés aux besoins des OP (Cf. OS4)

ACTION 1.1.4.2 : Renforcement des capacités institutionnelles (Cf. OS4)

ACTION 1.2.1.1 : Mise en œuvre de l'Alliance AIC et du Cadre d'intervention AIC

ACTION 1.2.1.2 : Promotion des programmes d'incitation aux innovations en faveur de systèmes productifs durables (agro-écologie, agroforesterie, etc.)

ACTION 1.2.1.3 : Promotion des techniques de conservation des eaux et des sols

ACTION 1.2.1.4 : Appui aux pays pour la mobilisation des fonds d'adaptation au CC

ACTION 1.2.2.1 : Sécurisation de la mobilité pastorale transfrontalière

ACTION 1.2.2.2 : Promotion des réseaux d'approvisionnement en aliments bétail

ACTION 1.2.3.1 : Promotion de l'agroforesterie (cf. 1212)

ACTION 1.2.3.2 : Promotion des énergies renouvelables

ACTION 1.2.3.3 : Valorisation des produits forestiers non ligneux

ACTION 1.2.4.1 : Adoption d'une politique régionale du sous secteur des pêches et de l'aquaculture assurant la préservation des ressources

ACTION 1.2.4.2 : Définition, adoption et mise en œuvre d'un plan d'action régional

ACTION 1.2.4.3 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'aquaculture et de la pisciculture

TABLEAU 2 (SUITE)



	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS
O.S. N°1 : « contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »	RÉSULTAT 1.3 : Les pertes post-production sont réduites	ACTIVITÉ 1.3.1 : Promotion des infrastructures de stockage et conservation des produits
		ACTIVITÉ 1.3.2 : Renforcement des capacités des OP en matière de stockage collectif
	RÉSULTAT 1.4. : L'emploi et les revenus sont accrus et les inégalités de genre sont réduites	ACTIVITÉ 1.4.1 : Intégration systématique de l'approche genre dans les programmes
		ACTIVITÉ 1.4.2 : Développement de la formation professionnelle
		ACTIVITÉ 1.4.3 : Initiative régionale en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs/trices
		ACTIVITÉ 1.4.4 : Protection des revenus des producteurs familiaux

ACTIONS

ACTION 1.3.1.1 : Capitalisation sur les technologies de stockage et conservation adaptées et diffusion des connaissances

ACTION 1.3.1.2 : Promotion des programmes d'incitation à l'investissement dans les infrastructures de stockage et conservation des produits

ACTION 1.3.2.1 : Promotion des services financiers adaptés aux OP économiques et des instruments de gestion des risques (Cf.OS4)

ACTION 1.3.2.2 : Renforcement des capacités institutionnelles des OP (Cf.OS4)

ACTION 1.3.2.2 : Renforcement des capacités institutionnelles des OP (Cf.OS4)

ACTION 1.4.1.1 : Appui méthodologique aux Etats membres pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes

ACTION 1.4.1.2 : Mise en place d'un observatoire des inégalités de genre et intégration dans les indicateurs de S&E (Cf.OS4)

ACTION 1.4.1.3 : Renforcement des capacités du Réseau Genre (Cf. OS4)

ACTION 1.4.2.1 : Promotion des centres régionaux de formation professionnelle initiale

ACTION 1.4.2.2 : Promotion des centres régionaux de formation professionnelle continue

ACTION 1.4.3.1 : Promotion des services financiers à l'installation des jeunes (Cf.OS4)

ACTION 1.4.3.2 : Promotion de l'entrepreneuriat agricole

ACTION 1.4.4.1 : Promotion du stockage privé et professionnel (OP) et de la mise en marché différée (Cf. R1.3)

Justification des principaux résultats, activités et actions

RÉSULTAT 11

La productivité et la production agro sylvo pastorale et halieutique sont accrues, et le taux de croissance annuelle de la production est supérieure à celui de la demande

Depuis 1980, la croissance de la production agricole suit de très près voire devance le taux de croissance démographique. Cette croissance agricole a principalement reposé sur l'extension des surfaces et du cheptel. L'exercice de bilan de l'ECOWAP a mis en évidence une amorce de changement majeur. La croissance de la production serait désormais imputable pour 60 % environ à la croissance des superficies cultivées et pour 40 % à l'amélioration de la productivité ou des rendements pour certaines productions ciblées par les efforts d'intensification (riz, maïs). Progrès notables mais insuffisants, tant ils sont hétérogènes d'une année sur l'autre, d'une production à une autre et dépendent encore fortement des conditions météorologiques.

Des projections réalisées en 2007 (Farm ; 2007) montraient que le modèle de croissance « par les surfaces » que la région avait connue entre 1980 et 2005, ne pouvait être reproduit une nouvelle fois en raison de la saturation progressive du foncier, avec des impacts majeurs à deux niveaux : (i) la dégradation de la fertilité des sols avec le recul des jachères et en l'absence de système alternatif de reconstitution de la fertilité ; et (ii) en raison de la saturation progressive des espaces, de la réduction des surfaces de parcours avec accès aux pasteurs ou agropasteurs, occasionnant une montée en puissance des conflits d'usage des ressources (pâturage et eau). La même étude esquissait quatre scénarii possibles pour le futur, selon la façon de conjuguer des dynamiques régionales et internationales. Surtout, ces scénarii montraient que la région ne disposait que d'une dizaine d'année pour inverser les tendances et fonder sa croissance agricole sur l'amélioration de la productivité des productions destinées au marché alimentaire régional. Huit ans plus tard, ce sont les scénarii les moins favorables qui semblent à l'œuvre pour plusieurs raisons : de la lenteur des changements, en raison de politiques et

programmes qui ne touchent qu'une minorité de producteurs et ne permettent qu'une transformation très partielle des agricultures dans le sens de systèmes agricoles à la fois plus productifs, plus compétitifs et néanmoins durables sur le plan social et environnemental.

L'objectif est d'accroître de manière soutenue la productivité et la production agro sylvo pastorale et halieutique pour maintenir le taux de croissance annuelle de la production à un niveau supérieure à celui de la demande.

Il se décline en quatre activités majeures :

- **Activité 111** : Appuyer la modernisation des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques familiales et l'intensification durable des systèmes de production
- **Activité 112** : Promouvoir la maîtrise de l'eau
- **Activité 113** : Promouvoir la recherche et la diffusion des connaissances sur les itinéraires de production des produits stratégiques
- **Activité 114** : Renforcer les capacités des organisations de producteurs

ACTIVITÉ 111 :

Appuyer la modernisation des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques familiales et l'intensification durable des systèmes de production.

Le secteur agricole ouest africain est dominé par de petites exploitations familiales, très vulnérables aux différents chocs : aléas climatiques, dégradation continue de la fertilité des sols et imperfections du marché. Ces exploitations agricoles éprouvent d'énormes difficultés à accéder aux facteurs de production (intrants et matériels agricoles) dont le niveau d'utilisation est un des plus bas du monde. Dans ce contexte les producteurs en viennent à développer des stratégies alternatives de survie fondées sur la surexploitation des ressources naturelles et la sous rémunération du travail. La modernisation des exploitations agricoles, s'inscrit dans une perspective d'intensification des systèmes de production, de gestion durable des ressources naturelles, d'amélioration de la productivité et de la rémunération du travail, d'amélioration de la compétitivité des produits.

Les exigences induites par l'objectif de modernisation des agricultures ouest africaines sont immenses, que ce soit sur le plan des compétences techniques, organisationnelles, de gestion, etc. Cette

activité vise essentiellement à transformer les systèmes d'exploitation agricoles familiaux en opérant une mutation de leur statut d'agriculture de subsistance à une agriculture de marché. Elles doivent en effet être capables de faire face aux trois enjeux majeurs des quinze à vingt prochaines années : enjeu de sécurité alimentaire pour une population sans cesse croissante et majoritairement urbaine, enjeu de croissance agricole pour éradiquer la pauvreté, enjeu d'intégration régionale avec le développement des échanges fondés sur les complémentarités de production. Il est difficilement imaginable d'adapter les agricultures aux enjeux de demain, sans un régime foncier sécurisé, la disponibilité et l'accessibilité des intrants (semences, engrais, pesticides et les médicaments vétérinaires), des équipements agricoles et technologies améliorées, un financement adapté et une nouvelle génération de jeunes bien formés, bien entourés et accompagnés, qui choisissent de s'y investir et de contribuer à son dynamisme en y apportant enthousiasme et capacités d'innovation.

Les actions proposées au titre de cette activité se déclinent de la manière suivant :

- Mise en œuvre effective des réglementations communautaires place sur les engrais, les semences, les pesticides et les médicaments vétérinaires
- Harmonisation des politiques nationales de subvention des intrants
- Renforcement des réseaux de distribution d'intrants
- Promotion de la recherche sur l'amélioration génétique dans les différents sous-secteurs et de la diffusion du matériel génétique amélioré
- Mise en œuvre de l'Alliance sur les semences
- Promotion des services financiers aux EF et des instruments de gestion du risque (Cf. OS4)
- Harmonisation des réformes foncières agricoles et pastorales (OS4)
- promotion d'une charte des investissements fonciers responsables (OS4)
- Appui aux observatoires des EF
- Renforcement des services vétérinaires et des services de santé animale
- Lutte contre les épizooties.

ACTIVITÉ 112 : Promouvoir la maîtrise de l'eau

La région fait face à de nouveaux défis (la pénurie croissante de l'eau, l'explosion démographique et l'urbanisation, la dégradation de l'environnement) qui requièrent une nouvelle approche de la gestion des ressources en eau. Les

ressources en eau de bon nombre de bassins fluviaux internationaux sont sollicitées par les pays pour des besoins liés à la production agricole, à l'élevage et à la pêche; à la production hydroélectrique, à l'irrigation, à l'adduction d'eau en zone urbaine et industrielle, au transport. Le partage équitable des ressources communes régionales entre Nations riveraines et des aménagements concertés sont très importants pour une meilleure gestion. La mise en œuvre de cette activité, consiste au déploiement d'un certain nombre d'actions visant à exploiter au mieux les interactions entre l'écosystème et les activités socio-économiques dans les bassins fluviaux pour améliorer la productivité des exploitations familiales agro-sylvo-pastorales.

Les interventions sont ciblées sur deux actions :

- Diffusion des bonnes pratiques pour la petite et grande irrigation

- Diffusion des techniques de CES (Cf. 1213)

Il s'agit de diffuser les expériences les plus probantes de la sous-région en matière d'utilisation des technologies d'irrigation économes en eau, d'aménagements de bas-fonds, et aider les pays à définir des stratégies d'irrigation à petite échelle s'appuyant sur les résultats de la recherche et les investissements privés.

ACTIVITÉ 113 : Promouvoir la recherche et la diffusion des connaissances sur les itinéraires de production des produits stratégiques

La recherche agricole et la valorisation de ses résultats constituent un déterminant fondamental de transformation et de dynamisation des exploitations agro-sylvo-pastorales et du système alimentaire. Plusieurs facteurs entrave la conduite d'une recherche de qualité de manière à inscrire les résultats dans les systèmes de production. L'activité de promotion de la recherche et la diffusion des connaissances sur les itinéraires de production des produits stratégiques va permettre d'établir le lien entre le secteur de la recherche et les autres acteurs de manière à produire des résultats adéquats correspondant à une demande réelle au niveau de l'agriculture familiale afin d'accroître la productivité et procurer des revenus. Les interventions sont ciblées sur deux actions :

- Le renforcement des capacités et la mutualisation des résultats de recherche

- La capitalisation, diffusion des connaissances

et la promotion des plateformes d'innovation

- Organiser des foires aux innovations regroupant des chercheurs et/ou de paysans innovateurs.
- Organiser des tests pilotes de démonstration multi-pays pour favoriser l'utilisation dans un pays ou une zone agro-écologique transfrontalière, de savoirs et technologies développés ailleurs.

- l'achèvement des OMD, la négociation et l'adoption dans le cadre des Nations Unies, des 17 ODD, les Objectifs de Développement Durable, pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030 ;
- la tenue à Paris de la COP 21 avec des engagements forts (Traité de Paris) pour une production responsable respectueuse de l'environnement ;

ACTIVITÉ 114 : Renforcer les capacités des organisations de producteurs

L'ECOWAP a prévu des cadres de concertation pour accompagner la mise en œuvre de la politique agricole régionale avec les organisations des principales filières. L'enjeu est de renforcer leur capacité à participer aux débats traitant de la dimension régionale des grands thématiques du développement agro-sylvo-pastoral, dont la réglementation sur les intrants, le financement, le foncier et le climat, les négociations commerciales, l'assurance agricole, les orientations majeurs de la modernisation des exploitations... etc. Les principales actions à mettre en œuvre sont :

- Promotion des services financiers adaptés aux besoins des OP (Cf. OS4)
- Renforcement des capacités institutionnelles (Cf. OS4) et organisationnelles.

Compte tenu des manifestations des changements climatiques d'une part, et des tensions géopolitiques et commerciales mondiales, d'autre part, il est essentiel que la région arrive à mettre correctement en place, des mécanismes d'adaptation à la variabilité et au changement climatiques et de gestion des ressources naturelles à des fins d'exploitation agro sylvo pastorale et halieutique durables. L'activité agricole est, par essence, fortement dépendante des conditions climatiques et de l'état des ressources naturelles. Au cours des deux prochaines décennies, le secteur agricole ouest africain devra donc produire davantage tout en préservant les ressources naturelles pour satisfaire la croissance de la demande alimentaire de la population régionale qui devrait se situer à 353 millions en 2020 et à 455 millions en 2030.

Le PRIASAN va agir tant sur le terrain de l'atténuation que sur celui de l'adaptation des systèmes agricoles, pastoraux, forestiers et halieutiques aux nouvelles conditions climatiques. Au niveau de la production, il s'agit d'accroître significativement la productivité du travail, de la terre et de l'eau tout en enravant la dégradation des ressources naturelles et en renforçant la résilience des systèmes productifs au changement climatique. Quatre activités sont déclinées pour obtenir ce résultat.

- **Activité 121** : Appui à la diversification et la sécurisation des systèmes agricoles
- **Activité 122** : Promotion des systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux
- **Activité 123** : Préservation des espaces forestiers et promotion des techniques d'exploitation durable
- **Activité 124** : **Promotion de la pêche maritime et continentale responsable et de développement de l'aquaculture**

RÉSULTAT 12 Les systèmes et techniques de production sont adaptés aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles à des fins d'exploitation agro sylvo pastorale et halieutique est améliorée et durable

Depuis quelques années, la question des changements climatiques domine l'agenda environnemental à l'échelle internationale mais aussi en Afrique de l'Ouest. C'est encore plus vrai aujourd'hui, au lendemain de trois événements majeurs qui se sont tenus en 2015 :

- La célébration des 10 ans de mise en œuvre de l'ECOWAP avec l'adoption de nouvelles orientations, quelques mois après le Forum AIC ;

⁵ Sommet du Développement Durable ; septembre 2015

⁶ Programme de Développement Durable à l'horizon 2030

**ACTIVITÉ 121 :
Appui à la diversification et la sécurisation
des systèmes agricoles**

Cette activité couvre l'ensemble des actions nécessaires pour améliorer les connaissances sur les effets et impacts potentiels des variations et changements climatiques sur les systèmes de production et les moyens de subsistance des ruraux. Elle va également permettre de développer des technologies et techniques d'adaptation des exploitations agricoles et pastorales au changement climatique. Ces actions se déclinent en quatre :

- Mise en œuvre de l'Alliance AIC et du Cadre d'intervention AIC
 - Promotion des programmes d'incitation aux innovations en faveur de systèmes productifs durables (agro écologie, agroforesterie, etc.) à travers :
 - Capitalisation et diffusion des techniques et technologies (disséminer les savoirs locaux et expériences endogènes ainsi que les produits de la recherche scientifique) adaptées à la variabilité et au changement climatiques
 - Appui aux institutions de recherche qui sont particulièrement actifs dans la sélection variétale, l'économie de l'eau, les techniques culturelles, la gestion durable des ressources naturelles et autres technologies pour l'adaptation des exploitations familiales et autres systèmes de production aux changements climatiques.
 - Promotion des techniques de conservation des eaux et des sols
 - Appui aux pays pour la mobilisation des fonds d'adaptation au CC
 - Mise en place d'un système de veille et d'information sur les négociations internationales sur les changements climatiques
 - La participation efficace aux conférences des parties de ces conventions est un enjeu important pour la prise en compte des besoins spécifiques de développement de la région.
-

**ACTIVITÉ 122 :
Promotion des systèmes d'élevage pastoraux
et agropastoraux**

Les systèmes d'élevages de ruminants sont dominés par une exploitation itinérante des ressources dont la disponibilité et la variabilité

spatio-temporelle est vitale pour préserver les moyens d'existence locaux. Face aux défis climatiques, seuls les élevages à mobilité maîtrisée permettent d'avoir une meilleure productivité par animal, et d'exploiter durablement les ressources. Ce type d'élevage nécessite une association optimale et complémentaire du pâturage naturel et de l'aliment bétail.

L'augmentation simultanée du cheptel et de la population, en zone soudanienne et de forêt humide entraîne une compétition de plus en plus forte sur les ressources naturelles (extension des zones urbaines et des terres cultivées). Les troupeaux descendent, chaque année, vers les zones plus humides et plus peuplées et dont les espaces sont accaparés massivement pour l'agriculture. Ces zones d'accueil sont généralement mal préparées pour recevoir ce cheptel : faible matérialisation des parcours, insuffisance des points d'eau, proximité des champs ou des aires protégées, rejet par les populations autochtones, etc. Ce contexte est la cause de multiples conflits, parfois mortels. Ces mutations remettent en cause les « conventions traditionnelles » entre pasteurs et populations des zones d'accueil. Il convient de réinventer des *modus vivendi* et d'investir aussi dans les pays côtiers. Le recours aux aliments bétail pour animaux va permettre de réduire la pression sur les ressources naturelles. Cette activité va faciliter le processus au niveau régional pour promouvoir de nouveaux systèmes d'élevage respectueux de l'environnement, et permettant une forte intégration agriculture-élevage qui comporte de nombreux atouts.

Elle se décline en deux actions :

- Sécurisation de la mobilité pastorale transfrontalière
 - Renforcer la matérialisation des zones de parcours des troupeaux transhumants et de limiter l'emprise agricole dans certains espaces
 - Viabiliser les zones de parcours et mettre en place des infrastructures d'accueil des troupeaux
- Promotion des réseaux d'approvisionnement en aliments bétail.

⁷ Bien qu'il n'ait pas de véritable responsabilité dans le dérèglement climatique observé et prévisible

ACTIVITÉ 123 :
Préservation des espaces forestiers et promotion des techniques d'exploitation durable

Les pays membres de la CEDEAO se partagent un certain nombre d'écosystèmes et de bassins fluviaux qui jouent un rôle stratégique dans la vie économique et sociale des populations, la sécurité alimentaire des ménages vulnérables et dans divers équilibres écologiques et climatiques.

Les ressources forestières transfrontalières dans l'espace CEDEAO sont aujourd'hui parmi les rares écosystèmes qui concentrent l'essentiel de la biodiversité tant floristique que faunistique. Malheureusement des menaces importantes pèsent sur l'intégrité des écosystèmes en partage. Des tendances lourdes de dégradation sont observées du fait des changements climatiques et de l'action de l'homme qu'il s'agisse des écosystèmes des parcs transfrontaliers sahéliens, des zones forestières de haute Guinée ou des zones de mangrove. Les conséquences prévisibles de la dégradation de ces écosystèmes en partage sont outre une perte importante de la biodiversité végétale et animale, mais aussi une réduction de la capacité de résilience et une aggravation des conséquences des variations et changements climatiques. Des phénomènes d'érosion hydrique et éolienne et aussi d'élévation du niveau de la mer pourraient être observés.

La mise en œuvre de cette activité vient renforcer toutes les initiatives engagées dans la sous-région pour inverser positivement ces tendances et préserver les écosystèmes, protéger les espèces menacées et réglementer sur une base consensuelle les aménagements techniques et l'exploitation de certaines ressources. L'activité porte sur diverses actions comprenant :

- Promotion de l'agroforesterie (cf. 1212)
- Promotion des énergies renouvelables (en substitution au bois de feu)
- Valorisation des produits forestiers non ligneux

ACTIVITÉ 124 :
Promotion de la pêche maritime et continentale responsable et de développement de l'aquaculture

La production halieutique de l'Afrique de l'Ouest représente environ 22 % de la production totale

de l'Afrique. Au plan régional, l'ensemble des chaînes de valeur du secteur de la pêche occupe environ 3 millions d'actifs ouest africains, dans des activités aussi diversifiées que celles relatives à la capture, à la transformation et à la commercialisation. Les produits halieutiques contribuent à l'amélioration des revenus des populations, notamment des femmes qui sont fortement engagées dans la transformation. Enfin ils contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, notamment de la nutrition en y apportant des protéines et des micronutriments.

En dépit de cette importance, le secteur de la pêche est marqué par une baisse des captures tant au niveau marin que continental. Les initiatives développées au cours des dernières années pour gérer au mieux les ressources halieutiques maritimes et continentales, ainsi que la promotion de la pisciculture et l'aquaculture semblent éprouver d'énormes difficultés, en lien avec trois catégories de contraintes inter liées dont (i) l'absence de stratégies de gestion durable des ressources halieutiques pour répondre à la forte dégradation de l'environnement des activités de pêche ; (ii) La faiblesse des capacités techniques, professionnelles et institutionnelles tant au niveau des professionnels de la pêche qu'au niveau des Etats et des institutions sous régionales et (iii) la faible productivité et compétitivité de l'aquaculture.

Cette activité prend en compte un ensemble d'actions visant à doter le secteur d'une politique claire, d'une plus forte cohérence des règlements, mesures de politiques au niveau régional pour préserver la biodiversité.

Les actions qui concourent à la réalisation de cette activité sont:

- Adoption d'une politique régionale du sous secteur des pêches et de l'aquaculture assurant la préservation des ressources, en appui aux organisations spécialisées
 - Définition, adoption et mise en œuvre d'un plan d'action régional
 - Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'aquaculture et de la pisciculture
-

RÉSULTAT 13
Les pertes post-production sont réduites

Les pertes post production prennent en compte l'aval des chaînes de valeur en partant, pour les

productions végétales, du stade de récolte, pour les productions animales, du stade de vente bord-ferme dans le cas d'animaux vivants et du stade de récolte en ce qui concerne le lait, et du stade de capture en ce qui concerne la pêche. Elles peuvent être classées en trois catégories, souvent inter liées : (I) perte quantitative / physique ; (II) perte en qualité affectant l'apparence, la texture, les qualités organoleptiques et nutritionnelles et donc la valeur du produit ; (III) les coûts d'opportunités résultant d'une transformation inadéquate (faible valeur ajoutée) par rapport au potentiel commercial effectif.

Les pertes alimentaires entraînent une hausse des prix des denrées alimentaires en retirant une partie de l'approvisionnement alimentaire du marché. Elles ont aussi des impacts environnementaux négatifs car la terre, l'eau et les ressources non renouvelables, comme les engrais et l'énergie, sont utilisés pour produire, traiter, manipuler et transporter de la nourriture que personne ne consommera.

La réduction des pertes production revêt une importance majeure dans le contexte d'une agriculture intensive et responsable pour éradiquer la faim et la pauvreté. Les estimations fournies par la FAO (2012), indiquent qu'en Afrique Subsaharienne notamment, les pertes alimentaires par habitant sont de 120-170 kg/an et plus de 40% des pertes alimentaires sont constatées pendant la phase d'après récolte et la transformation des produits. Par ailleurs, les pertes post-récolte de céréales, avant transformation, sont estimées à 10-20% et à environ 4 milliards de dollars et représentant 13,5% de la valeur totale de la production céréalière de ces pays. Pour les produits périssables (racines et tubercules, fruits et légumes, etc.), les pertes dans les systèmes traditionnels peuvent atteindre 45% pour le manioc et jusqu'à 50% pour l'igname. Quant aux fruits et légumes, les pertes après récolte seraient comprises entre 15% et 50% dans les pays en voie de développement. L'investissement dans des technologies post-récolte pour réduire les pertes de denrées alimentaires entraînerait une augmentation notable des approvisionnements alimentaires. Ce résultat va permettre d'optimiser la valeur de produits déjà existants par des mesures appropriées visant leur conservation et l'augmentation de leur valeur.

Il se décline en deux activités :

- Activité 131 : Promotion des infrastructures de stockage et conservation des produits

- Activité 132 : Renforcement des capacités des OP en matière de stockage collectif

131 :

Promotion des infrastructures de stockage et conservation des produits

La faible disponibilité et performance des infrastructures de conservation et de stockage engendre d'importantes pertes post récolte. Il s'agira de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques de conservation et de stockage dans les différentes chaînes de valeur, d'aménager et de construire des infrastructures adaptées et performantes de stockage et de conservation. Une des actions directes de cette activité est la capitalisation sur les technologies de stockage et conservation adaptées et diffusion des connaissances

132:

Renforcement des capacités des OP en matière de stockage collectif

Les organisations socioprofessionnelles ont comme pratique de constituer des stocks, warrantés ou non, pour répondre à divers objectifs (sécurité alimentaire, amélioration des prix de vente...). L'intervention de la CEDEAO, consistera à encourager le stockage privé pour une mise en œuvre à plus grande échelle du mécanisme de contractualisation privé-public du stockage.

Le manque d'organisation et de structuration des acteurs qui interviennent aux différents stades post production constitue un handicap majeur pour sécuriser et assurer la pérennité des dispositifs de stockage et de conservation. L'activité concourt à facilitation de l'accès des OP aux informations stratégiques, de renforcer les capacités techniques, professionnelles et institutionnelles des OP pour assurer le stockage et la conservation des produits dans les normes sanitaires.

RÉSULTAT 14 :
L'emploi et les revenus sont accrus et les
inégalités de genre sont réduites

Le secteur agricole constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la région ouest africaine: Près de 55% des populations ouest africaines vivent en milieu rural et tirent l'essentiel de leurs ressources des activités agricoles. De même, 65% des actifs, dont plus de la moitié est constituée de femmes, travaillent dans le secteur agricole, essentiellement dans le domaine de la production. Mais elles occupent aussi une place considérable dans le processus de transformation et de commercialisation des produits agricoles. En tant que tel, le secteur agricole a un effet multiplicateur important pour la croissance et l'emploi, l'amélioration des revenus et la réduction de la pauvreté en milieu rural.

D'après les études démographiques de l'ONU, la population mondiale devrait atteindre 9,1 milliards de personnes dont 14% environ de jeunes (15-24 ans) à l'horizon 2050 (Laisney, [2009]). La population ouest africaine s'établit désormais à 300 millions d'habitants et devrait atteindre les 490 millions d'habitants d'ici 2030. La sous-région est déjà la plus urbanisée d'Afrique subsaharienne, avec près de la moitié de la population vivant dans des agglomérations urbaines, et elle est appelée à croître au rythme de 3,8% par an entre 2015 et 2030 . Pour faire face à cet essor démographique, qui se combine avec une urbanisation croissante qui s'accompagne d'un changement des modes de consommation alimentaire (place croissante des protéines animales et des légumes dans l'alimentation), il est communément admis que la production agricole mondiale devra doubler d'ici 2050 (Griffon, [2006]) et la production alimentaire devra augmenter d'au moins 70% (FAO, 2013). La croissance de la demande présente des opportunités réelles de croissance économique et d'emploi, et constitue une source de revenus et de subsistance pour l'ensemble des populations qui dépendent du secteur agricole et agroalimentaire.

Par ailleurs, le vieillissement de la population agricole exige l'engagement accru de jeunes dans le secteur agricole. La jeunesse du monde en développement représente la nouvelle génération d'acteurs économiques et sociaux, pouvant susciter le changement en faveur du développement durable. Les jeunes représentent actuellement plus de 25% (1,2 milliards) de la population mondiale alors qu'en Afrique ce taux s'élève même à 60%. (Source p. 103-115 Mindshare, 2014). Le sous-emploi et la prévalence d'emplois indécents constituent en outre d'autres problèmes persistants de la jeunesse, en particulier celle s'investissant dans l'agriculture. Le manque de compétences agricoles et l'accès limité aux ressources financières expliquent le niveau faible de production et d'esprit d'entreprise, ainsi que le déclin de leur participation à l'agriculture. Il apparaît donc impératif de trouver des pistes complémentaires, alternatives et innovantes de renforcement des jeunes dans le secteur agricole. Au cours des dernières années, plusieurs projets et initiatives au niveau national, régional et international ont œuvré à inciter les jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat agricole. Bien que l'entrepreneuriat agricole apparaisse comme étant une réponse certaine aux questions liées au chômage des jeunes, au développement des innovations et à l'augmentation de la croissance, sur le terrain, la réalité est souvent plus complexe. Un grand nombre de défis se révèlent ou persistent. Ils sont liés notamment aux difficultés d'accès à la terre, à l'environnement rural et au cadre de vie, aux déficits des jeunes en matière de formation, de gestion entrepreneuriale, à l'accès au financement, à la faible connaissance des opportunités de l'entrepreneuriat agricole. L'accès au savoir et à l'information est un des principaux piliers pour que les jeunes puissent surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans le secteur agricole. De même, la quasi-absence de prise en compte du genre au sein du PRIA et des PNIA, associée à une faiblesse des diagnostics « genre et agriculture » en Afrique de l'Ouest, ont été fortement soulignées lors du bilan ECOWAP + 10. L'intérêt de l'approche genre pour le secteur agro-pastoral, ou encore la manière de l'intégrer (méthode, objectifs à réaliser) dans les politiques et les programmes restent peu connus.

⁸ L. Brink [2009] : *WTO Constraints on Domestic Support in Agriculture: Past and Future*, **Canadian Journal of Agricultural Economics**, 57, pp 1-21.

⁹ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/285676/icode/>

¹⁰ M. Griffon [2006] : *Nourrir la planète*, Odile Jacob, 464 p.

Les nouvelles orientations de l'ECOWAP 2025 se propose de mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'investissement des jeunes dans l'agriculture. La préoccupation qui sous-tend ce résultat est d'accompagner toutes les initiatives et stratégies régionales de développement des chaînes de valeur qui contribuent à améliorer de manière substantielle les revenus des populations rurales, accroître l'emploi décent des jeunes et valoriser la contribution du genre dans les systèmes de production.

Il est structuré autour de trois activités :

- **Activité 141 : Intégration systématique de l'approche genre dans les programmes**
- **Activité 142 : Développement de la formation professionnelle**
- **Activité 143 : Initiative régionale en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs/trices**
- **Activité 1.4.4 : Protection des revenus des producteurs familiaux**

ACTIVITÉ 141 : Intégration systématique de l'approche genre dans les programmes

Les différents acteurs reconnaissent l'importance de l'intégration de la dimension genre, mais les initiatives sur la question sont souvent marginales et pas suffisantes pour introduire des changements majeurs. Cette activité va encourager l'application d'une approche nouvelle de l'intégration de la dimension de genre. Elle commence par une analyse de la situation, en mettant la lumière sur les besoins et les problèmes des différents groupes, en veillant à ce que les pratiques et les politiques ne reposent pas sur des hypothèses ou des clichés erronés. Cela va permettre aux décideurs politiques et aux gestionnaires de programmes de mieux cibler leurs politiques, améliorer l'efficacité de l'offre et garantir une plus grande égalité. L'égalité peut se traduire par un traitement strictement identique de toutes les catégories.

Les actions requises sont :

- Appui méthodologique aux Etats membres pour l'intégration de l'approche genre
- Mise en place d'un observatoire des inégalités de genre et intégration dans les indicateurs de S&E (Cf.OS4)
- Renforcement des capacités du Réseau Genre (Cf. OS4)

ACTIVITÉ 142 : Développement de la formation professionnelle

L'activité consiste à appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'une véritable politique de développement de capital humain dans le domaine agricole et d'un plan de formation professionnelle à travers la mobilisation des acteurs des secteurs de la recherche, de l'éducation et des universités.

Des activités de recyclage et de mise à niveau sont également à prendre en compte.

Les actions identifiées sont :

- Promotion des centres régionaux de formation professionnelle initiale
- Promotion des centres régionaux de formation professionnelle continue.

ACTIVITÉ 143 : Initiative régionale en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs/trices

Dans les nouvelles orientations de l'ECOWAP, la CEDEAO s'est engagée à créer les conditions favorables à l'émergence des jeunes dans l'agriculture à travers une politique incitative d'installation à travers divers mesures. Cette activité traduit la concrétisation de cet engagement.

Les actions sont orientées sur :

- Promotion des services financiers à l'installation des jeunes (Cf.OS4)
- Promotion de l'entrepreneuriat agricole

ACTIVITÉ 1.4.4 : Protection des revenus des producteurs familiaux

Les revenus des exploitants sont fréquemment obérés par les pertes post-production (quel que soit de sous secteur) et par la chute des prix à la récolte. Dans ce contexte, la promotion du stockage privé et professionnel permet non seulement de contribuer à la régulation des prix mais aussi à une meilleure valorisation des productions et à un accroissement des revenus. Cette action ciblée sur la Promotion du stockage privé et professionnel (OP) et de la mise en marché différée est traitée dans R1.3.

Etats des programmes en cours et principaux gaps à combler pour l'OS n°1

Depuis l'adoption du PRIA, un ensemble de programmes thématiques a été conçu et mis en œuvre. La majorité des programmes ont

démarré entre 2014 et 2015. Le PRIASAN est élaboré dans la logique de renforcer les acquis du PRIA et de prendre en compte les thématiques émergentes. La dernière colonne du tableau précise le/les résultats du PRIASAN 2^e génération d'ores et déjà pris en compte

TABEAU 3

Programmes en cours relatifs à l'OS1: « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT/DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF GLOBAL	PRINCIPALES COMPOSANTES
Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP)	Contribuer à la productivité et à la compétitivité agricole accrue en Afrique de l'Ouest dans des secteurs choisis prioritaires	COMPOSANTE 1 : Coopération régionale dans la génération et la diffusion de technologie COMPOSANTE 2 : Centres d'excellence COMPOSANTE 3 : Génération de Technologie COMPOSANTE 4 : Coordination, gestion, suivi et évaluation du projet
d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)	Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays du Sahel, et améliorer les capacités de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences	COMPOSANTE 1 : Amélioration de la santé animale COMPOSANTE 2 : Amélioration de la gestion des ressources naturelles COMPOSANTE 3 : Facilitation de l'accès au marché COMPOSANTE 4 : Gestion des crises pastorales COMPOSANTE 5 : Gestion du projet et appui institutionnel
Régional à l'Initiative pour l'irrigation au Sahel (PARIIS-SIIP)	Renforcer la capacité des parties prenantes et d'accroître les superficies irriguées pour une performance d'irrigation améliorée dans six pays du Sahel.	COMPOSANTE A : Modernisation du cadre institutionnel, COMPOSANTE B : Financement de solutions d'investissement dans l'irrigation, COMPOSANTE C : Gestion des connaissances et coordination.
West African Seed Program (semences)	Contribuer à la promotion de l'utilisation de semences améliorées	COMPOSANTE 1 : Une Alliance pour une Industrie semencière inclusive mise en place ; COMPOSANTE 2 : Une politique semencière régionale harmonisée mise en œuvre de manière effective ; COMPOSANTE 3 : des unités de productions de semences de prébase aux capacités renforcées, pour répondre à la demande ; COMPOSANTE 4 : un secteur privé régional aux capacités techniques, organisationnelles et managériales fortes pour assurer un approvisionnement régulier en semences de qualité standard (base et certifiées).

partiellement ou totalement par les programmes en cours de mise en œuvre ou en cours de montage, pour lesquels les financements sont acquis.
Les programmes mis en œuvre couvrent essentiellement les résultats 1 et 2, Les

résultats 3 et 4 bénéficient de très peu d'initiatives.
La mise en œuvre du PRIASAN va permettre de renforcer les activités engagées et de programmer les activités non prises en compte jusqu'alors.

FINANCEURS IMPLIQUÉS	MONTANT GLOBAL (\$)	DATE DÉMARRAGE ET DURÉE	OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRINCIPAUX PARTENAIRES	RÉSULTAT PRIASAN 2 ^E GÉNÉRATION CORRESPONDANT
BANQUE MONDIALE (IDA)	400 MILLIONS DE DOLLARS US	2008	CORAF, 13 PAYS MEMBRES CEDEAO	RÉSULTAT 11
BANQUE MONDIALE	248 MILLIONS DE DOLLARS US	2015	CILSS, BURKINA FASO, TCHAD, MALI, MAURITANIE, NIGER ET SÉNÉGAL	RÉSULTAT 11 RÉSULTAT 12 RÉSULTAT 14
BANQUE MONDIALE	173 MILLIONS DE DOLLARS US	2016	CILSS, BURKINA FASO, TCHAD, MALI, MAURITANIE, NIGER ET SÉNÉGAL	RÉSULTAT 11
USAID	11 MILLIONS DE DOLLARS US	2013	CORAF	RÉSULTAT 11

TABLEAU 3 (SUITE)



PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT/DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF GLOBAL	PRINCIPALES COMPOSANTES
Soutien à la Pêche, sa Sécurité et sa Coordination en Afrique de l'Ouest (PESCAO)	To enhance the contribution of fisheries resources to food security and poverty alleviation in West Africa	OUTCOME 1: A Regional Fisheries Policy is developed at the West African level OUTCOME 2: Prevention of and responses to IUU fishing are strengthened and subject to improved regional coordination OUTCOME 3: Resource management at the regional level is improved
Programme d'Appui à la Transition Agro écologique au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PATAE)	Contribuer à lutter contre la pauvreté des populations vulnérables de l'Afrique de l'Ouest, à l'amélioration de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, et renforcer la résilience des exploitations familiales face aux incidences et variabilités du changement climatique en Afrique de l'Ouest.	COMPOSANTE 1 : Appui à la transition agro écologique pour les acteurs locaux COMPOSANTE 2 : Echanges, capitalisation et contribution à l'élaboration de politiques publiques COMPOSANTE 3 : Formation agricole et renforcement des capacités pour la promotion de l'agro écologie dans les politiques agricoles
"Promoting climate-smart agriculture in West Africa" Project	To contribute to developing climate-smart agriculture in West Africa especially in terms of adaptation in order to strengthen the resilience of vulnerable populations	COMPONENT 1: Dissemination of agricultural best practices related to climate change adaptation at local level COMPONENT 2: Mainstreaming agricultural best practices related to climate change adaptation in strategies/policies/projects COMPONENT 3: Management of knowledge on agricultural best practices related to climate change adaptation
Projet régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP)	Renforcer la contribution du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière à la sécurité alimentaire, au développement socioéconomique équitable, et à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	1. Améliorer la gestion de l'information et des connaissances en pastoralisme et transhumance. 2. Faciliter une transhumance transfrontalière apaisée. 3. Sécuriser la mobilité des troupeaux et leur accès aux ressources pastorales et aux marchés. 4. Maîtriser les maladies animales transfrontalières ayant un impact sur la santé animale et humaine.
West Africa CSA Alliance (WACSAA) (Alliance ouest africaine de l'agriculture intelligente face aux changements climatiques)	To support the implementation of the ECOWAP/CAADP Intervention Framework for CSA, providing a consultation, coordination, convergence, capitalization and monitoring mechanism for the members of the Alliance	FOUR WORKING GROUPS: (i) Investments for CSA, (ii) Institutions for CSA, (iii) Resources for CSA, and (iv) Partnerships for CSA

FINANCEURS IMPLIQUÉS	MONTANT GLOBAL (\$)	DATE DÉMARRAGE ET DURÉE	OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRINCIPAUX PARTENAIRES	RÉSULTAT PRIASAN 2 ^E GÉNÉRATION CORRESPONDANT
EU (11 TH EDF)	15 M€	2017	EUROPEAN FISHERIES CONTROL AGENCY (EFCA), SRCF, FCWC, ECOWAS AND UEMOA	RÉSULTAT 12
UE/AFD	34,256 M€	2017	AFD, ARAA	RÉSULTAT 12
ADAPTATION FUND	14 MU\$	2017	5 ECOWAS MEMBER STATES: BENIN, BURKINA FASO, GHANA, NIGER AND TOGO, WEST AFRICAN DEVELOPMENT BANK (BOAD), ECOWAS REGIONAL AGENCY FOR AGRICULTURE AND FOOD (RAAF)	RÉSULTAT 12
UE (11 ^{EME} FED)	25 M€	2017	TBD	RÉSULTAT 11
		JUNE 2015	BENEFICIARIES: MEMBER STATES OF ECOWAS+ MAURITANIA AND CHAD, ECOWAS, UEMOA, CILSS, ROPPA, RBM, APSS, CORET, RECAO, REPAO, WILDAF, AFAQ, POSCAO; PARTNERS: CORAF, IFPRI, CCAFS, AFRICA RICE, IUCN, GWP/WA, CARE INTERNATIONAL, ENDA, HUB RURAL, FAO, EU, UNOPS, GIZ, ASDI, NEPAD/AU, AND USAID.	RÉSULTAT 12

Présentation détaillée de l'OS n°2 : Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional

Objectif et champ thématique

Cet objectif se concentre sur l'organisation et la structuration des chaînes de valeur régionales de produits agricoles et alimentaires stratégiques, depuis la collecte et la mise en marché des produits au niveau des organisations paysannes jusqu'à la distribution. Il intègre notamment les enjeux institutionnels, les questions technologiques, la promotion de l'image des produits régionaux, le financement des agents économiques, le fonctionnement des marchés régionaux et la gestion de l'interface du marché régional et des marchés internationaux, tant à l'exportation

qu'à l'importation (cf. infra sur les dimensions intersectorielles). A la différence du PRIA de 1ère génération, il inclut les filières d'exportation autour desquelles plusieurs pays choisissent de coopérer, tant au niveau technique (recherche, mise aux normes, etc.), qu'au niveau des investissements conjoints dans la transformation et valorisation des produits, et enfin au niveau des négociations internationales spécifiques (cas du coton à l'OMC).

Cet objectif est fondamental dans la mesure où il doit permettre d'accélérer l'adaptation de l'offre agricole et alimentaire à une demande qui mute rapidement en raison de la croissance

VUE D'ENSEMBLE DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION DE L'OS2 / TABLEAU 4

Logique d'intervention de l'objectif spécifique n°2 : Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional

	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	
Nationale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires	RÉSULTAT 2.1 : Le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux est amélioré, les marchés sont plus stables et les obstacles aux échanges réduits	ACTIVITÉ 2.1.1 : Promotion du commerce intra-régional des produits agricoles et agroalimentaires	A A A
		ACTIVITÉ 2.1.2 : Adaptation du régime commercial extérieur (TEC) aux spécificités de	A A
	RÉSULTAT 2.2 : Les unités de transformation agro-alimentaire sont capables de répondre aux besoins du marché régional et international	ACTIVITÉ 2.2.1. : Amélioration des connaissances sur l'évolution de la demande régionale et internationale, quantitative et qualitative	A A
		ACTIVITÉ 2.2.2. : Promotion des unités de transformation agro-alimentaires	A A A

démographique, de l'urbanisation, de la différenciation des revenus et des changements de pratiques alimentaires qu'induisent ces deux derniers facteurs. C'est dans ce domaine que la CEDEAO considère que les investissements du secteur privé doivent se concentrer. C'est aussi un domaine qui requiert des instruments appropriés de financements des investissements et de l'activité courante.

Il existe de multiples démarches d'organisation et structuration des filières fondées sur différents modèles.

La CEDEAO promeut des approches basées sur quelques principes :

- Le renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs pour qu'ils disposent d'une capacité de négociation avec les autres agents économiques de la chaîne de valeur ;
- La contractualisation des relations entre les producteurs, leurs organisations économiques et les autres agents en amont et en aval de la production ;
- L'équité et la prévisibilité des contrats au sein de la chaîne de valeur ;

- L'encouragement à l'installation/la modernisation des entreprises artisanales, PME et PMI qui combinent un fort contenu en emploi et des technologies adaptées.

Liens avec les orientations du cadre d'orientation stratégique 2025 et avec les orientations de Malabo

Cet axe décline le troisième objectif spécifique du COS Horizon 2025. Il est en ligne avec les engagements 4 et 5 de la Déclaration de Malabo portant respectivement sur (I) la réduction de moitié la pauvreté d'ici à 2025, par à une croissance et une transformation agricoles inclusives (Mettre en place et / ou renforcer les partenariats inclusifs entre les secteurs public et privé pour des chaînes de valeur d'au moins cinq (5) produits agricoles prioritaires qui ont une forte liaison avec les petites exploitations agricoles) et (II) La volonté de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes.

ACTIONS

ACTION 2.1.1.1 : Facilitation du commerce transfrontalier des produits agricoles et agroalimentaires

ACTION 2.1.1.2 : Promotion des infrastructures commerciales transfrontalières (marchés, etc.)

ACTION 2.1.1.3 : Définition/adaptation et application de normes régionales sur les produits agroalimentaires

ACTION 2.1.2.1 : Evaluation de la mise en œuvre et des impacts du TEC sur les produits agricoles et alimentaires

ACTION 2.1.2.2 : Ajustement des droits de douane et instruments de défense commerciale aux frontières de l'espace

ACTION 2.2.1.1 : Développement des recherches et enquêtes sur la demande alimentaire et ses perspectives d'évolution

ACTION 2.2.1.2 : Mise à disposition de l'information sur la demande et les perspectives des marchés alimentaires auprès des acteurs des chaînes de valeur

ACTION 2.2.2.1 : Programme d'incitation à la modernisation des unités de transformation des femmes et des jeunes (TPE, PME, PMI, Groupements, associations, coopératives)

ACTION 2.2.2.2 : Facilitation du financement des unités de transformation agroalimentaires et promotion des instruments de gestion des risques

ACTION 2.2.2.3 : Appui à la mise aux normes des unités de transformation

VUE D'ENSEMBLE DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION DE L'OS2
TABLEAU 4 (SUITE)

	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	
→ Nationale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires	RÉSULTAT 2.3 : Les chaînes de valeurs pourvoyeuses d'emplois rémunérateurs sont structurées	ACTIVITÉ 2.3.1 : Promotion et structuration des chaînes de valeur régionales	A A A A
		ACTIVITÉ 2.3.2 : Promotion des chaînes de valeur spécifiques à fort contenu en emplois pour les femmes et les jeunes	A A A
	RÉSULTAT 2.4 : L'environnement des affaires favorise l'innovation et l'investissement (cf. résultat 4.2)	ACTIVITÉ 2.1.4 : Amélioration de l'environnement des affaires	C

ACTIONS

ACTION 2.3.1.1 : Appui à la structuration des chaînes de valeur régionales des produits stratégiques, à l'organisation interprofessionnelle et à la contractualisation entre les acteurs

ACTION 2.3.1.2 : Mise en place d'un cadre réglementaire et juridique adapté

ACTION 2.3.1.3 : Promotion des infrastructures commerciales transfrontalières

ACTION 2.3.1.4 : Mise en œuvre de l'offensive riz

ACTION 2.3.1.5 : Conception et mise en œuvre de l'Initiative « Lait local »

ACTION 2.3.2.1 : Identification des chaînes de valeur à fort potentiel pour les femmes et les jeunes

ACTION 2.3.2.2 : Renforcement des capacités des organisations de femmes et de jeunes impliquées dans ces chaînes de valeur (Cf. OS4)

ACTION 2.3.2.3 : Appui à la mise en place de centre de prestations de services (formation, information, marketing, financement) auprès des acteurs des chaînes de valeur, et en particulier les femmes et les jeunes

CF. OS4

RÉSULTAT 2.1 :**Le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux est amélioré, les marchés sont plus stables et les obstacles aux échanges réduits**

L'amélioration de l'accès aux marchés, est la pierre angulaire d'une transformation durable des chaînes de valeur alimentaires en Afrique de l'Ouest. Pourtant il est tout à fait évident que la région dans son ensemble continue à souffrir d'un niveau insuffisant d'échanges commerciaux. Bien que l'essentiel du commerce des produits vivriers soit réalisé au niveau intra-régional, ce commerce reste faible et bien en deçà du potentiel des échanges agricoles de la région. Même si le commerce transfrontalier informel a bien lieu et concerne une grande variété de produits alimentaires (huile de palme, maïs, sorgho, niébé, oignons, animaux vivants), il est toujours difficile d'évaluer les quantités qui traversent les frontières essentiellement par le biais d'un réseau de relations commerciales personnelles. Malgré les efforts entrepris depuis quelques années pour assurer la construction de véritables marchés régionaux, l'environnement commercial des filières agroalimentaires est caractérisé par de nombreuses contraintes qui freinent le développement du commerce intra-régional.

Les principales contraintes sont :

- Les entraves à la circulation des biens à travers les prélèvements illicites opérés sur l'ensemble des corridors de transport dans la région, le manque d'harmonisation des normes de qualité et les difficultés liées à la justification de l'origine des produits commercialisés. Ces entraves constituant des barrières non tarifaires se traduisent notamment par un renchérissement du coût de revient final des marchandises, une détérioration de la qualité des denrées alimentaires périssables. Elles hypothèquent la réussite d'actions de promotion du commerce régional.
- La faible disponibilité et accessibilité à l'information commerciale pour la plupart des acteurs du commerce régional, contribuant à connecter l'offre et la demande.
- La difficulté pour les acteurs du commerce régional de faire respecter les contrats commerciaux ou de se protéger contre les abus des agents publics dans les pays tiers par manque de mécanismes appropriés de recours à l'échelle régionale.
- la faiblesse et la mauvaise qualité des infrastructures commerciales nécessaires

à la dynamisation des échanges régionaux.

Au regard de l'environnement commercial actuel, ce résultat renvoie à la construction, au sein de l'espace CEDEAO, d'un environnement économique propice au commerce des produits agro-sylvo- pastoraux et halieutiques. L'objectif est d'offrir de bonnes conditions de commercialisation aux produits agricoles ouest africains. L'assurance de débouchés et des prix de vente suffisamment rémunérateurs et stables réduit l'incertitude et permet aux opérateurs des filières d'effectuer les investissements nécessaires dans le secteur agricole, notamment pour renforcer les chaînes de valeur. L'hypothèse que nous formulons est que l'amélioration des marchés repose sur une approche systémique qui renouvelle le partenariat entre les différents acteurs et notamment les administrations nationales et régionales, les organisations agricoles, la société civile et le secteur privé. Cela repose sur une double stratégie : d'une part, un renforcement des chaînes de valeurs tout en leur garantissant les normes de qualité admises en vue d'améliorer leur compétitivité sur les marchés locaux et régionaux; d'autre part, une fluidification des échanges régionaux. La connexion des exploitations agricoles au marché dans des conditions satisfaisantes, la consolidation du marché régional, la réduction de l'instabilité des prix et l'amélioration de l'efficacité des filières constituent des éléments déterminants d'une croissance agricole soutenue et d'une amélioration de la sécurité alimentaire.

ACTIVITÉ 2.1.1 :**Promotion du commerce intra-régional des produits agricoles et agroalimentaires**

La promotion du commerce intra-régional des produits va permettre d'améliorer la disponibilité des produits alimentaires et réduire la dépendance vis-à-vis des importations extrarégionales. En effet, une meilleure circulation des produits et services agricoles a un effet positif immédiat sur la sécurité alimentaire des populations en permettant aux produits de passer facilement des zones de production excédentaires vers les zones déficitaires et de mieux répondre à la demande des marchés urbains en pleine explosion. Cette activité cherche à impulser une dynamique forte au commerce intra-régional des produits

agroalimentaires à travers des mesures de fluidification des échanges, pour inciter les acteurs à s'engager et à soutenir le processus. Elle cible les actions ci-après :

- Facilitation du commerce transfrontalier des produits agricoles et agroalimentaires
- Promotion des infrastructures commerciales transfrontalières (marchés, etc.)
- . Définition/adaptation et application de normes régionales sur les produits agroalimentaires
- Facilitation de la création de bourses régionales de produits alimentaires

ACTIVITÉ 2.1.2 :

Adaptation du régime commercial extérieur (TEC) aux spécificités des produits agricoles

La CEDEAO a déployé d'importantes mesures de promotion d'une plus grande intégration régionale de l'Agriculture par la création et la mise en œuvre de l'union douanière avec un Tarif extérieur commun (TEC). Cette harmonisation et unification de la fiscalité de porte est un élément crucial de la construction d'un marché unique. Les spécificités de nombreux produits agricoles ont été prises en considération à travers leur catégorisation au sein de la 5ème bande tarifaire dont le droit de douane est fixé à 35%. Ce n'est cependant pas le cas pour certains produits qui sont simultanément considérés comme stratégiques pour le développement agricole et la souveraineté alimentaire d'une part, mais aussi sur le plan de l'accès à l'alimentation et à la nutrition des populations disposant d'un faible pouvoir d'achat, d'autre part. C'est le cas du riz et de la poudre de lait pour lesquels une évaluation détaillée de l'impact de la tarification sur la production (croissance de l'offre, prix, revenus), sur les importations et sur la sécurité alimentaire des ménages sera nécessaire pour juger d'un éventuel besoin d'ajustement de la taxation aux frontières extérieures de la CEDEAO.

La plupart des produits agricoles ont aussi été exclus du schéma de libéralisation des échanges commerciaux avec l'Union européenne.

Encore aujourd'hui, les pays sont tentés de raisonner le développement de leurs agricultures dans l'espace national strict, et de promouvoir

des approches visant l'autosuffisance du pays, notamment pour les produits stratégiques. Par conséquent, compte tenu des efforts accomplis, notamment pour subventionner les intrants, les Etats sont parfois tentés de freiner ou bloquer les exportations de façon à en faire profiter leurs propres consommateurs nationaux. Ces démarches perturbent la construction du marché régional, segmentent le marché et accentuent l'instabilité des prix.

La mise en œuvre de cette activité, va permettre de construire un dialogue approfondi entre les pays sur cette question des spécialisations productives afin d'harmoniser les incitations parmi les Etats pour l'application réelle des mesures commerciales de la CEDEAO.

Cette activité se décline en quatre actions principales :

- Evaluation de la mise en œuvre et des impacts du TEC sur les produits agricoles et alimentaires
- Ajustement des droits de douane et instruments de défense commerciale aux frontières de l'espace
- Suivi des impacts de la mise en œuvre de l'APE sur les produits agroalimentaires et contribution aux « Clauses de rendez-vous »
- Suivi des négociations à l'OMC sur l'accord agricole et la facilitation du commerce

RÉSULTAT 2.2 :

Les unités de transformation agro-alimentaire sont capables de répondre aux besoins du marché régional et international

Une des contraintes à l'accès au marché régional et international des produits agroalimentaires générés par les exploitations agricoles familiales est leur faible capacité de transformation des produits. Au-delà des produits du secteur agro-alimentaire artisanal, dont le champ de diffusion dépasse rarement la zone de production, les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont commercialisés à l'état brut. Ils incorporent de ce fait une faible valeur ajoutée et une faible certification de leur qualité. La région a de fait perdu d'importantes parts de marché international et régional pour un certain nombre de produits. En ce qui concerne les produits vivriers stratégiques retenus, la faible transformation des produits se traduit par l'accentuation de la segmentation du marché :

¹¹ Bien spécifiques pour le développement économique

de nombreux consommateurs préfèrent les produits importés mieux élaborés, aux locaux. L'élévation du niveau de vie des consommateurs et les conditions de vie en milieu urbain exigent de commercialiser des produits transformés, faciles à préparer. Aujourd'hui, la sous-région a plusieurs opportunités à saisir pour relever le défi de la transformation agroalimentaire pour approvisionner le marché.

Les plus importants sont :

1- L'accroissement rapide de la population et l'urbanisation galopante représentent facteur déterminant pour le développement des chaînes de valeur de produits alimentaires de base et pour les systèmes agricoles locaux. On assiste à l'émergence d'une classe moyenne de consommateurs plus exigeante en matière de produits alimentaires (individualisation croissante de la consommation, simplification de la préparation des aliments, attirance pour de nouveaux produits) de bonne qualité et sains. Ceci montre qu'il existe des débouchés potentiels générateurs de valeur pour la production locale si des stratégies appropriées de transformation et de commercialisation sont exploitées dans la région. Selon une étude AFD-CIRAD-IFAD (2011), les marchés urbains représentent un pouvoir d'achat de 150 000 à 200 000 FCFA par habitant, et constituent une source de demande majeure pour les produits alimentaires de base dans la région.

2- L'accroissement de la transformation des produits permet de générer de la valeur ajoutée grâce à une industrialisation fondée sur les produits de base, exploitant les liens en amont et en aval de l'économie ;

3- Le développement de la transformation agroalimentaire va permettre d'améliorer les revenus des producteurs et de créer des emplois. En effet, la transformation va favoriser le passage d'une production primaire à un secteur moderne avec des filières intégrées et l'établissement de relations contractuelles entre les différents acteurs des chaînes de valeur.

4- La réduction de la dépendance de la sous-région vis-à-vis des importations va permettre d'accroître la consommation des produits locaux.

Mécaniquement, la demande alimentaire régionale va progresser dans les dix prochaines années de l'ordre de 50 % sous le double effet de la croissance démographique et de la croissance des revenus des consommateurs. Le CSAO/OCDE évalue - sur la base des données de la Banque mondiale -, la valeur monétaire de la consommation alimentaire à 175 milliards de

dollars en 2010, l'équivalent de 36 % du PIB régional et de 52 % des dépenses totales des ménages. Compte tenu de l'autoconsommation des ménages, le CSAO estime que 65 % de l'économie alimentaire est couverte par le marché et que cette part ira croissante. Il est possible dès lors d'estimer grossièrement la valeur de la consommation alimentaire à plus de 300 milliards de dollars en 2025 (+ 75 % par rapport à 2010), ce qui représente un transfert potentiel de revenus des consommateurs vers les producteurs considérable.

Mais l'analyse des mutations de la demande illustre clairement qu'il ne s'agit pas seulement d'accroître les productions agricoles en proportion de l'accroissement démographique. Déjà actuellement, la valeur ajoutée liée à la transformation des produits représenterait de l'ordre de 40 % de la valeur des produits agricoles de base. Ce rapport va évoluer considérablement au cours des prochaines années tant la demande va évoluer vers des produits transformés, conditionnés, et différenciés en fonction des segments de la demande (urbains/ruraux, classes de revenus, mode de vie, type de restauration – ménages, individuel, collective -, etc.).

L'enjeu décisif est par conséquent le travail de valorisation des produits agricoles opéré à travers la transformation, la conservation, le conditionnement, la normalisation, le développement de circuits de distribution, etc. Bref la structuration de chaînes de valeur. A nouveau, l'ECOWAP première génération traitait déjà ces questions. Mais il s'agit bien aujourd'hui d'accélérer le rythme pour éviter que les produits importés ne remportent la partie, et approvisionnent les villes en lieu et place des producteurs et chaînes de valeur locales et régionales.

L'objectif de cette section d'améliorer la valeur ajoutée des productions, tout en leur garantissant les normes de qualité admises en vue d'améliorer leur compétitivité sur les marchés locaux et régionaux. Il s'agira entre autre de (i): créer un environnement favorable au développement des chaînes de valeur ou filières de produits, quel que soit le produit considéré, à travers des investissements massifs ; (ii) : Investir de façon prioritaire sur les filières / produits stratégiques notamment au regard de leur place dans les régimes alimentaires ouest africains et du coût en devises des importations ; (iii) : Accompagner la structuration de réelles structures interprofessionnelles à l'échelle

régionale, tout en clarifiant les missions des acteurs professionnels et les missions des institutions publiques dans la régulation et la contractualisation au sein de la chaîne de valeur.

ACTIVITÉ 2.2.1. :
Amélioration des connaissances sur l'évolution de la demande régionale et internationale, quantitative et qualitative

Cette activité va permettre d'accompagner les institutions impliquées pour améliorer les connaissances sur la question. Elle va permettre de dresser le profil de consommation alimentaire de la sous-région et son évolution au fil du temps. Les éléments à prendre en compte sont (i) la structure de la consommation calorifique au cours de ces dernières années et la diversité de la diète, (ii) la structure des dépenses alimentaires et leur changement dans le temps, (iii) la dynamique de la consommation réelle des différents produits alimentaires, (iv) le niveau de dépendance alimentaire de la sous-région et (v) les préférences alimentaires des populations en fonction de leur milieu de résidence. Elle va contribuer à l'élaboration des outils de décision aux décideurs. Les actions retenues sont :

- Développement des recherches et enquêtes sur la demande alimentaire et ses perspectives d'évolution
- Mise à disposition de l'information sur la demande et les perspectives des marchés alimentaires auprès des acteurs des chaînes de valeur

ACTIVITÉ 2.2.2. :
Promotion des unités de transformation agro-alimentaires

Dans de nombreuses filières, des innovations techniques dans la transformation des produits se sont avérées un puissant levier d'amélioration de leur compétitivité et ont été à l'origine d'un développement important. La recherche publique est pourtant encore peu développée sur ce secteur alors qu'il reste de nombreux problèmes techniques à résoudre. Les entreprises du secteur de la transformation sont confrontés à plusieurs difficultés dont :

- La non disponibilité de machines performantes adaptées à leurs besoins dû à la rareté des ateliers locaux de fabrication ;

- Les difficultés liées au séchage et au conditionnement des produits transformés est un problème récurrents, auxquels sont confrontés les entrepreneurs, pour assurer une bonne qualité sanitaire et une bonne conservation des produits. La prise en compte de la qualité doit être permanente. Elle est essentielle pour rassurer et fidéliser les consommateurs et concurrencer les produits importés ;
- L'absence d'offre de services adaptés aux spécificités et besoins des unités de transformation, principalement en matière de formation, de conseil, d'information, de recherche et d'accès aux services financiers.

Il est aussi nécessaire de promouvoir des démarches qui associent plus étroitement les opérateurs, dès les diagnostics techniques et tout au long du processus de recherche de solutions, d'où l'intérêt au niveau régional, de renforcer les unités de transformation agroalimentaire. Les actions identifiées se déclinent de la manière suivant :

- Programme d'incitation à la modernisation des unités de transformation des femmes et des jeunes (TPE, PME, PMI, Groupements, associations, coopératives)
- Facilitation du financement des unités de transformation agroalimentaires et promotion des instruments de gestion des risques
- Appui à la mise aux normes des unités de transformation

RÉSULTAT 2.3 :
Les chaînes de valeurs pourvoyeuses d'emplois rémunérateurs sont structurées

L'Afrique de l'Ouest a enregistré au cours des vingt dernières années, la montée en puissance d'organisations socio-professionnelles, tant au niveau des pays, qu'au niveau régional. Cependant toutes les filières ne sont pas logées à la même enseigne. Les mieux pourvues sont celles tournées vers le marché international. Les acteurs ont été structurés en de multiples organisations pour lever les contraintes liées à la production et à la commercialisation des produits. Certains produits vivriers stratégiques de la région ne bénéficient pas encore d'une structuration aboutie et consolidée, et surtout la plupart des véritables interprofessions sont structurées à l'échelle du marché national. Le manque d'organisation et de structuration des filières et des acteurs qui interviennent aux

différents stades : production, mise en marché, transport, transformation, stockage pèse énormément sur la compétitivité des filières et favorise ainsi les importations par rapport aux productions régionales. Il constitue aussi un handicap majeur pour sécuriser le crédit de campagne, indispensable à la mise en place de dispositifs pérennes d'accès aux intrants et équipements. La structuration de filières permet notamment la contractualisation entre les paysans et des agro-industries, mais aussi des commerçants afin d'accéder à une offre de services (ex : conseil, crédit,...).

La CEDEAO a engagé un processus sur la mise en place d'un cadre harmonisé de développement de l'interprofession agricole régionale, dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur. Elle a piloté le développement des chaînes de valeur à l'échelle régionale pour les produits à fort courants d'échanges entre les pays sahéliens et côtiers : maïs, bétail, etc. (USAID-A.T.P.-E.A.T.P.). D'ores et déjà elle appuie le développement institutionnel de certaines interprofessions, notamment le Réseau ouest-africain des céréaliers (ROAC). Cependant, beaucoup de chantiers restent ouverts.

La réalisation de ce résultat va permettre d'accompagner la structuration des filières stratégiques retenus, en vue de renforcer les capacités et la professionnalisation des acteurs, de favoriser l'accès des petits producteurs au marché local et régional et de promouvoir de nouvelles chaînes de valeur. Le développement de partenariats entre le secteur entrepreneurial privé et les producteurs agricoles, (notamment le développement des logiques contractuelles et inter professionnelles entre les différents acteurs au sein des filières riz, maïs et manioc) pour le commerce intracommunautaire va créer des emplois et améliorer les revenus des acteurs impliqués.

ACTIVITÉ 2.3.1 : **Promotion et structuration des chaînes de valeur régionales**

Les enjeux liés à la structuration des chaînes de valeur, conformes à l'évolution des besoins et attentes des consommateurs, sur le plan quantitatif, sur le plan qualitatif et sur le plan de la sécurité sanitaire des aliments n'ont pas

véritablement changé. Mais pour progresser de façon décisive sur ces questions, il faut corriger les biais liés aux administrations. Les ministères de l'agriculture et de l'élevage sont très centrés sur les dimensions « production » et ont peu de prise pour travailler sur les autres maillons de la filière, même s'ils en ont la ferme volonté. Les acteurs en aval de la production relèvent de l'artisanat ou de l'industrie agroalimentaire. Au niveau régional, ces acteurs tout comme la question des normes ou les règles commerciales, sont traitées par d'autres départements (secteur privé, commerce, etc.). Il y a donc un travail intersectoriel très important à promouvoir et structurer pour offrir aux chaînes de valeur un cadre propice à leur développement, que ce soit au niveau national ou régional. Cette activité va permettre d'accompagner la structuration des chaînes de valeur à l'échelle régionale, tout en clarifiant les missions des acteurs professionnels et les missions des institutions publiques dans la régulation et la contractualisation au sein de la chaîne de valeur. Les principales actions sont :

- Appui à la structuration des chaînes de valeur régionales des produits stratégiques, à l'organisation interprofessionnelle et à la contractualisation entre les acteurs
- Mise en place d'un cadre réglementaire et juridique adapté
- Promotion des infrastructures commerciales transfrontalières
- Mise en œuvre de l'Offensive riz
- Conception et mise en œuvre de l'Initiative « Lait local »

ACTIVITÉ 2.3.2 : **Promotion des chaînes de valeur spécifiques à fort contenu en emplois pour les femmes et les jeunes**

La modernisation des chaînes de valeur agricoles pour répondre à la demande croissante des marchés agricoles peuvent avoir des effets néfastes sur les groupes vulnérables que sont les femmes et les jeunes. Le défi à relever est d'assurer l'égalité entre les groupes sociaux à travers la chaîne de valeur et d'éviter la répétition des modèles traditionnels de discrimination sexiste. En effet, dans les chaînes de valeur modernes, les hommes sont concentrés dans une agriculture contractuelle plus rémunératrice qui leur confère un statut plus élevé, car en règle générale ils contrôlent la terre du ménage et la main d'œuvre, alors que

les femmes et les jeunes prédominent en tant que travailleurs salariés dans les industries agro-alimentaires. Les femmes sont généralement confinées à certain maillons de la chaîne (par ex., le traitement et l'emballage) qui requièrent de la main d'œuvre relativement non qualifiée. De même, la ségrégation et la nature occasionnelle ou temporaire des contrats limitent pour les femmes les opportunités d'acquérir de nouvelles compétences techniques et entrepreneuriales, accroissant le risque de licenciement si leurs emplois sont automatisés ou si les hommes sont favorisés en matière de formation technique.

Les femmes et les jeunes, ont moins accès aux facteurs de production, notamment le crédit, les services, les marchés et à l'information sur les nouvelles technologies, les préférences des consommateurs et les exigences en matière d'exportation. Ce manque d'accès réduit leurs chances de conclure des accords d'agriculture contractuelle.

Cette activité va contribuer au renforcement des capacités des femmes et des jeunes pour affirmer leur positionnement sur les chaînes

de valeur. Il s'agira également de promouvoir des chaînes de valeurs agricoles spécifiques aux femmes et qui génèrent des emplois décents aux jeunes par l'amélioration de la productivité et à la création de richesses dans ce secteur, mais aussi à la diversification de l'économie et à une croissance plus inclusive.

Les actions identifiées sont :

- Identification des chaînes de valeur à fort potentiel pour les femmes et les jeunes
- Renforcement des capacités des organisations de femmes et de jeunes impliquées dans ces chaînes de valeur (Cf. OS4)
- Appui à la mise en place de centre de prestations de services (formation, information, marketing, financement) auprès des acteurs des chaînes de valeur, et en particulier les femmes et les jeunes.

Etats des programmes en cours et principaux gaps à combler pour l'OS n°2

Le tableau suivant montre que peu de programmes du PRIA 1ère génération sont orientés vers cet objectif spécifique.



TABLEAU 5

Etat des programmes en cours pour l'OS2. « Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional »

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT/DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF GLOBAL	PRINCIPALES COMPOSANTES
Programme «Food Across Border» (ProFAB)	Enhance food security, economic growth, resilience, and poverty reduction in West Africa through an integrated common market.	Formulate and implement effective regional policies and strategies to address primary barriers to regional agricultural trade Expand access to reliable information on cross-border trade data and regulatory requirements Strengthen results-oriented trade advocacy platforms
Projet de Soutien au Plan Régional de lutte et de contrôle de la Mouche des Fruits	Améliorer les revenus des producteurs de fruits et légumes en maîtrisant les pertes dues à l'infestation par les mouches des fruits	COMPOSANTE 1 : Surveillance COMPOSANTE 2 : Lutte COMPOSANTE 3 : Renforcement des Capacités COMPOSANTE 4 : Recherche Appliquée COMPOSANTE 5 : Coordination
Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Offensive régionale pour la relance durable et soutenue de la riziculture en Afrique de l'Ouest	Assurer la promotion durable et soutenue de la riziculture pour la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique de l'Ouest	AXE 1 : Augmenter durablement la production rizicole AXE 2 : Transformer et valoriser le riz local AXE 3 : Promouvoir le marché régional du riz local AXE 4 : Améliorer l'environnement du développement rizicole

FINANCEURS IMPLIQUÉS	MONTANT GLOBAL (\$)	DATE DÉMARRAGE ET DURÉE	OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRINCIPAUX PARTENAIRES	RÉSULTAT PRIASAN 2 ^E GÉNÉRATION CORRESPONDANT
USAID AND COOPÉRATION CANADIENNE	10,5 MUSS	2015 (5YEARS)	ECOWAS, UEMOA, CILSS, HUB RURAL, BORDERLESS ALLIANCE, ENDA-CACID	RÉSULTAT 2.1
UE/AFD/ COMMISSION DE LA CEDEAO/ÉTATS MEMBRESE	23,5 MILLIONS D'EUROS	2015 (5ANS)	AFD, ARAA, CORAF, UEMOA	RÉSULTAT 2.3
TBD	404 MILLIONS DE DOLLARS US	2017 (5ANS)	TBD	RÉSULTAT 2.1 RÉSULTAT 2.2 RÉSULTAT 2.4

Présentation détaillée de l'OS n°3 : Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et renforcer la résilience des populations rurales vulnérables

Objectif et champ thématique

Les deux précédents objectifs spécifiques se sont concentrés sur deux dimensions essentielles de la SAN : (I) les disponibilités et (II) le fonctionnement des marchés. Mais l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest s'explique avant tout par les difficultés d'accès à l'alimentation et par une combinaison de facteurs qui affectent le statut nutritionnel des enfants, des femmes enceintes et allaitantes, des personnes âgées et handicapées, les personnes déplacées ou réfugiées.

Ces difficultés tiennent (I) à la faiblesse des revenus pour une majorité de ménages agricoles et ruraux ; (II) à une dotation en capital productif (foncier et bétail principalement) insuffisants pour dégager suffisamment de produits, autoconsommés par le ménage ou commercialisés sur les marchés ; (III) à une couverture encore insuffisante des territoires ruraux par les infrastructures et les services sociaux de base (santé, éducation, accès à l'eau potable et à l'assainissement), qui a des conséquences importantes sur la malnutrition. Enfin, les chocs successifs auxquels une part importante des populations rurales des zones sahéliennes et soudano-sahéliennes est soumise, provoquent des crises conjoncturelles majeures qui affectent les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables et réduisent progressivement leurs capacités d'affronter les chocs ultérieurs (faible résilience).

Cet OS n°3 traite par conséquent de ces dimensions de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tant structurelle ou chronique, que conjoncturelle. Ces deux types d'insécurité alimentaire étant d'ailleurs fortement imbriqués, et ce sont dans une majorité de cas les ménages d'ores et déjà chroniquement vulnérables qui sont les premiers et les plus durement frappés par un choc conjoncturel.

La région a réalisé d'importants progrès au cours des dernières années avec notamment :

- l'adoption d'une méthodologie commune à l'ensemble des pays pour l'évaluation de la

vulnérabilité et l'anticipation des risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;

- l'adoption de la Charte pour la Prévention des Crises Alimentaires (dont une première évaluation a été réalisée en 2015)
- la mise en place de l'Alliance AGIR axée sur le renforcement de la résilience des ménages vulnérables ;
- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de stockage, comprenant l'appui aux stratégies nationales de stockage (2^e ligne de défense), l'appui aux stockages de proximité (1^e ligne de défense) et la mise en place d'un instrument régional d'intervention en cas de crise majeure, la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire ;
- le lancement du programme régional d'appui aux filets nationaux de sécurité sociale en Afrique de l'Ouest (PRAFNSS) pour (I) appuyer les pays et renforcer leurs capacités à formuler, mettre en œuvre, et évaluer des programmes de filets de sécurité sociaux préventifs au sein de leur dispositif de prévention et gestion des crises, et (II) établir des normes régionales en matière de conception et de mise en œuvre de programmes de filets sociaux.

Cet ensemble d'initiatives s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Faim Zéro en Afrique de l'Ouest à l'horizon 2025.

Il existe encore de fortes disparités entre les pays sur le plan de la capacité d'alerte et surtout de réponse aux crises. Les agences humanitaires internationales et les agences de développement sont très mobilisées sur ces enjeux et sur les innovations introduites dans la gestion des crises, avec d'importants problèmes de coordination des interventions et de pérennité des innovations expérimentées (notamment les transferts monétaires). Au niveau régional, les concertations et le dialogue (dispositif PREGEC et RPCA) met l'accent sur l'obtention d'un diagnostic partagé sur la situation alimentaire et nutritionnelle par les différentes parties prenantes (Etats, OI, ONG, OP), mais est encore peu opérationnel dans la détermination des besoins d'assistance alimentaire, la sélection des instruments/réponses appropriés, et le suivi des

réponses aux crises conjoncturelles. Il existe par conséquent un besoin important d'appropriation par les Etats membres et les institutions régionales et de construction d'une capacité collective de l'Afrique de l'Ouest à affronter ces enjeux. Par ailleurs, bien que la région ait eu à affronter des crises alimentaires et nutritionnelles répétées au cours des dernières années, en particulier dans sa partie sahélienne, elle n'a pas eu à affronter une crise climatique majeure affectant une majorité de pays. Or, la conjonction d'un ensemble de facteurs de risque (insécurité, choc climatique, hausse des prix des produits vivriers, etc.) impactant simultanément une majorité de pays de la région pourrait mettre à très rude épreuve les dispositifs de prévention et de réponse aux crises, et affecter gravement la SAN des populations mais aussi plus généralement la paix et la sécurité.

Cet axe comprend l'appui à la promotion des filets de protection sociale orientés vers la sécurité alimentaire et la nutrition, le renforcement des capacités des Etats et des acteurs nationaux ainsi que le partage des connaissances et des bonnes pratiques dans ces domaines, la promotion des programmes agricoles sensibles à la nutrition, l'appui aux programmes de renforcement de la résilience des ménages vulnérables, le développement des systèmes d'information et d'alerte précoce, la promotion des capacités d'intervention en réponse aux crises, et notamment la poursuite et la montée en puissance de la mise en œuvre de la stratégie régionale de stockage de sécurité, incluant la Réserve régionale, les stocks

nationaux et les stocks de proximité. Il intègre aussi la préparation d'un plan de contingence SAN à l'échelle de la région, complémentaire des plans de contingence nationaux et permettant de préparer la région à affronter différents scénarios de crise.

Deux principaux résultats sont attendus de cet axe d'intervention :

- La vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle chronique est réduite et la résilience des populations rurales vulnérables est renforcée
- Les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles conjoncturelles et plus globalement la gouvernance régionale de la SAN sont renforcées

Liens avec les orientations du Cadre d'orientation stratégique ECOWAP/PDDAA 2025 et avec les orientations de Malabo

Cet axe décline le troisième objectif spécifique du COS Horizon 2025. Il est en ligne avec les engagements 3 et 6 de la Déclaration de Malabo portant respectivement sur (i) l'éradication de la faim, notamment pour ses composantes relatives à la nutrition, et (ii) le renforcement des moyens d'existence des ménages et la résilience des systèmes productifs.

Vue d'ensemble de la logique d'intervention

La tableau suivant présente une vue d'ensemble des résultats, des activités pour chacun des résultats ainsi que les principales actions relatives à chacune des activités.



¹² Les parties prenantes de l'Alliance AGIR se sont accordées sur la définition suivante de la résilience « La capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable »

TABLEAU 6

Logique d'intervention de l'objectif spécifique n°3: Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et renforcer la résilience des populations rurales vulnérables

	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	
O.S. N°3: Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et renforcer la résilience des populations rurales vulnérables »	RÉSULTAT 3.1. : La vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle chronique sont réduites et la résilience des populations rurales vulnérables est renforcée	ACTIVITÉ 3.1.1 : Renforcement de la résilience des populations vulnérables	A A A A
		ACTIVITÉ 3.1.2. Intégration de la nutrition dans les programmes agricoles avec une forte dimension genre	A A A A
	RÉSULTAT 3.2. : Les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles conjoncturelles et plus globalement la gouvernance régionale de la SAN sont renforcées	ACTIVITÉ 3.2.1 : Amélioration de la gouvernance de la SAN	A A A A A
		ACTIVITÉ 3.2.2 : Poursuite et montée en puissance de la Mise en œuvre de la stratégi	A A

ACTIONS

ACTION 3.1.1.1 : Appui aux pays dans la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays

ACTION 3.1.1.2 : Définition et mise en œuvre des Priorités Résilience Région (intégrant sécurisation pastoralisme)

ACTION 3.1.1.3 : Appui et renforcement des capacités des pays et de la région pour la promotion des filets de sécurité alimentaire et nutritionnelle

ACTION 3.1.1.4 : Etude et réflexions prospectives sur le devenir des petites exploitations familiales pluriactives et vulnérables

ACTION 3.1.2.1 : Appui aux Etats membres dans la définition de programmes agricoles sensibles à la nutrition (diversification agricole, fortification des aliments, sécurité sanitaire des aliments, etc.)

ACTION 3.1.2.2 : Renforcement des ressources humaines en agriculture sensible à la nutrition dans les Etats membres et au niveau régional

ACTION 3.1.2.3 : Mise en place d'opérations innovantes ciblées sur l'intégration agriculture/nutrition dans les programmes de développement local et/ou agricoles et ciblées sur les femmes

ACTION 3.1.2.4 : Mise en place d'opérations innovantes de soutien aux chaînes de valeur relatives aux produits de diversification à fort impact nutritionnel (fruits et légumes, lait, poissons, PFNL), ciblées sur les femmes

ACTION 3.2.1.1 : Coordination inter-Départements et multi-acteurs de l'Initiative Faim 0 et suivi de sa mise en œuvre

ACTION 3.2.1.2 : Rationalisation du dispositif régional de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

ACTION 3.2.1.3 : Renforcement du rôle consultatif du RPCA dans l'alerte précoce, la programmation des réponses aux crises conjoncturelles, le suivi de la réponse aux crises, le suivi-évaluation de la Charte PREGEC et l'animation de l'Alliance AGIR

ACTION 3.2.1.4 : Renforcement des dispositifs nationaux et régionaux d'information et de suivi de la vulnérabilité, et développement du Cadre Harmonisé (Cf. OS4)

ACTION 3.2.1.5 : Appui aux pays pour la mise en place et le renforcement des dispositifs de

ACTION 3.2.2.1 : Mise en œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire

ACTION 3.2.2.2 : Renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire et appui à l'animation du RESOGEST

RÉSULTAT 3.1. :**La vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle chronique est réduite et la résilience des populations rurales vulnérables est renforcée**

Ce premier résultat est centré sur la réduction de la vulnérabilité chronique des populations rurales et le renforcement de leur résilience aux chocs.

Au niveau national, ces enjeux sont pris en charge dans le cadre des Priorités Résiliences Pays, qui ont été définies au cours des trois dernières années et sont ciblées sur trois catégories de ménages vulnérables :

- les producteurs agricoles vulnérables ;
- les agro-pasteurs, pasteurs et pêcheurs vulnérables ;
- les travailleurs pauvres de l'économie informelle.

La mise en œuvre de la feuille de route AGIR au plan régional recouvre en fait des actions qui se situent dans les quatre objectifs spécifiques, dans la mesure où il s'agit d'améliorer la cohérence des politiques, d'agir sur les différentes dimensions, les multiples leviers (intensification, diversification, sécurisation foncière, moyens d'existence, accès et fonctionnement du marché, protection sociale, nutrition, etc.) qui contribuent au renforcement de la résilience, et de gouverner les questions intersectorielles.

Par conséquent, l'approche retenue est la suivante :

- Cibler spécifiquement les populations prioritaires retenues par l'Alliance AGIR dans les différentes activités et actions des OS1, OS2 et OS4. Il s'agit d'intégrer systématiquement la préoccupation « renforcement de la résilience » dans les programmes et instruments de politique. Il en va de même pour la dimension genre ;
- Développer au niveau de l'OS3, les activités et actions qui ne sont pas prises en charge par l'OS 1 et l'OS 2. Il s'agit principalement des actions relatives à la nutrition, à la protection sociale et à la gouvernance de la SAN.

ACTIVITÉ 3.1.1. :**Renforcement de la résilience des populations vulnérables**

Cette activité porte en premier lieu sur l'animation du processus AGIR avec d'une part

l'organisation du dialogue régional multi-acteurs et d'autre part la fourniture d'appuis techniques aux pays (Cellule AGIR logée au CILSS). Il s'agira par ailleurs d'identifier dans chacun des programmes et sous programmes des différents OS du PRIA les actions à mettre en œuvre pour contribuer spécifiquement au renforcement de la résilience des trois catégories de populations vulnérables cibles. Compte tenu de l'importance des approches multisectorielles et multidimensionnelles, des enjeux de cohérence et de coordination des politiques et programmes, les appuis aux pays d'une part et les actions régionales d'autre part s'attacheront à promouvoir des mécanismes efficaces permettant de porter ces enjeux en dépassant les cloisonnements sectoriels (Agriculture, protection sociale, nutrition, commerce, environnement, etc.).

Enfin, si le renforcement de la résilience des ménages vulnérables est perçu comme une des voies permettant d'enrayer le cercle vicieux dans lequel sont enfermées ces populations qui voient leurs moyens d'existence et leurs capitaux se dégrader à chaque nouveau choc, et voient par conséquent leurs capacités à affronter le choc suivant s'affaiblir, cette stratégie n'épargne pas la région et ses partenaires de questions majeures sur les perspectives socio-économiques de ces ménages. Ces questions s'inscrivent dans un contexte global de profondes mutations démographiques, sociales, économiques et environnementales. Elles s'inscrivent aussi dans un contexte agricole marqué par la prédominance de très petites exploitations dégageant une faible productivité des facteurs. La plupart des économies émergentes et développées ont simultanément réduit la part de l'emploi agricole dans l'emploi total et amélioré la productivité du secteur agricole, en s'appuyant sur la création d'emploi dans les secteurs secondaires et tertiaires. L'Afrique de l'Ouest ne dispose pas de marges de manœuvre considérables dans ce domaine. Si un schéma de développement des chaînes de valeur à fort contenu en emploi représente une part de la réponse (Cf. OS2), il pose aussi des défis importants en termes de formation initiale et professionnelle des jeunes ruraux.

Les principales actions programmées au titre de cette activité sont les suivantes :

- Appui aux pays dans la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays
- Définition et mise en œuvre des Priorités

Résilience Région (intégrant la sécurisation de la mobilité pastorale)

- Appui et renforcement des capacités des pays et de la région pour la promotion des filets de sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Etude et réflexions prospectives sur le devenir des petites exploitations familiales pluriactives et vulnérables

ACTIVITÉ 3.1.2 :

Intégration de la nutrition dans les programmes agricoles avec une forte dimension genre

La malnutrition, en particulier infantile, a été révélée au monde entier par la crise alimentaire du Niger en 2005. Si elle frappe plus fortement les pays sahéliens enclavés, la malnutrition chronique touche la plupart des pays, et peut évoluer vers des taux de malnutrition aiguë sévère particulièrement alarmants en cas de crise alimentaire. La prise en charge thérapeutique de cette malnutrition aiguë est désormais bien maîtrisée, mais très coûteuse. Surtout, malgré les ressources considérables allouées aux programmes de prise en charge conduits ces dernières années, les taux de malnutrition baissent de façon très insuffisantes.

La malnutrition est un phénomène complexe, multifactoriel. Elle questionne particulièrement la politique de santé publique, mais aussi nombre de politiques sectorielles : agriculture, éducation, santé reproductive, sécurité sanitaire, accès aux services sociaux de base, etc.

Il n'est pas du ressort de la politique agricole de traiter l'ensemble des enjeux nutritionnels. De nombreux pays de la région ont mis en place des dispositifs de coordination interministériels à cette fin. Au niveau de la CEDEAO, c'est la mission de l'OOAS. En revanche, il est fondamental de promouvoir des programmes et approches agricoles sensibles à la nutrition. Pour partie, les actions programmées doivent être traitées en cohérence avec les actions conduites dans le cadre de l'OS1 (production, diversification, propriétés nutritionnelles des aliments, protection des nutriments dans la phase post production, sécurité sanitaire, etc.) et dans le cadre de l'OS2 relatif à la promotion des chaînes de valeur.

Enfin, s'il est un domaine où la question du genre doit être traitée avec la plus grande attention, c'est bien la nutrition. Il existe tout un panel d'initiatives qui permettent simultanément

d'améliorer le statut économique des femmes et de réduire la malnutrition : mini jardins potagers, petits élevage, promotion de la production laitière, etc.

Les principales actions programmées au titre de cette activité sont les suivantes :

- Appui aux Etats membres dans la définition de programmes agricoles sensibles à la nutrition (diversification agricole, fortification des aliments, sécurité sanitaire des aliments, etc.)
- Renforcement des ressources humaines en agriculture sensible à la nutrition dans les Etats membres et au niveau régional
- Mise en place d'opérations innovantes ciblées sur l'intégration agriculture/nutrition dans les programmes de développement local et/ou agricoles et ciblées sur les femmes
- Mise en place d'opérations innovantes de soutien aux chaînes de valeur relatives aux produits de diversification à fort impact nutritionnel (fruits et légumes, lait, poissons, PFNL), ciblées sur les femmes

RÉSULTAT 3.2. :

Les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles conjoncturelles et plus globalement la gouvernance régionale de la SAN sont renforcées

Ce deuxième résultat est centré sur la prévention et la gestion des crises conjoncturelles et sur l'amélioration et la rationalisation de la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le dispositif régional de prévention des crises alimentaires a été conçu sur la base des problématiques sahéliennes. Depuis plusieurs années, en particulier à la faveur de la crise alimentaire de 2008, la CEDEAO a étendu le dispositif à l'ensemble de l'espace CEDEAO, et mandaté le CILSS pour fournir des appuis dans ce sens aux pays et à la région. De son côté l'UEMOA s'est dotée d'un Comité de Haut Niveau pour la SAN spécifique à ses huit Etats membres. Le CILSS joue un rôle central dans l'animation technique du dispositif PREGEC. Enfin, le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RPCA) joue un rôle important dans le dialogue multi-acteurs, la coordination et le dialogue avec la Communauté internationale. Par ailleurs, les sociétés nationales de stockage ont mis en place un

Réseau régional, le RESOGEST, doté d'un cadre de coopération prévoyant la mutualisation de 5 % des stocks nationaux et la mobilisation des ressources humaines et des compétences des sociétés nationales au profit des pays qui n'en disposent pas ou peu. Le RESOGEST et les sociétés nationales constituent un levier important pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de stockage, mais ne dispose pas, pour l'heure de peu de moyens pour remplir le mandat qu'il s'est donné.

Le dispositif régional de gouvernance de la SAN mérite d'être clarifié et rationalisé : les mandats des différents organes constitutifs du dispositif se recoupent partiellement et certaines fonctions restent insuffisamment bien prises en charge. La mise en œuvre de la RRSA, avec ses propres organes de gouvernance, rend ce besoin de clarification d'autant plus urgent.

Ce résultat se décline à travers deux grandes activités :

- Activité 3.2.1. : Amélioration de la gouvernance de la SAN
- Activité 3.2.2 : Poursuite et montée en puissance de la mise en œuvre de la stratégie régionale de stockage de sécurité

ACTIVITÉ 3.2.1. : Amélioration de la gouvernance de la SAN

L'initiative Faim 0 de la CEDEAO constitue le cadre multidimensionnel d'orientation et de gouvernance de la SAN et de la résilience. Pour l'heure, il est porté par le Département AERE au nom de la Commission de la CEDEAO, et mis en œuvre à travers un programme hébergé au sein de l'ARAA. Compte tenu de l'enjeu, il conviendra d'impliquer plus fortement la Présidence de la Commission, en capacité d'animer un processus de dialogue et de mobilisation impliquant les différents départements concernés. Il conviendra aussi d'impliquer le Sommet des Chefs d'Etat pour faciliter la mobilisation des Etats au plus haut niveau, l'intégration du Droit à l'alimentation à tous les niveaux et la mise en place d'un dispositif de suivi des progrès réalisés, avec la production d'un rapport bisannuel sur la situation alimentaire et nutritionnelle soumis à l'appréciation des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

L'activité permettra aussi de rationaliser l'ensemble du dispositif avec le souci :

- de clarifier les organes et leurs fonctions/missions respectives (consultation, coordination, décision);
- de clarifier le positionnement des organes de gouvernance SAN par rapport aux organes de gouvernance de la Politique agricole ;
- de mettre en œuvre les moyens permettant de faire fonctionner le dispositif complet avec de bonnes performances.

Par ailleurs, si les pays ont adopté un cadre harmonisé d'évaluation de la vulnérabilité et des risques alimentaires et nutritionnels, ce dernier (CH) est pénalisé par la disparité des systèmes d'information nationaux et régionaux : paramètres majeurs non couverts, collecte irrégulière des données primaires, méthodologies non stabilisées et/ou harmonisées, etc. Compte tenu de l'importance de l'information tant pour le suivi et l'évaluation des politiques et des performances du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, que pour la prévention et la gestion des crises, le renforcement des dispositifs d'information et d'aide à la décision est pris en charge au titre des actions transversales dans l'OS 4.

Les principales actions programmées au titre de cette activité sont les suivantes :

- Coordination inter-Départements et multi-acteurs de l'Initiative Faim 0 et suivi de sa mise en œuvre
- Rationalisation du dispositif régional de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Renforcement du rôle consultatif du RPCA dans l'alerte précoce, la programmation des réponses aux crises conjoncturelles, le suivi de la réponse aux crises, le suivi-évaluation de la Charte PREGEC et l'animation de l'Alliance AGIR
- Renforcement des dispositifs nationaux et régionaux d'information et de suivi de la vulnérabilité, et développement du Cadre Harmonisé (Cf. OS4)
- Appui aux pays pour la mise en place et le renforcement des dispositifs de Prévention/gestion des crises alimentaires et nutritionnelles

ACTIVITÉ 3.2.2 : Mise en œuvre de la stratégie régionale de stockage de sécurité

La stratégie régionale de stockage de sécurité adoptée en 2012 par le CMS AERE repose sur trois lignes de défense : (I) les stocks de proximité gérés par des organisations paysannes, des organisations communautaires ou des

collectivités locales ; (II) les stocks nationaux de sécurité gérés par les Etats ; (III) la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

Compte tenu des principes de l'ECOWAP (subsidiarité, complémentarité, solidarité), la Réserve Régionale intervient en appui aux pays lorsque les deux premières lignes de défense s'avèrent insuffisantes pour juguler une crise alimentaire.

Or la situation des pays est très variable sur les plans :

- de l'existence de ces deux lignes de défense nationales et infranationales ;
- des finalités des stocks et des modalités de gestion ;
- de la place de l'instrument « stock » dans la palette des outils de gestion des crises ;
- de l'existence de plans de contingence SAN ou multirisques ;
- etc.

Compte tenu du calibrage de la RRSA au niveau régional, sa pérennité repose sur la montée en puissance parallèle des autres lignes de défense. Aussi, l'ARAA délivrera des appuis aux pays prenant en compte la diversité des situations nationales.

Si un projet d'appui a permis de mettre en place les organes de gestion de la RRSA et d'impulser

les premières actions ciblées sur les stocks nationaux et les stocks de proximité, il reste à mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie, les deux composantes – physique et financière – de la Réserve régionale, et à atteindre les niveaux conventionnels retenus.

Les principales actions programmées au titre de cette activité sont les suivantes :

- Mise en œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire
- Renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire et appui à l'animation du RESOGEST
- Renforcement des stocks de proximité et appui à leur mise en réseau

Etat des programmes en cours et principaux gaps à combler pour l'OS n°3

De nombreux programmes en cours s'inscrivent d'ores et déjà dans la mise en œuvre de l'OS3. Ils concernent les deux résultats. Cependant un ensemble d'activités ne sont pas intégralement traitées et devront faire l'objet de programmes complémentaires.



¹³ Capacité d'intervention équivalent à 410 000 tonnes pour l'ensemble des deux composantes, physique et financière

TABLEAU 7

Programmes en cours correspondant à l'OS3 « Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables »

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT/DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF GLOBAL	PRINCIPALES COMPOSANTES
Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest (PASANAO)	Contribuer à l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations ouest-africaines.	COMPOSANTE 1 : Approche renouvelée de la sécurité alimentaire COMPOSANTE 2 : Appui à la définition des politiques régionales COMPOSANTE 3 : Promotion d'opérations innovantes COMPOSANTE 4 : Renforcement des capacités de la CEDEAO et mise en œuvre du programme
Projet « établir une Initiative Faim Zéro pour l'Afrique de l'Ouest »	To eliminate hunger and malnutrition in region by 2025	RÉSULTAT 1: La stratégie et le cadre de l'initiative Faim Zéro (IFZ) sont définis à l'issue d'un processus participative et multi-acteurs RÉSULTAT 2: Les stratégies pour combiner la protection sociale et l'agriculture sont élaborées et appliquées RÉSULTAT 3: La nutrition est adéquatement intégrée dans les politiques d'investissements, plans et budgets agricoles régionaux et nationaux
Projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (Projet « Stock Cedeao »)	Contribuer à répondre efficacement aux crises alimentaires et renforcer la résilience des ménages dans une perspective de sécurité et de souveraineté alimentaire régionales durables, par la promotion de systèmes de réserves alimentaires d'urgence aux différentes échelles	- MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE STOCKAGE : 1. Appui à la Réserve régionale de sécurité 2. Appui aux systèmes de stockage nationaux et à leur mise en réseau (RESOGEST) 3. Appui au système de stockage de proximité - RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION : 4. Appui aux systèmes d'information, ECOAGRI et Enquêtes sécurité alimentaire / CHB (cf. OS4, ci-dessous) 5. Appui au dispositif d'aide à la décision
Projet d'appui à la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP/ PDDAA)	Composante 2 : Mise en place d'actions « innovantes » dans le domaine de Filets Sociaux de Sécurité Alimentaire dans les pays de l'espace CEDEAO	

FINANCEURS IMPLIQUÉS	MONTANT GLOBAL (\$)	DATE DÉMARRAGE ET DURÉE	OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRINCIPAUX PARTENAIRES	RÉSULTAT PRIASAN 2 ^E GÉNÉRATION CORRESPONDANT
AFD/ COMMISSION DE LA CEDEAO	12,34 MILLIONS D'EUROS	2012 (5 ANS)	ARAA, CILSSD	RÉSULTAT 3.1
GERMAN COOPERATION / ECOWAS COMMISSION	2.581.320 US\$ / 3,000,000 US\$	2013	ARAA, FAO	RÉSULTAT 3.1 RÉSULTAT 3.2
UE	56 MILLIONS D'EUROS	2015 (5 ANS)	PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO, + MAURITANIE ET TCHAD, UEMOA, CENTRE RÉGIONAL AGRHYMET (CILSS), ARAA, AFD, AECID	RÉSULTAT 3.2
AECID/ COMMISSION DE LA CEDEAO	56 MILLIONS D'EUROS	2015	ARAA, AECID, FAO,	RÉSULTAT 3.1 RÉSULTAT 3.2

TABLEAU 7 (SUITE)



PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT/DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF GLOBAL	PRINCIPALES COMPOSANTES
Projet de renforcement de la gouvernance régionale de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest	Lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, contre la fragilité de la région face aux crises notamment alimentaires, et renforcer la Gouvernance de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et au Sahel.	1. Renforcer la capacité des principaux acteurs institutionnels régionaux et nationaux à se coordonner pour atteindre les objectifs d'AGIR et en assurer le portage politique. 2. Renforcer les systèmes d'information et la plateforme de dialogue du RPCA sur la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau régional et dans les pays 3. Renforcer les capacités des acteurs de la société civile (producteurs, ONG, etc.) impliqués dans la gouvernance de la résilience au niveau régional, national et local à peser de manière indépendante sur les réponses à apporter aux difficultés structurelles et aux crises régulières auxquelles la région doit faire face.
Programme de développement socio-économique et de renforcement de la résilience des populations des zones transfrontalières libérées de l'onchocercose dans l'espace CEDEAO	Prévenir les conflits et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en renforçant leur résilience dans les zones transfrontalières libérées de l'onchocercose	1. Amélioration de la gestion transfrontalière des ressources naturelles 2. Accélération du développement socio-économique des zones transfrontalières 3. Préservation des écosystèmes et développement durable des filières agro-sylvo-pastorales des zones transfrontalières
B. INCITATIONS / INTERVENTIONS		
 RPCA	Suivi et évaluation de l'application de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires	Suivi permanent 'in situ' des indicateurs par les dispositifs nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; Evaluation annuelle indépendante de l'application de la Charte.
Alliance AGIR	Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines	PILIER 1. Améliorer la protection sociale des communautés et ménages les plus vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence PILIER 2. Renforcer la nutrition des ménages vulnérables PILIER 3. Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments PILIER 4. Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

FINANCEURS IMPLIQUÉS	MONTANT GLOBAL (\$)	DATE DÉMARRAGE ET DURÉE	OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRINCIPAUX PARTENAIRES	RÉSULTAT PRIASAN 2 ^E GÉNÉRATION CORRESPONDANT
AFD/ COMMISSION DE LA CEDEAO	12,34 MILLIONS D'EUROS	2012 (5 ANS)	ARAA, CILSSD	RÉSULTAT 3.1
GERMAN COOPERATION / ECOWAS COMMISSION	2.581.320 US\$ / 3,000,000 US\$	2013	ARAA, FAO	RÉSULTAT 3.1 RÉSULTAT 3.2
AECID/ COMMISSION DE LA CEDEAO	56 MILLIONS D'EUROS	2015	ARAA, AECID, FAO,	RÉSULTAT 3.1 RÉSULTAT 3.2
AECID/ COMMISSION DE LA CEDEAO	56 MILLIONS D'EUROS	2015	ARAA, AECID, FAO,	RÉSULTAT 3.1 RÉSULTAT 3.2

Présentation détaillée de l'OS n°4 : Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire

Objectif et champ thématique

Cet axe stratégique recouvre les dimensions transversales du PRIASAN qui recoupent plusieurs des trois premiers objectifs spécifiques. Ce sont tout particulièrement les questions liées au financement de l'agriculture traitée de façon holistique dans cet axe stratégique, la création d'un environnement réglementaire et plus largement d'un climat des affaires propice à l'investissement du secteur privé, la mise à niveau des systèmes d'information, le développement des capacités des institutions publiques et des organisations professionnelles, et de la société civile. Enfin l'axe stratégique intègre le fonctionnement du dispositif institutionnel et le mécanisme de pilotage, mise en œuvre, suivi-évaluation et reporting sur la base des principes de responsabilité mutuelle retenus à l'échelle continentale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA, la question du financement s'est focalisée sur l'accroissement des ressources budgétaires consacrées par les Etats au secteur agricole, avec l'objectif de 10 % des dépenses publiques allouées à l'agriculture (Engagement de Maputo). Ces ressources nationales devaient être complétées par les contributions des bailleurs de fonds et du secteur privé. Il s'agissait principalement de financer le coût des investissements et des différents programmes du PNIA et du PRIA.

Cette approche a faiblement pris en compte la question des services financiers répondant aux besoins structurels de financement de l'activité des agents économiques du secteur : les producteurs, les transformateurs, stockeurs, etc. Or, il est une réalité dans le monde entier : chaque producteur agricole et chaque agent économique des chaînes de valeur, chaque fournisseur d'intrants ou d'équipements doit avoir, en face de lui, des services bancaires et financiers adéquats, délivrés par des institutions dont c'est le métier, et qui leur permettent de conduire leur activité normalement et d'investir :

schématiquement, ils ont besoin de capitaux (amortissables sur plusieurs campagnes) et de trésorerie pour financer le cycle de production.

La transformation massive du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutiques implique une modernisation et des investissements dans l'accroissement de la productivité d'une large majorité d'exploitations familiales. De même, le développement de chaînes de valeur permettant de mettre sur le marché des produits alimentaires répondant aux attentes

Objectif et champ thématique

Cet axe stratégique recouvre les dimensions transversales du PRIASAN qui recoupent plusieurs des trois premiers objectifs spécifiques. Ce sont tout particulièrement les questions liées au financement de l'agriculture traitée de façon holistique dans cet axe stratégique, la création d'un environnement réglementaire et plus largement d'un climat des affaires propice à l'investissement du secteur privé, la mise à niveau des systèmes d'information, le développement des capacités des institutions publiques et des organisations professionnelles, et de la société civile. Enfin l'axe stratégique intègre le fonctionnement du dispositif institutionnel et le mécanisme de pilotage, mise en œuvre, suivi-évaluation et reporting sur la base des principes de responsabilité mutuelle retenus à l'échelle continentale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA, la question du financement s'est focalisée sur l'accroissement des ressources budgétaires consacrées par les Etats au secteur agricole, avec l'objectif de 10 % des dépenses publiques allouées à l'agriculture (Engagement de Maputo). Ces ressources nationales devaient être complétées par les contributions des bailleurs de fonds et du secteur privé. Il s'agissait principalement de financer le coût des investissements et des différents programmes du PNIA et du PRIA.

Cette approche a faiblement pris en compte la question des services financiers répondant aux

besoins structurels de financement de l'activité des agents économiques du secteur : les producteurs, les transformateurs, stockeurs, etc. Or, il est une réalité dans le monde entier : chaque producteur agricole et chaque agent économique des chaînes de valeur, chaque fournisseur d'intrants ou d'équipements doit avoir, en face de lui, des services bancaires et financiers adéquats, délivrés par des institutions dont c'est le métier, et qui leur permettent de conduire leur activité normalement et d'investir : schématiquement, ils ont besoin de capitaux (amortissables sur plusieurs campagnes) et de trésorerie pour financer le cycle de production.

La transformation massive du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutiques implique une modernisation et des investissements dans l'accroissement de la productivité d'une large majorité d'exploitations familiales. De même, le développement de chaînes de valeur permettant de mettre sur le marché des produits alimentaires répondant aux attentes des consommateurs implique une modernisation des chaînes en aval de la production : modernisation des entreprises individuelles, des PME et PMI, voire développement des agro-industries. Dans tous les cas, la question des services financiers et la gestion des risques est au cœur de cette stratégie de transformation. Cette dernière impose une forte cohérence entre le financement des services publics et des orientations retenues par l'Etat et les parties prenantes, et le financement de l'activité économique des agents du secteur.

Les enjeux de coordination sont une des clés principales et concerne de multiples aspects : (I) la coordination entre les Etats membres sur la cohérence et la complémentarités de leurs approches et priorités ; (II) la coordination interinstitutionnelle (entre la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, le CORAF, etc.) ; (III) la coordination inter-Départements au sein de la Commission de la CEDEAO pour instruire et arbitrer les questions intersectorielles ; (IV) la coordination des appuis extérieurs avec le renforcement de l'ECOWAP Donor's Group.

Sept résultats sont recherchés à travers cet objectif spécifique :

Résultat 4.1 : Les besoins de financement du secteur agricole et agro-alimentaire sont couverts, et les services financiers sont adaptés aux besoins des différents acteurs du secteur

Résultat 4.2 : L'environnement des affaires des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires est incitatif et favorise des investissements privés accrus

Résultat 4.3 : Les systèmes d'information nationaux et régionaux sont pleinement fonctionnels et fournissent une aide à la décision pertinente

Résultat 4.4 : Les différentes parties prenantes disposent de capacités (techniques, organisationnelles, financière et de gestion) pour exercer leurs activités professionnelles

Résultat 4.5 : Les institutions publiques disposent de capacités et assument leurs rôles de planification, de suivi évaluation et de responsabilité mutuelle

Résultat 4.6 : Les différentes parties prenantes disposent de capacités (techniques, organisationnelles et de gestion financière) et jouent pleinement leurs rôles dans la conception, le pilotage, la mise en œuvre et la coordination des PRIASAN/PNIASAN

Résultat 4.7 : Le dispositif de suivi-évaluation et de responsabilité mutuelle est pleinement fonctionnel

Liens avec les orientations du Cadre d'orientation stratégique ECOWAP/PDDAA 2025 et avec les orientations de Malabo.

Cet axe décline le quatrième objectif spécifique du COS Horizon 2025. Il est en ligne avec les engagements 2, 5, 6 et 7 de la Déclaration de Malabo portant respectivement sur (I) le financement des investissements dans l'agriculture, (II) la promotion du commerce intra africain, (III) le renforcement de la résilience à travers les instruments de gestion des risques, et (IV) la responsabilité mutuelle des parties prenantes.

Vue d'ensemble de la logique d'intervention

La tableau suivant présente une vue d'ensemble des résultats, des activités pour chacun des résultats ainsi que les principales actions relatives à chacune des activités.



TABLEAU 8

Logique d'intervention de l'objectif spécifique n°4 : Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire

	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	
O.S. N°4 : Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire	RÉSULTAT 4.1 : Les besoins de financement du secteur agricole et agro-alimentaire sont couverts, et les services financiers sont adaptés aux besoins des différents acteurs du secteur	ACTIVITÉ 4.1.1 : Appui à la promotion de politiques et de services financiers répondant aux besoins des exploitations familiales	A A A A
		ACTIVITÉ 4.1.2 : Appui à la promotion de politique et de services financiers répondant aux besoins des agents économiques des chaînes de valeur	A A A A
		ACTIVITÉ 4.1.3 : Appui à la promotion de politique et de services financiers répondant aux besoins des organisation de producteurs dans les fonctions d'appui-conseil et dans les fonctions économiques et aux besoins des organisations interprofessionnelles	A A A A
		ACTIVITÉ 4.1.4 : Appui à la promotion des outils de gestion des risques et des mécanismes assurantiels	A A A
		ACTIVITÉ 4.1.5. Opérationnalisation du Fonds régional ECOWADF	A A A

ACTIONS

ACTION 4.1.1.1. Capitalisation des politiques et innovations des Etats membres et enquêtes auprès des banques nationales et régionales de développement, réseaux bancaires privés et d'épargne-crédit
ACTION 4.1.1.2. Etude approfondie sur les services financiers et les outils de gestion des risques
ACTION 4.1.1.3. Préparation et organisation d'une table ronde de mobilisation des principaux réseaux de banques et d'épargne crédit
ACTION 4.1.1.4. Mise en œuvre d'instruments incitatifs (bonification, fonds de garantie, etc.) à l'implication du secteur bancaire

ACTION 4.1.2.1. Capitalisation des politiques et innovations des Etats membres et enquêtes auprès des réseaux bancaires et d'épargne-crédit
ACTION 4.1.2.2. Etude approfondie sur les services financiers et les outils de gestion des risques
ACTION 4.1.2.3. Préparation et organisation d'une table ronde de mobilisation des principaux réseaux de banques
ACTION 4.1.1.4. Mise en œuvre d'instruments incitatifs (bonification, fonds de garantie, etc.) à l'implication du secteur bancaire

ACTION 4.1.3.1. Capitalisation des politiques et innovations des Etats membres et enquêtes auprès des réseaux bancaires et d'épargne-crédit
ACTION 4.1.3.2. Etude approfondie sur les services financiers et les outils de gestion des risques
ACTION 4.1.3.3. Préparation et organisation d'une table ronde de mobilisation des principaux réseaux de banques
ACTION 4.1.1.4. Mise en œuvre d'instruments incitatifs (bonification, fonds de garantie, etc.) à l'implication du secteur bancaire

ACTION 4.1.4.1. Capitalisation des expériences de gestion des risques par des mécanismes assurantiels
ACTION 4.1.4.2. Evaluation des besoins de réglementation harmonisée
ACTION 4.1.4.3. Incitations à la mise en œuvre d'opérations innovantes ou de changement d'échelle

ACTION 4.1.5.1 : Revue des contraintes liées à la mise en œuvre de l'ECOWADF
ACTION 4.1.5.2 : Révision de la stratégie et des instruments de financement du PRIASAN
ACTION 4.1.5.3 : Mise en œuvre effective du mécanisme financier retenu

TABLEAU 8 (SUITE)



O.S. N°4 :
Améliorer l'environnement
des affaires, la gouvernance
et les mécanismes de
financement du secteur
agricole et agroalimentaire

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS
RÉSULTAT 4.2 : L'environnement des affaires des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires est incitatif et favorise des investissements privés accrus	ACTIVITÉ 4.2.1 : Simplification et harmonisation des procédures commerciales intracommunautaires et de l'agrément SLEC « Produits originaires »
	ACTIVITÉ 4.2.2 Mise en place d'un régime simplifié d'exportation transfrontalière pour le secteur informel
	ACTIVITÉ 4.2.3 Edition de normes pour les principaux produits échangés à l'intérieur de la Communauté
	ACTIVITÉ 4.2.4 Mise en œuvre de mécanismes de financement incitatif pour le secteur privé
	ACTIVITÉ 4.2.5. Harmonisation et mise en œuvre du code des investissements et de la libre concurrence (Département secteur privé)
	ACTIVITÉ 4.2.6 Promotion de la paix et de la sécurité
RÉSULTAT 4.3 : Les systèmes d'information nationaux et régionaux sont pleinement fonctionnels et fournissent une aide à la décision pertinente	ACTIVITÉ 4.3.1 : Déploiement complet du dispositif ECOAGRIS et de sa capacité fédérative
	ACTIVITÉ 4.3.2 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la méthodologie Cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité
RÉSULTAT 4.4 : Les différentes parties prenantes disposent de capacités (techniques, organisationnelles, financière et de gestion) pour exercer leurs activités professionnelles	ACTIVITÉ 4.4.1 : Appui à la promotion des programmes de formation professionnelle pour les différents métiers
	ACTIVITÉ 4.4.2 : Appui au développement des services financiers

ACTIONS

Cf. Département du commerce , douanes et libre circulation

Cf. Département du commerce , douanes et libre circulation

Pm. Cf. OS2

Pm. Cf R41

ACTION 4.2.5.1 : Intégration des spécificités du secteur privé agricole et agroindustriel dans le code des investissements

ACTION 4.2.5.2 : Veille sur les pratiques de concentration et de monopoles

Pm. Cf. Commission de la CEDEAO

ACTION 4.3.1.1 : Réalisation d'un diagnostic approfondi de l'état des systèmes d'information nationaux

ACTION 4.3.1.2 : Fourniture d'appuis différenciés aux pays pour le déploiement des systèmes d'information complets (équipement, formation, etc.)

ACTION 4.3.1.3 : Harmonisation et adaptation des méthodologies à la diversité des contextes nationaux, en particulier pour l'enquête agricole et le SAP

ACTION 4.3.1.4 : Actualisation de la charte de qualité de l'information proposée par le CILSS et mise en place du mécanisme de contrôle qualité

ACTION 4.3.2.1 : Appuis différenciés aux pays en matière de formation des parties prenantes

ACTION 4.3.2.2 : Renforcement des capacités d'analyses des cellules nationales SAN/ SAP

ACTION 4.3.2.3 : Fonctionnement régulier de la Cellule Info-Stocks/RRSA

ACTION 4.3.2.4 : Renforcement des capacités d'analyse et d'aide à la décision du dispositif PREGEC

ACTION 4.3.2.5 : Conception de la méthode de détermination des besoins d'assistance sur la base des résultats du CH

ACTION 4.4.1.1 : Etat des lieux des dispositifs et de l'offre de formation pour les principaux métiers de la production à la distribution

ACTION 4.4.1.2 : Conception d'une stratégie régionale de développement de l'offre de formation

ACTION 4.4.1.3 : Identification des actions /spécialisations régionales (pôles régionaux de formation de formateurs, pool de formateurs, e.learning, etc.)

ACTION 4.4.1.4 : Mise en œuvre de la stratégie régionale

Pm cf. 4.1.1 à 4.1.4

TABLEAU 8 (SUITE)



	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS
O.S. N°4 : Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire	RÉSULTAT 4.5 : Les institutions publiques disposent de capacités et assument leurs rôles de planification, de suivi évaluation et de responsabilité mutuelle	ACTIVITÉ 4.5.1 : Développement des capacités des institutions nationales
		ACTIVITÉ 4.5.2 : Développement des capacités des institutions régionales
		ACTIVITÉ 4.5.3 : Animation du dispositif de planification, suivi-évaluation du PRIASAN
		ACTIVITÉ 4.5.4 : Gestion de la stratégie d'information et communication
	RÉSULTAT 4.6 : Les différentes parties prenantes disposent de capacités (techniques, organisationnelles et de gestion financière) et jouent pleinement leurs rôles dans la conception, le pilotage, la mise en œuvre et la coordination des PRIASAN/PNIASAN	ACTIVITÉ 4.6.1 : Renforcement des capacités des Organisations professionnelles agricoles
		ACTIVITÉ 4.6.2 : Renforcement des capacités des Organisations d'acteurs du secteur privé
		ACTIVITÉ 4.6.3 : Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et en particulier du Réseau Genre
	RÉSULTAT 4.7 : Le dispositif de suivi-évaluation et de responsabilité mutuelle est pleinement fonctionnel	Pm. Cf. R 4.5.

ACTIONS

ACTION 4.5.1.1 : Appuis aux cellules de planification, analyse et suivi-évaluation

ACTION 4.5.1.2 : Mise en réseau des points focaux PNIA

ACTION 4.5.2.1 : Accroissement des ressources humaines de la DADR

ACTION 4.5.2.2 : Renforcement des capacités de l'ARAA

ACTION 4.5.2.3 : Renforcement des capacités des institutions de coopération technique régionales

ACTION 4.5.3.1 : Animation du CCAA

ACTION 4.5.3.2 : Déclinaison du PRIASAN dans des plans annuels dans le cadre de la programmation budgétaire de la CEDEAO

ACTION 4.5.3.3 : Animation du dispositif de suivi-évaluation avec les Etats membres, les groupes d'acteurs et les partenaires régionaux

ACTION 4.5.3.4 : Alimentation du mécanisme de S&E continental / NEPAD-UA

ACTION 4.5.3.5 : Publication d'un rapport annuel sur les performances agro-sylvo-pastorales et halieutiques et la mise en œuvre des politiques

ACTION 4.5.4.1 : Conception d'une stratégie et des outils/soutiens d'information – communication répondant à la diversité des publics-cibles

ACTION 4.5.4.2 : Mise en œuvre de la stratégie d'information-communication

ACTION 4.6.1.1 : Appui méthodologique à la capitalisation d'expériences

ACTION 4.6.1.2 : Formation au plaidoyer et appui à la définition des positions de négociation

ACTION 4.6.1.3 : Renforcement des capacités de planification, gestion technique et financière et de reporting

ACTION 4.6.2.1 : Mapping des acteurs du secteur privé

ACTION 4.6.2.2 : Appui méthodologique à la capitalisation d'expériences

ACTION 4.6.2.3 : Formation au plaidoyer et appui à la définition des positions de négociation

ACTION 4.6.1.4 : Renforcement des capacités de planification, gestion technique et financière et de reporting

ACTION 4.6.3.1 : Appui méthodologique à la capitalisation d'expériences

ACTION 4.6.3.2 : Formation au plaidoyer et appui à la définition des positions de négociation

ACTION 4.6.1.3 : Renforcement des capacités de planification, gestion technique et financière et de reporting

Résultat 4.1 : Les besoins de financement du secteur agricole et agro-alimentaire sont couverts, et les services financiers sont adaptés aux besoins des différents acteurs du secteur

La stratégie de financement a pour finalité **d'assurer la transformation massive et durable des agricultures et des chaînes de valeur agroalimentaires. Son objectif est de « disposer des instruments de financement, de promouvoir les services financiers et des outils de gestion des risques adaptés à la diversité des besoins, aux contraintes spécifiques de chacun des différents agents (public, privé, socioprofessionnel) intervenant dans le secteur agricole et agroalimentaire ».**

Elle est fondée sur (i) une clarification de la nature des différents besoins de financement des agents ; (ii) sur la distinction claire de la finalité des différents demandes/segments de financement, et (iii) l'identification des risques, la conception d'une palette d'instruments de gestion des risques et de garantie des financements sur prêts.

Le niveau régional sera particulièrement mobilisé pour définir sur la base de la capitalisation des initiatives existantes, les instruments de financement pertinents, déterminer les interventions publiques indispensables à une remobilisation du secteur bancaire.

Cinq activités sont programmées au titre de la promotion des instruments de financement :

- **Activité 4.1.1 :** Appui à la promotion de politiques et de services financiers répondant aux besoins des **exploitations familiales**
- **Activité 4.1.2 :** Appui à la promotion de politique et de services financiers répondant aux besoins des **agents économiques des chaînes de valeur**
- **Activité 4.1.3 :** Appui à la promotion de politique et de services financiers répondant aux besoins des **organisation de producteurs** dans les fonctions d'appui-conseil et dans les fonctions économiques et aux besoins des **organisations interprofessionnelles**
- **Activité 4.1.4 :** Appui à la promotion des outils de gestion des risques et des mécanismes assurantiels
- **Activité 4.1.5 :** Opérationnalisation du Fonds régional ECOWADF

ACTIVITÉ 4.1.1 :

Appui à la promotion de politiques et de services financiers répondant aux besoins des exploitations familiales agricoles, pastorales, halieutiques et forestières

Une très grande majorité d'exploitations familiales n'ont pas accès à des services financiers appropriés soit en raison de leur non disponibilité soit en raison de leur coûts, soit enfin parce qu'elles ne remplissent pas les conditions exigées des institutions bancaires. Seules les exploitations insérées dans des filières structurées et commerciales, ou inscrites dans des démarches commerciales contractuelles peuvent y prétendre dans la mesure où la livraison des produits constitue la garantie des prêts. Si la micro-finance s'est fortement développée, elle n'est pas en capacité de répondre aux besoins de financement importants et diversifiés des EF. Les pratiques de warrantage communautaire ou avec tiers détenteur privé tendent à se développer mais restent confrontées au coût du crédit dans un contexte de forte volatilité des prix.

L'activité portera sur la promotion des services suivants :

- a. les services financiers ciblés sur le financement des investissements (équipements, aménagements fonciers, irrigation, magasin de stockage, etc.) (cf. e. ci-dessous);
 - b. les services financiers ciblés sur le financement des campagnes agricoles et des cycles de production (avances aux cultures, embouche, etc.) ;
 - c. les services financiers liés au stockage et à la commercialisation, y compris le warrantage ;
 - d. Le financement spécifique de l'installation des jeunes agriculteurs ;
 - e. Le soutien à l'activité et à l'émancipation économique des femmes ;
- Elle intégrera la conception et la promotion d'outils de gestion des risques. Elle sera développée en partenariat avec les réseaux bancaires, les banques de développement et les institutions de gestion des risques.

ACTIVITÉ 4.1.2 :

Appui à la promotion de politique et de services financiers répondant aux besoins des agents économiques des chaînes de valeur

Hormis pour les industries agroalimentaires et les grands opérateurs commerciaux, les services financiers auprès des différents agents des chaînes de valeur sont peu disponibles, face à des besoins d'investissements importants. Comme dans le secteur de la production, l'absence d'outils de gestion des risques induit une forte méfiance du secteur bancaire. C'est dans le segment en aval de la production que les financements du secteur privé sont les plus attendus. Mais s'ils disposent de capitaux de départ, ces acteurs ont aussi besoin de services financiers pour investir et conduire leur activité. Par ailleurs, il existe de très nombreuses unités de transformation de petite dimension, parfois informelles, privées ou de type coopératives, souvent promues par les femmes et fortement pourvoyeuses d'emplois féminins et dont le développement des activités est freiné par le non engagement des banques. Alors que la demande alimentaire évolue fortement vers des produits transformés, conditionnés et sécurisés sur le plan de la qualité nutritionnelle et de la qualité sanitaire, le développement des services financiers adaptés aux besoins de cette diversité d'entreprises de transformation, commercialisation, distribution est une des clés de voûte de la souveraineté alimentaire régionale.

L'activité portera sur la promotion des services suivants :

- a. les services financiers adaptés aux investissements dans la transformation (technologies), le stockage, le conditionnement, le contrôle qualité, le marketing, etc. ;
- b. les services financiers adaptés au fonctionnement régulier de l'entreprise ;

Elle intégrera la conception et la promotion d'instruments financiers adossés à des outils de gestion des risques (cf. activité 4.1.4). Elle sera développée en partenariat avec les réseaux bancaires, les banques de développement et les institutions de gestion des risques.

ACTIVITÉ 4.1.3 :

Appui à la promotion de politique et de services financiers répondant aux

besoins des organisation de producteurs dans les fonctions d'appui-conseil et dans les fonctions économiques et aux besoins des organisations interprofessionnelles

Un des principaux freins au développement de la structuration et de l'organisation collective des producteurs réside dans l'accès aux financements. Aux risques habituels (aléas de production, volatilité des prix, etc.), s'ajoutent pour les banques les risques de mauvaise gestion des organisations collectives. Or, la collecte groupée, le stockage, la mise aux normes des produits, la conservation pour limiter les pertes post-production nécessitent des investissements considérables en bâtiments, équipements et en fonds de roulement. Par ailleurs, les Op sont intéressées et amenées à conclure des marchés institutionnels, mais sont confrontées à des délais de paiement importants.

L'accent sera porté sur le développement des services financiers permettant de financer l'activité économique et commerciale des OP et interprofessions :

- a. Des investissements en équipements (plateforme de réception, stockage, voire transformation-conditionnement des produits, etc.)
- b. Du fonctionnement : préfinancement de la collecte, financement du stockage et de la commercialisation, etc.

Le financement des activités d'appui-conseil sera envisagé sur la base des expériences accumulées par la région (ex. FIRCA) et reposant sur les contributions des membres (cotisations), les prélèvements (taxes parafiscales) sur les produits, et complétés par des ressources publiques et l'aide au développement.

Cette activité sera conduite en partenariat avec les réseaux bancaires, les banques de développement et les institutions de gestion des risques.

ACTIVITÉ 4.1.4 :

Appui à la promotion des outils de gestion des risques et des mécanismes assurantiels

En l'absence d'outils performants ou jugés suffisants de couverture des risques, les établissements bancaires - y compris les SFD - constituent des provisions importantes sur la base de taux d'intérêts élevés et souvent prohibitifs,

découplés par rapport au taux de rentabilité des activités économiques financées. Il arrive même qu'alors que le risque est intégralement couvert – c'est notamment le cas des opérations de financement du warrantage-, les taux restent élevés sous l'argument des risques encourus.

Les risques sont de plusieurs natures. Les deux les plus connus sont les risques de production et les risques de marché. La question des risques nécessite par conséquent de conjuguer deux approches :

a. La réduction du risque. Généralement elle implique directement la politique nationale de développement, et nécessite un travail minutieux interministériel. L'atténuation du risque de production interpelle la politique d'investissements de l'Etat dans les grandes infrastructures et aménagements hydro-agricoles (permettant de développer l'irrigation pour atténuer les chocs climatiques), et la politique environnementale pour tous les aspects qui concernent l'adaptation au changement climatique (cf. conclusions du Forum AIC). Au niveau des risques de marché, l'implication des administrations du commerce est indispensable pour déterminer une politique de gestion de la volatilité des prix et de régulation des marchés, que l'instabilité soit liée à des facteurs internes (locaux ou régionaux) ou à la transmission de l'instabilité internationale. Enfin, selon les zones de production et la nature, l'ampleur et la fréquence des risques, différentes stratégies d'atténuation peuvent être déployées, soit à l'échelle du territoire, soit à l'échelle de l'exploitation (encouragement à l'utilisation de variétés adaptées, conseils agro-météo, encouragement à la diversification des productions, appuis à la transformation locale des produits, subvention partielle des investissements en cofinancement des prêts, etc.). Ces aspects sont pris en considération dans l'OS 1 et 2.

b. La gestion des risques. Elle consiste d'une part à appréhender correctement le risque, son occurrence, etc. C'est généralement la mission des institutions financières lorsqu'elles analysent les dossiers de prêts.

Elle consiste d'autre part à « se couvrir » en mobilisant différents types d'instruments :

- I. Les cautions ou garanties individuelles (titres fonciers, hypothèques, etc.) ;
- II. Le nantissement (des récoltes) ;
- III. Les garanties collectives : caution solidaire, etc. ;
- IV. L'assurance (indicielle, cheptel, etc.) ;
- V. Les mécanismes d'assurance climatique

globaux tels que ARC (African Risk Capacity- cas du Mali, Niger, Sénégal) ;

VI. Les fonds de garantie et les fonds de mutualisation des risques ;

VII. Etc.

Les Etats et la CEDEAO ont un rôle important à jouer dans la régulation du secteur, la capitalisation des expériences, l'encadrement et la coordination des approches développées par les multiples intervenants du secteur (banques, IMF, PTF, ONG, etc.). Il en va de même au niveau des banques centrales et des institutions communautaires qui déterminent les règles prudentielles (BCEAO, OHADA, etc.) en se préoccupant parfois uniquement de la protection du secteur financier et bancaire, et insuffisamment des contraintes spécifiques de l'activité agricole.

L'activité permettra de capitaliser les expériences, de bâtir des propositions et de conduire les concertations avec le secteur bancaire, les réseaux d'institutions de microfinance, les mécanismes et dispositifs assurantiels, les banques régionales et internationales. Elle permettra aussi de promouvoir des opérations innovantes.

ACTIVITÉ 4.1.5. :

Opérationnalisation du Fonds régional ECOWADF

Le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation a été formellement créé par voie de règlement (C/REG.2/08/11) en vertu des décisions de la 66^e session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO (août 2011). Logé à la BIDC, le fonds régional a fait l'objet d'une convention entre cette dernière et la Commission de la CEDEAO. Pour autant, il n'est pas encore opérationnel. Il n'a été alimenté ni par la Commission de la CEDEAO ni par les partenaires financiers.

Le financement de l'ECOWAP emprunte par conséquent différents canaux :

- via le mécanisme financier de la Commission de la CEDEAO
- via des comptes ouverts et dédiés (comptes courants et DAT) à des programmes, généralement au niveau de l'ARAA ;
- via les dispositifs financiers des différents

¹⁴ Cas du financement de la petite irrigation privée au Niger avec le concours des coopérations danoise et suisse

opérateurs (organisations de coopération technique, OP, bureaux d'études et organisations internationales, etc.) ;

- via la gestion financière directe par certaines agences de coopération.

La Cadre d'orientation stratégique prévoit que la CEDEAO soumette au CMS un dispositif financier rationalisé.

Cette activité permettra d'effectuer une revue de la pertinence et de la fonctionnalité du dispositif imaginé pour le financement des actions régionales, et de réévaluer ou réviser le cas échéant le dispositif.

RÉSULTAT 4.2 :

L'environnement des affaires des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires est incitatif et favorise des investissements privés accrus

L'amélioration de l'environnement des affaires est une des principales voies permettant d'intensifier et de sécuriser le processus de réinvestissement dans l'agriculture qui s'est opéré depuis 2008. Cependant, cette question est de portée nationale pour un grand nombre de sujets (statut des exploitants et des opérateurs, fiscalité, protection sociale, statut foncier, code pastoral, etc.). Autre difficulté pour l'ECOWAP, l'amélioration du climat des affaires repose sur des approches et politiques sectorielles qui échappent au moins partiellement aux administrations agricoles. Par conséquent les enjeux de coordination intersectorielle sont essentiels. Pour la Commission de la CEDEAO, il s'agit de développer les concertations et les arbitrages entre le Département AERE, le Département de l'Industrie et du secteur privé, le Département en charge des infrastructures, le Département du Commerce, des Douanes et de la Libre circulation.

ACTIVITÉ 4.2.1 :

Simplification, harmonisation et mise en œuvre des procédures commerciales intracommunautaires et de l'agrément SLEC « Produits originaires »

Les échanges de produits du cru (agricoles et artisanaux) et de produits transformés originaires relèvent du Schéma de Libéralisation des Echanges Communautaires. Les premiers circulent (en principe) librement, alors que les

produits transformés originaires doivent être agréés (au niveau de l'entreprise et au niveau du produit). Les entreprises de transformation agroindustrielles rencontrent encore des difficultés pour faire reconnaître le caractère origininaire de leurs produits (fonctionnement aléatoire du Comité National d'Agrément ou de la procédure de notification à la CEDEAO, non reconnaissance entre CEDEAO et UEMOA qui conservent chacune leurs procédures, non reconnaissance par un pays d'un produit agréé, etc.).

Cette question relève du Département du Commerce, des Douanes et de la Libre circulation. L'activité consistera à développer les collaborations avec ce dernier pour définir les mesures permettant de fluidifier le commerce et d'accroître le nombre de produits agroindustriels agréés.

Activité 4.2.2 : Mise en place d'un régime simplifié d'exportation transfrontalière pour le secteur informel

Un ensemble d'acteurs des chaînes de valeur (transformation, commercialisation) relèvent du secteur informel, au sein duquel les femmes jouent un rôle central. Le commerce informel est particulièrement vivace sur les espaces transfrontaliers animés par des marchés qui permettent aux économies sahéliennes et côtières d'exploiter leurs complémentarités. La formalisation immédiate de ces acteurs posent un ensemble de problèmes et rencontre beaucoup de résistances.

Cette question fait l'objet d'une réflexion au sein du Département Commerce. L'activité considèrera à impliquer le secteur agricole et en particulier le DAERE dans ces réflexions. Une des principales pistes de travail consiste à envisager un régime ultra simplifié permettant de sécuriser les échanges et de réduire la vulnérabilité des acteurs du secteur informel vis-à-vis des services publics actifs sur les frontières (douanes, police, service vétérinaires et sanitaires, etc.).

Activité 4.2.3 : Ediction de normes pour les principaux produits échangés à l'intérieur de la Communauté

Le Département en charge de l'industrie et du secteur privé a entrepris d'édicter un ensemble de normes permettant aux produits régionaux

de s'échanger sur les marchés internationaux. Il conviendra d'analyser la pertinence de ces normes dans un processus d'apprentissage régional et le cas échéant de les réviser (pour les produits intégralement destinés au marché régional) et/ou d'accompagner les acteurs (information, mise aux normes, etc.)

ACTIVITÉ 4.2.4 :
Mise en œuvre de mécanismes de financement incitatif pour le secteur privé

Cf. 4.1.

ACTIVITÉ 4.2.5. :
Harmonisation et mise en œuvre du code des investissements et de la libre concurrence (Département secteur privé)

Les pays se sont tous dotés de code des investissements et de la concurrence en vue de sécuriser les investissements du secteur privé et notamment des investissements étrangers. La CEDEAO et l'UEMOA se sont investies dans un processus d'harmonisation de ces codes à l'échelle régionale. La question prend plus d'importance avec la volonté du secteur agricole de favoriser les investissements dans l'agriculture et dans les chaînes de valeur agroalimentaires. Cependant, les facilités offertes à certains types d'investisseurs (exclusivité sur des zones, défiscalisation, etc.) peuvent conduire à des nouvelles formes de concurrence déloyale au détriment des petits et moyens opérateurs déjà installés.

L'activité ne relève pas directement des responsabilités du DAERE mais permettra à celui-ci de faire valoir les enjeux agricoles au sein de la Commission de la CEDEAO :

- Intégration des spécificités du secteur privé agricoles et agroindustriel dans le code des investissements
 - Veille sur les pratiques de concentration et de monopoles
-

ACTIVITÉ 4.2.6 :
Promotion de la paix et de la sécurité

Un climat de paix et de sécurité est une condition sine qua none de l'investissement en agriculture. Les retards de développement dans certaines zones enclavées, essentiellement rurales

(notamment les zones pastorales) contribuent à l'instabilité, favorisent la pénétration de groupes terroristes qui font peser des risques sur l'ensemble de la région. L'insécurité est aussi un des principaux freins à la libre circulation des produits et au bon fonctionnement des marchés. Cette activité consistera à faire valoir la contribution d'un secteur agro-sylvo-pastoral dynamique à la construction de la paix. Et inversement, appuiera les efforts de la Commission de la CEDEAO dans ce domaine.

RÉSULTAT 4.3 :
Les systèmes d'information nationaux et régionaux sont pleinement fonctionnels et fournissent une aide à la décision pertinente

Que ce soit les différents types d'acteurs (producteurs, agents des chaînes de valeur, OP, etc.) ou les différentes catégories de décideurs, tous ont besoin d'informations fiables et régulières pour conduire leurs activités, orienter et assurer le suivi et l'évaluation des performances de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que l'évaluation des impacts des programmes de développement ou des instruments de politique. Le domaine de la prévention-gestion des crises alimentaires requiert lui-aussi des informations en capacité d'alimenter les différents paramètres et indicateurs constitutifs de la SAN et intégrés dans le Cadre Harmonisé d'analyse de la vulnérabilité. Le dispositif ECOAGRI est en voie d'être pleinement fonctionnel. Il s'appuie sur les systèmes d'information nationaux et fédère les différents dispositifs régionaux. Il reste pourtant beaucoup à faire, notamment au niveau du renforcement des systèmes d'information nationaux et de leur capacité à nourrir le dispositif régional en données fiables, indépendantes et régulières. Ce Résultat est centré sur cet enjeu.

ACTIVITÉ 4.3.1 :
Déploiement complet du dispositif ECOAGRI et de sa capacité fédérative

La pertinence d'ECOAGRI repose pour l'essentiel sur les systèmes nationaux. Or ceux-ci sont dans une situation très hétérogène entre les pays, ce qui impacte l'information disponible au niveau national mais aussi la possibilité d'agréger les données au niveau régional. L'activité consistera à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic approfondi de l'état des systèmes d'information nationaux
- Fourniture d'appuis différenciés aux pays pour le déploiement des systèmes d'information complets (équipement, formation, etc.)
- Harmonisation et adaptation des méthodologies à la diversité des contextes nationaux, en particulier pour l'enquête agricole et le SAP
- Actualisation de la charte de qualité de l'information proposée par le CILSS et mise en place du mécanisme de contrôle qualité

ACTIVITÉ 4.3.2 :

Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la méthodologie Cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité

Le Cadre harmonisé est en voie d'être l'objet d'un règlement à l'échelle de la CEDEAO. Mais sa mise en œuvre dans de bonnes conditions requière, outre des systèmes d'information fiables et complets, de fortes capacités d'analyse et de traitement de l'information, et ce au niveau des différentes parties prenantes du dialogue sur la SAN. Ce caractère multi-acteurs est d'autant plus important que l'objectif même du CH est de parvenir à des diagnostics partagés par les Etats, la communauté régionale et internationale, les ONG, etc.

Les actions conduites au titre de cette activité sont les suivantes :

- Appuis différenciés aux pays en matière de formation des parties prenantes
- Renforcement des capacités d'analyses des cellules nationales SAN/ SAP
- Fonctionnement régulier de la Cellule Info-Stocks/RRSA
- Renforcement des capacités d'analyse et d'aide à la décision du dispositif PREGEC
- Conception de la méthode de détermination des besoins d'assistance sur la base des résultats du CH

RÉSULTAT 4.4 :

Les différentes parties prenantes disposent de capacités (techniques, organisationnelles, financière et de gestion) pour exercer leurs activités professionnelles

La transformation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutiques et halieutique et la promotion des filières requièrent une forte professionnalisation des acteurs impliqués dans ces activités, qu'il s'agisse des producteurs, des dirigeants de

PME-PMI ou des salariés de ces entreprises. Depuis le secteur de l'approvisionnement en amont de la production, jusqu'aux activités de distribution et en passant par les différents maillons des chaînes de valeur, les métiers et les compétences professionnelles sont multiples.

Aujourd'hui, dans le secteur, une très large majorité de professionnels s'installent ou développent leurs activités sans disposer de la formation initiale et des formations professionnelles qui leur permettraient d'améliorer leurs pratiques, de disposer des capacités d'organisation, de gestion, de négociation, etc.

La capacité du secteur à capter des emplois nombreux sera aussi fonction de l'employabilité des jeunes et par conséquent de leur formation et de leurs compétences professionnelles.

La formation professionnelle est une prérogative avant tout nationale. Cependant, tous les pays étant confrontés aux mêmes défis, la région peut utilement venir en appui à ces derniers. Par ailleurs, dans le domaine de la formation universitaire ou de certaines formations spécialisées (comme c'est déjà le cas avec les écoles vétérinaires, le Centre Régional Agrhymet, zIE, etc.), des moyens peuvent être mutualisés pour permettre de diversifier l'offre de formation, mieux couvrir les différents besoins en développant des centres de spécialisation à l'échelle régionale, promouvoir la formation de formateurs, en capacité ensuite de démultiplier les formations.

Outre la formation, l'accès à des services financiers appropriés à la nature des entreprises (y compris les exploitations familiales) et des activités est la clé de voûte du développement des activités économiques. Cet aspect est rappelé pour mémoire dans ce résultat, mais traité de façon détaillée dans le Résultat 4.1.

ACTIVITÉ 4.4.1 :

Appui à la promotion des programmes de formation professionnelle pour les différents métiers

Cette activité consiste en premier lieu à établir un diagnostic complet des besoins et de l'offre de formation dans les pays et au niveau des capacités régionales mutualisées. Ce diagnostic devra permettre de déterminer le gap à couvrir. Il permettra aussi d'identifier de nouvelles stratégies pour répondre à la croissance des

besoins, en s'appuyant notamment sur les potentialités des innovations pédagogiques et des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

Au titre de cette activité les principales actions suivantes seront développées :

- Etat des lieux des dispositifs et de l'offre de formation pour les principaux métiers de la production à la distribution
- Conception d'une stratégie régionale de développement de l'offre de formation
- Identification des actions /spécialisations régionales (pôles régionaux de formation de formateurs, pool de formateurs, e.learning, etc.)
- Mise en œuvre de la stratégie régionale

ACTIVITÉ 4.4.2 :

Appui au développement des services financiers

Pour mémoire : Cf. R 4.1.

Résultat 4.5 :

Les institutions publiques disposent de capacités et assument leurs rôles de planification, de suivi évaluation et de responsabilité mutuelle

Les institutions publiques agricoles nationales ont été considérablement affaiblies dans la phase d'ajustement structurel, tant au niveau des administrations centrales que des services décentralisés. Elles sont aujourd'hui confrontées à une distorsion importante entre les exigences induites par l'ambition des PNIASAN et leurs capacités à délivrer les services publics à l'agriculture.

Au niveau régional, les ressources humaines se sont légèrement étoffées au cours des dernières années, et la mise en place de l'ARAA a contribué à développer les capacités de mise en œuvre de la CEDEAO. Pour autant, les capacités humaines et institutionnelles sont très en deçà des besoins, au regard des ambitions développées par l'ECOWAP/PDDAA.

La stratégie de délégation à des opérateurs (organisations de coopération technique, OP, ONG, etc.) de la mise en œuvre du PRIA ne règle pas tous les problèmes loin s'en faut. Du côté de la CEDEAO, cette logique de délégation implique un renforcement des capacités de

leadership, de coordination et de suivi. Et même dans ces institutions opérationnelles, les capacités humaines restent bien souvent insuffisantes.

ACTIVITÉ 4.5.1 :

Développement des capacités des institutions nationales

Cette activité relève avant tout des prérogatives des Etats et de leurs partenaires au développement. Mais ils devront bénéficier d'appuis techniques régionaux notamment pour leur permettre d'inscrire les dynamiques régionales dans un processus harmonisé et convergent à l'échelle de la CEDEAO, et pour leur permettre d'alimenter le cadre de résultat retenu à l'échelle de la région et du continent (PDDAA/Suivi Malabo).

Cette activité comprendra deux actions principales :

- Appuis aux cellules de planification, analyse et suivi-évaluation
- Mise en réseau des points focaux PNIA

ACTIVITÉ 4.5.2 :

Développement des capacités des institutions régionales

Les institutions régionales doivent disposer de capacités suffisantes pour mener à bien trois missions centrales :

- animer le processus avec les Etats membres avec l'ensemble des parties prenantes ;
- mettre en œuvre les activités qui relèvent des prérogatives du niveau régional, avec :
 - d'une part le dialogue politique, la coordination et la conception des instruments de politiques (réglementations, mesures incitatives, etc.) qui relèvent des missions du DAERE ;
 - d'autre part les programmes opérationnels, qui relèvent de l'ARAA et de ses partenaires techniques régionaux ;
- coordonner le suivi-évaluation et assurer la relation avec le NEPAD/UA.

Les principales actions à développer à cette fin portent sur :

- Accroissement des ressources humaines de la DADR
- Renforcement des capacités de l'ARAA

- Renforcement des capacités des institutions de coopération technique régionales

ACTIVITÉ 4.5.3 :
Animation du dispositif de planification, suivi-évaluation du PRIASAN

Une des prérogatives centrales de la CEDEAO et des différentes parties prenantes au niveau régional de la mise en œuvre du PRIASAN réside dans l'animation du processus ECOWAP/PDDAA. Cette activité se révèle décisive et exigeante pour assurer que le processus reste inclusif à chaque étape, mis en œuvre sans retard excessif, suivi et évalué.

A cette fin, les principales actions à déployer sont les suivantes :

- Animation du CCAA
- Déclinaison du PRIASAN dans des plans annuels dans le cadre de la programmation budgétaire de la CEDEAO
- Animation du dispositif de suivi-évaluation avec les Etats membres, les groupes d'acteurs et les partenaires régionaux
- Alimentation du mécanisme de S&E continental / NEPAD-UA
- Publication d'un rapport annuel sur les performances agro-sylvo-pastorales et halieutiques et la mise en œuvre des politiques

ACTIVITÉ 4.5.4 :
Gestion de la stratégie d'information et de communication

Une politique et sa déclinaison programmatique n'ont de chances de produire des résultats et des impacts que si ils sont réellement connus et appropriés des acteurs pour lesquels ils ont été conçus. L'ECOWAP et le PRIA 2ème génération sont bien connus des institutions et des leaders des organisations parties prenantes de l'ECOWAP. Une nouvelle étape doit être franchie pour que les acteurs à la base connaissent le contenu, les orientations et sachent ce qu'ils peuvent attendre de cette politique et du PRIASAN 2ème génération. C'est le rôle de l'ensemble des parties prenantes que de s'inscrire dans une stratégie d'information et de communication efficiente reposant sur des supports et des messages appropriés aux différents publics cibles : Etats membres,

journalistes, producteurs, agents des chaînes de valeur, etc.

L'activité consistera à mettre en œuvre les deux actions suivantes :

- Conception d'une stratégie et des outils/ supports d'information – communication répondant à la diversité des publics-cibles
- Mise en œuvre de la stratégie d'information-communication

RÉSULTAT 4.6 :
Les différentes parties prenantes disposent de capacités (techniques, organisationnelles et de gestion financière) et jouent pleinement leurs rôles dans la conception, le pilotage, la mise en œuvre et la coordination des PRIASAN/PNIASAN

L'originalité de l'ECOWAP tient à son caractère inclusif et participatif depuis le début de son élaboration. Mais de nombreuses fragilités empêche de tirer un bénéfice complet cette approche. A l'échelle de la région, ce sont principalement des réseaux d'organisations ou de plateformes nationales qui participent au processus. La qualité, la pertinence et l'impact de leur participation dépend fortement de leurs capacités fédératives, de leurs capacités à reposer sur des organisations de base fortes, de leurs capacités à capitaliser leurs connaissances et expériences pour en tirer des enseignements et des propositions permettant aux leaders régionaux d'alimenter les concertations régionales.

ACTIVITÉ 4.6.1 :
Renforcement des capacités des Organisations professionnelles agricoles

Les réseaux d'OP se sont considérablement renforcés à la faveur du développement des politiques et du dialogue régional. Mais leurs capacités restent insuffisantes pour leur permettre de mieux exploiter le potentiel très important d'initiatives, de connaissances et de propositions émanant de leurs plateformes nationales et surtout de leurs organisations de base.

Le PRIASAN poursuivra les efforts engagés et conduira trois grandes actions :

- Appui méthodologique à la capitalisation d'expériences
- Formation au plaidoyer et appui à la définition

des positions de négociation
- Renforcement des capacités de planification, gestion technique et financière et de reporting

ACTIVITÉ 4.6.2 :
Renforcement des capacités des Organisations d'acteurs du secteur privé

Le secteur privé (hors exploitations familiales) a été le parent pauvre du dialogue régional. Il reste insuffisamment structuré et représentatif pour peser pleinement dans les orientations retenues à l'échelle de la région, et surtout pour jouer un rôle accru dans la mise en œuvre.

Quatre actions seront développées pour favoriser cette structuration et participation à l'échelle régionale :

- Réalisation d'un mapping des acteurs du secteur privé, reflétant leur diversité
- Appui méthodologique à la capitalisation d'expériences

- Formation au plaidoyer et appui à la définition des positions de négociation
- Renforcement des capacités de planification, gestion technique et financière et de reporting

ACTIVITÉ 4.6.3 :
Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et en particulier du Réseau Genre

La POSCAO, le Réseau Genre constitué récemment, et certaines ONG régionales ou internationales constituent des parties prenantes essentielles de l'ECOWAP. La société civile y représente des intérêts non sectoriels mais sociétaux. Le Réseau Genre est considéré comme stratégique au regard de la place qu'occupent les femmes et les jeunes dans la problématique du développement du secteur, et de leur relative marginalisation dans les politiques et programmes.

Plus encore que les OP, leur structuration, leur représentativité et leurs capacités à capitaliser

TABEAU 9

Programmes en cours correspondant à l'OS4 « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire »

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT/DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF GLOBAL	PRINCIPALES COMPOSANTES
Appui institutionnel de l'USAID à l'animation de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA	Contribuer à la mise en œuvre des initiatives et programmes régionaux de la CEDEAO pour le renforcement des capacités de résilience des populations et la promotion d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable en Afrique de l'Ouest	COMPOSANTE 1 : La Direction Agriculture et Développement Rural (DADR) de la CEEAO renforce ses capacités de gouvernance du processus ECOWAP/PDDAA COMPOSANTE 2 : Le Centre régional de santé animale de la CEDEAO renforce les capacités de contrôle et de prévention des zoonoses à l'aide de l'Initiative « One Health for West Africa » (OHWA) » COMPOSANTE 3 : Le HUB RURAL est mobilisé par la CEDEAO pour aider dans l'animation du processus ECOWAP/PDDAA COMPOSANTE 4 : le département Douanes, Commerce et Libre circulation et le département Industrie et promotion du secteur privé renforcent leur capacité de pilotage de la politique commerciale et d'harmonisation des normes (SPS et OTC) des produits agroalimentaires

et à formuler des propositions mérite d'être considérablement renforcées.

L'activité permettra de développer les principales actions suivantes :

- Appui méthodologique à la capitalisation d'expériences
- Formation au plaidoyer et appui à la définition des positions de négociation
- Renforcement des capacités de planification, gestion technique et financière et de reporting

RÉSULTAT 4.7 :

Le dispositif de suivi-évaluation et de responsabilité mutuelle est pleinement fonctionnel

Le dispositif de suivi-évaluation repose sur une batterie d'indicateurs renseignés au niveau national et au niveau régional, sur la base du cadre de résultat retenu par la région, et en correspondance avec le cadre de résultat continental.

Les cinq dernières années ont été mises à profit pour concevoir le dispositif et l'articuler au sein du dispositif global de S&E de la Commission de la CEDEAO.

La mise en place d'ECOAGRIS permet d'envisager désormais un dispositif fonctionnel qui repose d'une part sur les données fournies par les systèmes d'information nationaux et canalisées à travers ECOAGRIS, sur les contributions des parties prenantes et sur les dispositifs de S&E des différents programmes.

Etat des programmes en cours et principaux gaps à combler pour l'OS n°4

Plusieurs programmes sont en cours de mise en œuvre et concernent principalement l'appui institutionnel à la CEDEAO, le renforcement des capacités des acteurs et le système d'information régional. Ces programmes devront être complétés. Mais surtout, les résultats 41, 42 et 43 sont très peu couverts par les programmes actuels.

FINANCEURS IMPLIQUÉS	MONTANT GLOBAL (\$)	DATE DÉMARRAGE ET DURÉE	OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRINCIPAUX PARTENAIRES	RÉSULTAT PRIASAN 2 ^E GÉNÉRATION CORRESPONDANT
USAID	3, 5 MILLIONS DE DOLLARS US/AN	2010 POUR LA COMPOSANTE 1 (1,5 M) ET 2016 POUR LES 4 COMPOSANTES	CEDEAO/HUB RURAL	RÉSULTATS 4.4 RÉSULTATS 4.5 RÉSULTATS 4.6

TABLEAU 9 (SUITE)

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT/DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF GLOBAL	PRINCIPALES COMPOSANTES
Projet « Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'ECOWAP »	Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les États de la CEDEAO.	1 : Renforcer les capacités de la Direction A.D.R dans la conception de projets d'investissement et la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA 2 : Renforcer les capacités de l'ARAA dans la coordination et l'exécution du Programme Régional pour l'Investissement Agricole (PRIA) 3 : Appuyer les Etats-Membres de la CEDEAO dans la mise en œuvre des Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) en cohérence avec l'ECOWAP/PDDAA
Projet d'appui à la politique agricole régionale	Composante 1 : Appui à l'établissement de l'ARAA	
Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VET-GOV)	Renforcement institutionnel des services vétérinaires, en cohérence avec les politiques et stratégies relevant de l'Union Africaine et l'implication de tous les Etats membres.	
Système régional d'information agricole (ECOAGRIS)	Etablir un « instrument dynamique de suivi de l'agriculture en Afrique de l'Ouest qui permette à la région de disposer d'informations actualisées pour la décision, le suivi et l'évaluation de l'ensemble de l'ECOWAP /PDDAA »	Cf. Composante 4 Projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (Projet « Stock Cedeao »), OS3, supra
Programme régional d'appui aux OPF dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP (PRAOP/ECOWAP)	Renforcer les Organisations Paysannes Faitières afin qu'elles soient en mesure d'analyser les enjeux du développement et de défendre de manière concertée les intérêts de l'agriculture familiale (y compris ceux des femmes et des jeunes) dans la mise en œuvre de l'ECOWAP, et de mobiliser les services nécessaires pour les producteurs.	• Renforcement de la capacité d'analyse et de plaidoyer des OPF • Renforcement de la gouvernance interne des OPF en particulier la redevabilité envers leur base ainsi que l'amélioration des services offerts aux membres • Collaboration entre les OPF et avec l'ARAA pour la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles régionales et nationales • Echange d'expériences et cohérence avec les autres programmes.

FINANCEURS IMPLIQUÉS	MONTANT GLOBAL (\$)	DATE DÉMARRAGE ET DURÉE	OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRINCIPAUX PARTENAIRES	RÉSULTAT PRIASAN 2 ^E GÉNÉRATION CORRESPONDANT
AECID	4 MILLIONS DE DOLLARS US	2010	FAO, ARAA	RÉSULTATS 4.5 RÉSULTATS 4.6
AECID/ COMMISSION DE LA CEDEAO	TBC	2012 ?	AECID, ARAA	RÉSULTATS 4.5 RÉSULTATS 4.6
UE	18 MILLIONS D'EUROS (INCLUS DANS LES 56 M€, CF. OS3, SUPRA)	2015 (5 ANS)	PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO, + MAURITANIE ET TCHAD, UEMOA, CENTRE RÉGIONAL AGRHYMET (CILSS	RÉSULTATS 4.3
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION (DDC, SUISSE)/COMMISSION DE LA CEDEAO	951 700 000 FCFA	2016	ARAA, ROPPA, RBM, APSS	RÉSULTATS 4.4

TABLEAU 9 (SUITE)

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT/DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF GLOBAL	PRINCIPALES COMPOSANTES
Projet Régional de Renforcement des capacités de dialogue, d'influence et de mise en œuvre des politiques régionales agro-pastorales et de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays du Sahel, et améliorer les capacités de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences	COMPOSANTE 1 : Les OPR ont élaboré des propositions concrètes argumentées permettant aux politiques régionales d'impulser une modernisation des exploitations familiales, et disposent d'une capacité d'influence et d'alliance pour les faire valoir dans les instances régionales ; COMPOSANTE 2 : Les OPR ont participé efficacement aux instances de concertation et négociation régionales et influencé les décisions ; COMPOSANTE 3 : les OPR se sont impliquées dans la mise en œuvre des programmes et instruments de sécurité alimentaire et nutritionnelle instruits dans les espaces régionaux de concertation

FINANCEURS IMPLIQUÉS	MONTANT GLOBAL (\$)	DATE DÉMARRAGE ET DURÉE	OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRINCIPAUX PARTENAIRES	RÉSULTAT PRIASAN 2 ^E GÉNÉRATION CORRESPONDANT
UE+CEDEAO	3,8 MILLIONS EUROS	2013	HUB RURAL	RÉSULTATS 4.4 RÉSULTATS 4.5 RÉSULTATS 4.6

LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET LA MISE EN ŒUVRE DU PRIASAN

La mise en œuvre du PRIASAN 2^e génération s'appuie sur le dispositif institutionnel en vigueur. Une fois amendé par le Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation en novembre 2016, soumis et adopté par le CMS AERE, le Conseil des Ministres de la CEDEAO sera saisi des questions qui nécessitent une adoption par les instances statutaires. Certaines questions sont d'ores et déjà instruites et peuvent être soumises à décision fin 2016. Il s'agit notamment du règlement relatif au Comité de Gestion de la RRSA. D'autres questions doivent au préalable être finalisées au plan technique, soumise à la concertation régionale dans le cadre du CCAA, avant d'être soumise au Conseil des Ministres. Il s'agit notamment de la question du Fonds régional, s'il s'avère que celui doit être repensé à la lumière des éléments de la revue (cf. OS 4), et des modalités de fonctionnement de la composante « Réserve financière » de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

La mise en œuvre du PRIASAN repose :

- sur les programmes d'investissements et de développement
- sur les mesures et instruments de politique publique.

Les programmes d'investissements et de développement seront mis en œuvre sur la base :

- de la poursuite des programmes existants et dont la durée chevauche le PRIA 1 et le PRIASAN 2 (cf. tableaux supra, relatifs à chacun des OS)
- de l'initiation de nouveaux programmes détaillés pour les champs, les résultats et activités non couverts par les programmes existants ;

Les instruments de politique publique constituent des instruments stratégiques et décisifs d'harmonisation, d'orientation et de gestion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à travers trois axes d'action privilégiés ou catégories d'instruments :

- a. Le cadre réglementaire et juridique** d'exercice des activités (règlements sur les normes, la fiscalité, les services financiers, etc.) ;
- b. Les incitations**, qui permettent d'orienter les acteurs en fonction des priorités retenues au

nom de l'intérêt général : choix des productions, choix du modèle d'intensification, introduction de certaines innovations techniques, financières, institutionnelles, organisationnelles, etc.

c. Les outils communautaires de gestion, complémentaires des instruments nationaux (cas de la RRSA).

Sur la base du PRIASAN qui reste un document d'orientation de portée assez générale, les différents axes stratégiques seront déclinés en sous programmes correspondant aux résultats ou ensemble d'activités cohérentes et interdépendantes, au sein d'un même résultat ou recouvrant plusieurs résultats. Chacun des sous programmes identifiera en détail les activités qui relèvent (i) de programmes d'investissements ou de développement, (ii) de mesures réglementaires ou d'incitations régionales. Le tableau en annexe 1 récapitule les instruments mobilisables pour mettre en œuvre les priorités retenues pour le COS 2025.

D'une façon générale, la mise en œuvre de l'ECOWAP continuera de reposer sur les principaux acteurs suivants :

- Le DAERE, et en particulier la DADR,

qui assure le leadership, est en charge de la coordination d'ensemble et de la mise en œuvre des instruments réglementaires et incitatifs, en charge de la maîtrise d'ouvrages des programmes ;

- L'ARAA, agence technique spécialisée, en charge de la maîtrise d'œuvre des programmes, de la gestion technique de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, et de la contractualisation avec des opérateurs délégués (principe du « faire-faire ») ;
- L'UEMOA à travers le PCD/TASAN et son implication dans la RRSA ;
- Les Etats membres ;
- Les opérateurs délégués relativement diversifiés : les organisations de coopération technique (CORAF/WECARD, CILSS, IFDC, AfricaRice, CIRDES, etc.), les réseaux d'OP (ROPPA, RBM, APESS), les Interprofessions (ROAC, COFENABVI), le Secteur privé : FCCIAO, RECAO
- Les autres institutions de la CEDEAO telles que le Centre Régional de Santé Animale, l'OOAS (nutrition)
- Les institutions internationales : FAO, PAM, IFPRI, ICRISAT, IITA, ReSSAKS, CSAO/OCDE,
- Les banques régionales et internationales : BIDC, BOAD, BAD, BID, BM ;
- Des firmes privées et bureaux d'études, et ONG.

LE BUDGET ET LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT 2016-20

Le cadrage budgétaire

Le cadrage budgétaire du COS s'est appuyée sur les enseignements du PRIA. Il repose sur (I) le taux de réalisation du budget prévisionnel 2010-15; (II) l'analyse des capacités d'absorption des ressources au regard des capacités institutionnelles et des ressources humaines; (III) l'évaluation des reliquats financiers du PRIA, disponibles pour le PRIASAN 2016-20 (de l'ordre de 900 millions de dollars); (IV) l'évaluation des contributions potentielles de la CEDEAO et de ses partenaires techniques et financiers.

Le volume de ressources mobilisable pour les 10 prochaines années (deux PRIASAN quinquennaux) est par conséquent évalué à 3,5 milliards de dollars, soit 1,75 milliards pour chaque plan quinquennal.

La clé de répartition des ressources entre les quatre objectifs ou axes d'intervention prend en compte : (I) la forte orientation sur le segment aval de la production et les chaînes de valeur régionales (OS2 et environnement des affaires en OS4); (II) la forte inclination du programme sur la question des filets de sécurité (Réserve régionale) et sur le renforcement de la résilience (OS3); (III) le fort investissement sur le renforcement des capacités des différentes parties prenantes : institutions publiques, OP et société civile, Secteur Privé et l'importance des dimensions transversales (OS4); (IV) la structure et la nature des coûts des différentes catégories d'activité.

Cadrage global et allocations prévisionnelles des ressources du COS 2016-2025

COS HORIZON 2025 - BUDGET 2016-2025		
	PART DU BUDGET (%)	MONTANT BUDGÉTISÉ SUR 10 ANS (MILLIONS US \$)
O.S. N°1 : Production / Productivité	25	875
O.S. N°2 : Promotion des chaînes de valeur	30	1050
O.S. N°3 : Accès à l'alimentation, nutrition, résilience	30	1050
O.S. N°4 : Environnement des affaires, gouvernance et financement (y compris S&E)	15	525
ENSEMBLE COS 2016-2025	100	3500

LE PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication distinguera :

- L'information et la communication sur la politique et les programmes dirigée vers les bénéficiaires de la politique (producteurs, agents économiques, ONG, etc.) ;
- L'information et la communication en direction des parties prenantes de l'ECOWAP et de leurs membres (Etats, OP, secteur privé, réseau genre, ONG, etc.) ;
- L'information et la communication en direction des partenaires internationaux de l'ECOWAP ;

- L'information et la communication en direction du grand public par l'intermédiaire des journalistes des médias écrits et audiovisuels.

Le plan de communication s'intéressera :

- à la différenciation des contenus et du niveau de traitement de l'information en fonction des publics cibles ;
- à la différenciation des supports d'information et de communication ;
- à l'exploitation des NTIC et des réseaux sociaux.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INSTRUMENTS DE POLITIQUES MOBILISABLES

AXES ET THÉMATIQUES PRIORITAIRES RETENUS PAR LE CMS/AERE	RÉGLEMENTATION	
		A
A. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE		
A1. Développer la structuration des chaînes de valeur (CV)	- Règlement sur la structuration des CV régionales (cadre général) - Conception d'un mécanisme d'atténuation de la transmission de la volatilité des prix internationaux sur les marchés régionaux (mesures complémentaire de protection à inclure dans TEC) - Règlement relatif à la sécurisation des investissements privés	
A2. Elaborer et promouvoir une stratégie régionale intégrée de l'élevage	- Réglementation vétérinaire/sanitaire - Harmonisation des politiques fiscales nationales appliquées aux échanges régionaux de produits animaux	
A3. Mise en œuvre de l'offensive Riz	- Réglementation normes sur le produit - Clarification des règles d'origine pour le riz usiné (protocole A/P1/1/03/ agrément entreprises et produit)	

INSTRUMENT PRIVILÉGIÉ			COMMENTAIRE	
	INCITATION			INSTRUMENT DE GESTION MUTUALISÉE
APPROCHE ÉCONOMIQUE/BASSIN/ CHAÎNE DE VALEUR	APPROCHE TERRITOIRE, RÉSILIENCE, MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE			

Fonds compétitifs (AP) en appui aux initiatives multi-acteurs sur les filières ou les bassins de production	Fonds compétitif ciblé sur la promotion des chaines de valeur à haute valeur ajoutée/marchés de niche	Contractualisation entre OP céréales (maïs, mil, sorgho) et ARAA/	Mesure complémentaire de protection/ volatilité : dossier à instruire avec Département Commerce et Douanes / Cf. CIAA Concertation et approche commune avec Département en charge du secteur privé
Fonds compétitif en appui à la structuration des chaines de valeur bétail-viandes et contractualisation OP éleveurs/aval filière	Fonds compétitif en appui à l'organisation des éleveurs et innovations techniques/ intensification	- Mise en œuvre de la composante « aliments bétail » de la RRSA (suite pilote RBM)	Etude prospective préalable sur le devenir de l'élevage et des systèmes d'élevage dans le contexte des mutations en cours dans la région
- Fonds compétitifs (AP) en appui aux initiatives multi-acteurs sur les filières riz nationales, régionales ou sur les bassins de production	- Fonds compétitifs en appui à l'aménagement concerté des bas fonds et plaines irrigables ciblés sur les femmes et les jeunes	Contractualisation entre OP riz et ARAA/ approvision- nement RRSA (composante riz) + AO	Vérifier compatibilité des normes retenues/ commerce régional des riz locaux

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INSTRUMENTS DE POLITIQUES MOBILISABLES (SUITE)

→ AXES ET THÉMATIQUES PRIORITAIRES RETENUS PAR LE CMS/AERE	RÉGLEMENTATION	
		A
A. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE		
A4. Conception et mise en œuvre de l'offensive « Lait local »	- Révision du TEC sur les produits laitiers - Réglementation vétérinaire et sanitaire	
A5. Intégration de la dimension nutritionnelle	Règlement relatif à la définition et aux normes de qualité des produits de fortification	
A6. Renforcement de la résilience des populations vulnérables et Promotion des filets de protection sociale ciblés sécurité alimentaire et nutritionnelle		

INSTRUMENT PRIVILÉGIÉ			COMMENTAIRE
INCITATION		INSTRUMENT DE GESTION MUTUALISÉE	
APPROCHE ÉCONOMIQUE/BASSIN/ CHAÎNE DE VALEUR	APPROCHE TERRITOIRE, RÉSILIENCE, MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE		
Fonds compétitif (AP) en appui : -aux entreprises de transformation intégrant une composante significative d'approvisionnement local -aux unités locales de transformation / adaptation au marché local, innovations technologiques... -aux plateformes contractuelles (producteurs, transformateur, services techniques et financiers)	- Fonds compétitif en appui à l'organisation des éleveurs et innovations techniques/ intensification,	Contractualisation entre OP céréales (maïs, mil, sorgho) et ARAA/	TEC : dossier à instruire au Comité Inter-Départements Agriculture et Alimentation Evaluer la possibilité d'un TEC différencié sur poudre de lait importée : DD élevé pour les entreprises non engagées dans l'approvisionnement local, plus faible pour celles qui combinent imports et approvisionnement local
Fonds compétitif en appui aux initiatives de fortification des aliments / extension du dispositif actuel	Fonds compétitif en appui aux démarches locales d'intégration	Contractualisation entre Unités de transformation et ARAA/	
	Fonds d'appui aux initiatives locales de renforcement de la résilience - Fonds compétitif en appui au développement des programmes de transferts monétaires prévisibles ciblés sur les populations vulnérables	- Développement du réseau régional « filets de protection sociale » en appui méthodologique et technique aux pays et acteurs + capitalisation - Cellule technique d'appui aux pays et acteurs (CILSS) + capitalisation	

TABEAU RÉCAPITULATIF DES INSTRUMENTS DE POLITIQUES MOBILISABLES (SUITE)

→ AXES ET THÉMATIQUES PRIORITAIRES RETENUS PAR LE CMS/AERE	RÉGLEMENTATION	
		A
A7. Préparer la région à affronter une crise alimentaire majeure	Règlement relatif à la composition et au fonctionnement du Comité de Gestion de la RRSA	
B. PROMOUVOIR DES MODÈLES D'INTENSIFICATION DURABLE ET METTRE EN ŒUVRE LE CADRE D'INTERVENTION AIC		
B1. Mise en œuvre du cadre d'intervention et de l'Alliance AIC		
C. DÉVELOPPER DES POLITIQUES DE FINANCEMENT INTÉGRÉES DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE		
C1. Disposer d'instruments financiers adaptés aux besoins des différentes catégories d'acteurs	- Règlement portant sur la tierce détention et l'agrément des organismes de tierce détention - Règlement régional sur la reconnaissance des OP à vocation économique	

INSTRUMENT PRIVILÉGIÉ			COMMENTAIRE
INCITATION		INSTRUMENT DE GESTION MUTUALISÉE	
APPROCHE ÉCONOMIQUE/BASSIN/ CHAÎNE DE VALEUR	APPROCHE TERRITOIRE, RÉSILIENCE, MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE		
		- Mise en place de la composante financière de la RRSA - Mise en œuvre de la mutualisation des stocks nationaux/ RESOGEST - Mise en place et appui au réseau régional de stocks de proximité - Appui au RESOGEST	Conception d'une stratégie ciblée sur la gestion d'une crise régionale majeure
- Fonds compétitif d'appui à l'adaptation des bassins de production au changement climatique	- Fonds compétitif d'appui à l'adaptation des zones vulnérables aux changements climatiques	- Cellule régionale de coordination et d'appui technique de l'Alliance AIC	Nécessite concertation avec Direction de l'Environnement – DAERE
- Fonds compétitif d'appui à des montages financiers assis sur la contractualisation au sein des CV - Fonds de cofinancement des OP et des organisations interprofessionnelles développant une stratégie d'autonomie financière par prélèvement sur les produits	- Conception d'instruments de cofinancement des services financiers ciblés (CV, installation des jeunes, stockage) - Mise en place de fonds de garantie / mutualisation des risques ciblés sur les OP	Cellule technique régionale de professionnels de la finance agricole/ rurale en appui aux pays et acteurs	Concertation régionale avec un pool de banques de développement et banques commerciales sur l'incitation au financement dans le secteur et l'harmonisation des services et garanties

TABEAU RÉCAPITULATIF DES INSTRUMENTS DE POLITIQUES MOBILISABLES (SUITE)

→ AXES ET THÉMATIQUES PRIORITAIRES RETENUS PAR LE CMS/AERE		
	RÉGLEMENTATION	A

D. INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE

D1. Promouvoir l'équité homme-femmes

Règlement relatif à la représentation des organisations de femmes et de jeunes dans les organes du PNIA et du PRIA

D2. Promouvoir l'installation des jeunes

AO : appel d'offres
AP : Appels à proposition
ASP : Acteurs socio-professionnels
CV : Chaîne de valeur
CIAA : Comité Inter-Départements Pour l'Agriculture et l'Alimentation
DD : Droit de douane
JA : Jeunes agriculteurs/trices
TEC : Tarif Extérieur Commun

13
ANNEXE N°1

INSTRUMENT PRIVILÉGIÉ			COMMENTAIRE
INCITATION		INSTRUMENT DE GESTION MUTUALISÉE	
APPROCHE ÉCONOMIQUE/BASSIN/ CHAÎNE DE VALEUR	APPROCHE TERRITOIRE, RÉSILIENCE, MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE		
Fonds compétitif en appui aux initiatives de contractualisation avec des groupements féminins ou des PME féminines / transformation-réseau de distribution dans les chaines de valeur	Fonds compétitif en appui à la promotion de la diversification des sources d'activité et de revenus des femmes dans les zones vulnérables	Mise en place d'une cellule régionale d'appui méthodologique aux pays et ASP/ intégration genre C	
- Fonds compétitif en appui aux initiatives d'installation des jeunes dans les bassins de production ciblés sur des filières commerciales - Fonds compétitif en appui à la formation et l'installation des jeunes dans les segments amont et aval de la production	- Fonds compétitif en faveur des initiatives nationales de promotion de l'installation Négociation avec un pool bancaire d'une offre de services financiers adaptés - Ligne de cofinancement des aides à l'installation et bonification des Prêts aux JA en partenariat avec pool bancaire	Centre de formation professionnel régional + antennes pays, e.learning	





**PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENTS
AGRICILES ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ET NUTRITIONNELLE**

PRIASAN 2016-20

